

**Dossier de demande d'accréditation**  
**de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation**  
**(INSPE)**

**INSPE de**  
**l'académie de Grenoble**

**Etablissement intégrateur**

Université Grenoble Alpes (UGA)

**Etablissement(s) partenaire(s)**

Université Savoie Mont-Blanc (USMB)

**Dates des délibérations :**

- Conseil de l'INSPE : 2 juin 2021
- CFVU UGA : 17 juin 2021
- CA UGA : 8 juillet 2021
- CFVU USMB : 17 juin 2021
- CA USMB : 22 juin 2021

Séance du CNESER relative à l'accréditation des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » - MEEF en date du 08 juillet 2021.

Arrêté du 30 août 2021 portant renouvellement de l'accréditation de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Grenoble au sein de l'université Grenoble Alpes

# Sommaire

<b>1) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS</b>	<b>4</b>
1.1 DIRECTEUR OU DIRECTRICE DE L'INSPE ET PRÉSIDENTS DU CONSEIL DE L'INSTITUT ET DU CONSEIL D'ORIENTATION STRATÉGIQUE ET PÉDAGOGIQUE	4
1.2 ÉQUIPE DE DIRECTION	4
<b>2) STRATÉGIE CONCERNANT LE PILOTAGE DU PROJET DE L'INSPE</b>	<b>5</b>
2.1 LES AXES STRATÉGIQUES D'ACTIVITÉ DE L'INSPE	9
2.1.1 <i>Bilan synthétique des axes stratégiques mis en œuvre lors de la période écoulée</i>	9
2.1.2 <i>Axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation à venir</i>	11
2.2 LA STRATÉGIE DE GOUVERNANCE DE L'ESPE PUIS DE L'INSPE	15
2.2.1 <i>Bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre de l'ESPE puis de l'INSPE pour la période d'accréditation écoulée 2016-2021</i>	15
2.2.2 <i>Stratégie de gouvernance du projet INSPE pour la période d'accréditation à venir 2021-2026</i>	19
2.3 PARTENARIAT MIS EN PLACE ENTRE L'INSPE, LES ÉTABLISSEMENTS ET LE RECTORAT DANS LE CADRE DE CETTE STRATÉGIE.	25
<b>3) PRÉSENTATION DE L'OFFRE DE FORMATION</b>	<b>25</b>
3.1 PÉRIMÈTRE	25
3.1.1 <i>Le périmètre du master MEEF</i>	25
3.1.2 <i>Les parcours adaptés</i>	26
3.2 DÉPLOIEMENT DES FORMATIONS	26
3.2.1 <i>Dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations</i>	26
3.2.2 <i>Modalités de constitution de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle</i>	27
3.2.3 <i>Prise en compte des différents profils ne nécessitant pas l'obtention d'un master MEEF</i>	27
3.2.4 <i>Principes de mise en œuvre de l'alternance intégrative</i>	28
3.2.5 <i>Mise en œuvre de la démarche qualité</i>	29
3.2.6 <i>Moyens administratifs et techniques à l'appui des formations</i>	31
3.3 PLACE DE LA RECHERCHE	32
3.3.1 <i>Les modalités d'articulation entre formation et recherche</i>	32
3.3.2 <i>Liste des laboratoires en appui des formations et modes de structuration de la recherche en éducation sur le site de l'INSPE</i>	40
3.3.3 <i>Evolution du potentiel global en enseignants-chercheurs et perspectives</i>	41
3.3.4 <i>Pourcentage des personnels de l'INSPE impliqués dans une recherche à dimension nationale ou internationale</i>	42
3.3.5 <i>Liste des programmes de recherche financés sur appels à projets dans lesquels l'INSPE est impliqué</i>	42
3.4 CONTINUUM DE FORMATION	42
3.4.1 <i>Bilan du projet précédent 2016-2021</i>	42
3.4.2 <i>Perspectives pour le nouveau projet 2021-2026</i>	45
3.5 ÉCOLE INCLUSIVE	48
3.5.1 <i>Bilan du projet précédent 2016-2021</i>	48
3.5.2 <i>Perspectives pour le nouveau projet 2021-2026</i>	49
3.6 ENSEIGNEMENT ET NUMÉRIQUE	51
3.6.1 <i>Bilan du projet précédent 2016-2021</i>	51
3.6.2 <i>Perspectives pour le nouveau projet 2021-2026</i>	52
3.7 OUVERTURE À L'INTERNATIONAL	54
3.7.1 <i>Bilan du projet précédent 2016-2021</i>	54
3.7.2 <i>Perspectives pour le nouveau projet 2021-2026</i>	56

3.8 FORMATION DES ENSEIGNANTS AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET À LA LAÏCITÉ	60
3.8.1 Bilan du projet précédent 2016-2021	60
3.8.2 Perspectives pour le nouveau projet 2021-2026	61
3.9 PARTENARIATS	66
3.9.1 Environnement en matière de partenariats	66
3.9.2 Partenariats internationaux	67
3.10 FICHES FORMATION DES MENTIONS DE MASTER MEEF ET « PARCOURS ADAPTÉS »	68
3.10.1 Master MEEF PE, SD, EE et PIF	68
3.10.2 Fiches formations « Parcours adaptés » PE, SD et EE	84
<b>4) BUDGET DE PROJET – PARTIE REVUE ET COMPLÉTÉE</b>	<b>94</b>
4.1 RETOUR SUR LE BUDGET DANS L’ACCRÉDITATION 16-21	94
4.1.1 Principes du budget de l’accréditation 2016-2021	94
4.1.2 Points forts du budget de l’accréditation 2016-2021	96
4.2 BUDGET DANS L’ACCRÉDITATION 21-26	96
4.2.1 Le contexte	96
4.2.2 Points à modifier dans le nouveau budget-projet	97
4.2.3 Valorisation de l’activité de chacun des partenaires dans le projet 21-26	98
<b>ANNEXES</b>	<b>100</b>
- ANNEXE 1 : INDICATEURS	
- ANNEXE 2 : TABLEAU DU NOMBRE DE PERSONNELS FORMATEURS AFFECTÉS À L’INSPE ET PYRAMIDES DES	
ÂGES	
- ANNEXE 3 : TABLEAU DE VENTILATION DU TEMPS GLOBAL DE FORMATION MASTER MEEF 1 <sup>ER</sup> DEGRÉ	
- <b>ANNEXE 4 : TABLEAU DU BUDGET DE PROJET ACTUALISÉ - AJOUT</b>	
- ANNEXE 5 : CADRAGE DU MÉMOIRE	

**Les ajouts et modifications sont signalés  
en rouge dans la table des matières**

# 1) Renseignements administratifs

## 1.1 Directeur ou directrice de l'INSPE et présidences du Conseil de l'institut et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique

### Nom du directeur ou de la directrice de l'INSPE : Gilles FAURY

Coordonnées téléphoniques : 04 56 52 07 04

Portable : 06 31 36 02 63

Courriel : inspe-direction@univ-grenoble-alpes.fr

### Nom du président ou de la présidente du Conseil de l'institut : Claire CALDERON

Coordonnées téléphoniques 04 50 45 63 12

Courriel : claire.calderon@laposte.net

### Nom du président ou de la présidente du COSP Néant

Le COSP n'a pas été renouvelé (fin de mandat septembre 2019) et n'existe plus à l'heure actuelle dans notre INSPE. Sa re-constitution est une priorité pour 2021.

## 1.2 Équipe de direction

L'équipe de direction est composée du directeur, de la responsable des services administratifs et techniques de la composante INSPE, de trois directeurs-adjoints. Actuellement, la composition de l'équipe est la suivante :

- **Gilles Faury** (PU physiologie, UGA), directeur
- **Adeline Leroux**, directrice administrative de composante, en charge de l'organisation administrative et technique de l'INSPE
- **Geneviève Martiel** (PRAG mathématiques, INSPE-UGA), directrice adjointe chargée des études, en charge des questions pédagogiques et de formation
- **Jérôme Clerc** (PU psychologie, INSPE-UGA), directeur adjoint chargé de la recherche, en charge des liens entre la recherche et la formation
- **Catherine Brissaud** (PU sciences du langage, INSPE-UGA), directrice adjointe chargée des ressources humaines

L'équipe de direction se réunit une fois par semaine pour faire le point sur les questions stratégiques concernant le fonctionnement de l'INSPE ainsi que sur les questions opérationnelles posées sur les derniers jours. Ces réunions sont le lieu de discussions sur les points abordés et de décisions collectives sur les réponses à apporter.

De plus, autant que de besoin, les membres de l'équipe de direction ont des contacts fréquents, entre eux ainsi qu'avec les services de l'INSPE ou des universités ou du rectorat, pour évoquer les questions relatives à leurs attributions respectives et apporter les réponses appropriées dans les meilleurs délais.

## 2) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE

Les études internationales et les évaluations des élèves français sont assez unanimes et poussent aux constats suivants. D'une part, les élèves français pourraient avoir de meilleures performances dans les fondamentaux (ce constat est principalement fait en mathématiques). D'autre part, le poids des inégalités sociales est bien trop fort dans l'explication de la réussite des élèves (voir par exemple PISA 2018 pour des chiffres à associer à ces constats). Ces constats sont à l'origine d'une politique volontariste d'élévation du niveau et d'élévation de justice sociale avec des mesures visant prioritairement l'école primaire afin de prendre en charge dès le plus jeune âge la difficulté scolaire. Ces actions concrètes (comme l'instruction obligatoire à 3 ans ou le renforcement des méthodes de lecture et de mathématiques) ne peuvent être envisagées sans des enseignants ayant développé les connaissances et les compétences nécessaires pour les mener. L'évolution de la formation des enseignants, au sein des INSPE et des masters MEEF s'inscrit dans cette politique nationale.

Afin de permettre une élévation du niveau des élèves, notamment en mathématiques, les enseignants doivent avoir un niveau de maîtrise disciplinaire affirmé, et également une connaissance solide de la manière de transmettre ces savoirs. Afin de permettre la réduction des inégalités, notamment sociales car ce sont les plus importantes en France mais également des inégalités liées au genre, les enseignants et personnels du monde de l'éducation doivent pouvoir mettre en œuvre une pédagogie et des actions permettant de les réduire. Pour cela, la formation des enseignants ne peut se résumer à deux ans mais son organisation doit nécessairement être pensée de la licence aux actions de formation continue. De plus, la nécessité de créer plus de lien entre la recherche et le terrain, la théorie et la pratique, est un constat récurrent étayé par des rapports (CNESCO, 2016 ; Vers une société apprenante, 2017) et des actions (création du conseil scientifique de l'éducation nationale, 2018). Ce lien paraît indispensable pour permettre à tous les enseignants de choisir et faire évoluer leurs actions, afin de mettre en œuvre les pratiques pédagogiques les plus efficaces pour la réussite de tous les élèves et donc conduire à une réduction des inégalités.

La stratégie de pilotage de l'INSPE de l'académie de Grenoble s'inscrit pleinement dans cette politique nationale et dans la réforme de la formation en cours. Nous avons donc **repensé l'organisation de la formation des enseignants** en fonction de ces objectifs nationaux et **renforcé l'interaction entre la formation théorique et la pratique**, deux éléments qui nous ont semblé centraux à considérer pour faire évoluer le projet INSPE. Ces réflexions nous permettent non seulement d'activer les leviers concrets proposés par la réforme, mais d'en proposer d'autres afin de renforcer son action. Ils s'inscrivent également pleinement dans la continuité des accréditations précédentes, permettant un travail de fond et sur le long terme des équipes pluricatégorielles engagées dans le projet sur des axes stratégiques plus précis que nous développerons ci-dessous : la place de la recherche, le continuum de formation, l'école inclusive, l'enseignement et le numérique. De nouveaux axes stratégiques font leur apparition dans ce projet : l'ouverture à l'international et la formation des enseignants aux valeurs de la république et à la laïcité. Le résumé du bilan de l'accréditation passée de ces axes stratégiques se trouvent dans la partie 2.1.1, le résumé des perspectives et des axes stratégiques du présent projet se trouvent dans la partie 2.1.2. Tous ces axes sont développés plus précisément quant à leur impact sur la formation dans la partie 3 qui présente l'offre de formation (de la partie 3.3 à 3.8).

### Une réforme pour repenser l'organisation de la formation des enseignants

Penser l'organisation de la formation des enseignants a nécessité de prendre en compte les attendus en termes de niveau à l'entrée et à la sortie du master pour 1) une définition des contenus du master, 2) l'organisation du continuum de formation et 3) une entrée progressive dans la pratique du métier. Comme nous l'avons dit, une organisation de la formation tenant compte d'attendus précis et de niveaux de maîtrise donnés concernant les compétences clés de leur métier permettra in fine aux enseignants d'augmenter la réussite de leurs élèves, et de réduire les inégalités.

#### 1. Définition des contenus du master.

Ces attendus à l'entrée et la sortie du master ont été pris en compte lorsqu'ils existaient ou réalisés au regard du référentiel de formation et au référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation. En PE, un test de niveau en mathématiques et en français aidera à la sélection des étudiants en M1 (test permettant d'évaluer le niveau attendu à l'entrée du master). Lorsque le continuum sera en place, ce test pourra intégrer les valeurs de la république et la connaissance du système éducatif. Ils permettent de mettre en œuvre les contenus de formation de façon progressive. Une attention particulière a été portée sur les moments le plus opportun pour réaliser les apports en fonction des stages et du concours.

Au-delà des contenus, la nouvelle accréditation et l'offre de formation associée a permis de revoir l'ensemble des volumes horaires totaux pour toutes les mentions et parcours. La cible des 800h d'enseignement et d'encadrement pédagogique est atteinte pour toutes les formations dispensées en master MEEF. Il est à noter que la dernière évaluation de l'HCERES indiquait la nécessité d'avoir une offre complète en M1 par rapport aux différentes mentions de M2 ; un M1 en master « pratique et ingénierie de la formation » a donc été mis en place pour que l'ensemble des mentions PE, EE, SD et PIF soit proposé sur les deux années du master.

En ce qui concerne les enseignements consacrés aux fondamentaux, la situation était de 47% de ces enseignements dans la maquette 2019-2020 pour le premier degré et d'une situation plus contrastée dans le second degré avec, par exemple, 54% en mathématiques, un peu plus de 57% en lettres modernes et près de 43% en Sciences de la Vie et de la Terre. Dans le premier degré, la nouvelle maquette offre désormais 54,5% d'enseignements consacrés aux fondamentaux, proportion très proche de la cible de 55%. Quant au second degré, si la cible était dépassée dans plusieurs parcours et un peu en-deçà dans d'autres, la situation est désormais plus homogène et les taux convergent vers l'objectif de 45%.

De même, les inégalités et discriminations étant des enjeux majeurs de société, cette thématique sera intégrée dans les enseignements du master MEEF qui seront dispensés aux étudiants au cours de la prochaine période d'accréditation. Parmi ces enseignements, 18 heures de formation dédiées à l'égalité fille-garçon seront réparties sur les deux années de M1 et M2, dans les contenus de culture commune à tous les enseignants et CPE, et dans la formation disciplinaire. Cette répartition se fera comme suit :

1/ 4,5h dans les temps de formation consacrés au respect d'autrui et des valeurs républicaines, et aux mécanismes à l'œuvre dans les inégalités (UE 16 et 43 pour PE, UE EDUC701 et POST1001 pour SD, UE 11 et 43 pour EE, et les séminaires INSPE) ;

2/ 4,5h sur les mécanismes à l'œuvre dans la création des stéréotypes de genre et les conséquences de ces stéréotypes sur le jugement et le comportement, ainsi que les principes pédagogiques conduisant à une réduction des inégalités de genre (UE 21 et UE 33 pour PE, UE EDUC801 et EDUC901 pour SD, UE 22-1 et 33-1 pour EE, et les séminaires INSPE).

3/ 9h seront intégrées dans les enseignements disciplinaires, en lien avec les inégalités fille-garçon spécifiques à chaque champ disciplinaire (UEs, encadrements de mémoire).

Enfin, les apports sur l'école inclusive qui est également un enjeu majeur, sont en partie intégrés dans les UE sur l'efficacité de l'enseignement lorsque les connaissances et compétences sont en lien avec les processus cognitifs et les pratiques enseignantes, en PE (UE 21-31, 8h UE 33-43, 12h), SD (UE EDUC801, 11h, EDUC901, 10h, UE EDUC1001, 4h), et EE (UE 12, 8h), et peuvent constituer une UE à part entière lorsque les connaissances et compétences ne sont pas en lien avec les pratiques enseignantes, en EE, UE 13 (22h) et UE 33-2 (22h). En PE, des présentations (4h) sont également intégrés directement dans les UE de français et de mathématiques lorsque les problématiques abordés sont spécifiques (exemple : dyslexie dans l'UE lecture-écriture). Cette organisation a été choisie pour plus de cohérence et d'intégration de ces contenus. Ce thème est de plus repris dans les UE d'enseignement disciplinaire en PE et SD. Au total, les contenus sur l'école inclusive représente donc plus de 25h d'enseignement en PE et en SD , et 52h en EE.

## **2. L'organisation du continuum de formation**

Ce travail de définition des niveaux attendus permettra de mieux cadrer les propositions de continuum en amont (lors de la licence) et en aval du master (formation durant les trois premières années d'exercices qui pourra s'appuyer sur l'offre de formation faite actuellement aux néo-titulaires par la délégation académique à la formation tout au long de la vie) -- voir les résumés du bilan et des perspectives dans la partie 2 et la partie 3.4 pour plus de détail. Une politique de forte collaboration avec les universités partenaires (UGA ET USMB) et avec la FTLV de l'académie de Grenoble est d'ores et déjà mise en œuvre et permettra de mettre en place un véritable continuum d'ici la fin de l'accréditation.

## **3. Une entrée progressive dans la pratique du métier**

Comme nous venons de l'exposer, l'entrée dans le métier progressive souhaitée sera possible grâce à une formation pensée comme un continuum de la licence à la fin de carrière. Elle sera également possible grâce à une montée en puissance de la responsabilité devant les élèves tout au long du cursus et des stages afférents. Dans le premier degré, une première expérience en S1 avec notamment 4 jours en maternelle et 4 jours en élémentaire pour s'assurer que tous les étudiants auront un vécu dans chaque cycle, en S2, le stage de pratique accompagnée, puis en S3 et S4, l'alternance en responsabilité. Dans le second degré, un stage d'observation et de pratique accompagnée en S2, puis un stage en alternance en responsabilité en S3 et S4.

## **Renforcer l'interaction entre la formation théorique et l'exercice en responsabilité : mieux s'appuyer sur la recherche pour étayer la pratique.**

Renforcer l'interaction entre la formation théorique et l'exercice du métier d'enseignant ou de CPE nécessite de mieux faire le lien entre la recherche-terrain, lien qui paraît indispensable à l'augmentation du niveau des enseignants, et donc des élèves, ainsi qu'un élément clé dans la réduction des inégalités. Différents leviers sont à utiliser. Il s'agira 1) de travailler l'appartenance pluricatégorielle des intervenants dans la formation en renforçant lorsque cela est nécessaire l'intervention de professeurs exerçant dans les classes du niveau du métier visé par l'étudiant. Toutefois, la simple présence de professeurs exerçant sur le terrain ne saurait être suffisante, sans exploiter les connaissances et compétences de chacun. Nous veillerons également à 2) créer un véritable lien entre les différents apports : pratique, didactique et sciences cognitives (voir également dossier de présentation de l'offre de formation renouvelée), 3) avec une orientation du projet de l'INSPE de Grenoble et du contenu de la formation recherche clairement tournés sur l'éducation fondée sur les faits.

### **1. Pluricatégorialité de l'équipe pédagogique**

S'agissant de la formation assurée par des professeurs exerçant en parallèle en établissement scolaire, la situation à l'INSPE de Grenoble était assez favorable de ce point de vue si l'on regarde les choses globalement puisque sur les 35 600 heures d'enseignement à l'INSPE, 10 600 étaient réalisées par des praticiens de terrain soit près de 30%. Pour autant il fallait intégrer à la réflexion la demande que ces formateurs « exercent dans un niveau auquel se destinent les étudiants », ce qui n'était pas toujours le cas puisque pour la mention PE, quelques enseignants exerçant en 2<sup>nd</sup> degré y assurent des formations. De plus, les 30% d'enseignants exerçant en parallèle en établissement représentaient une moyenne sur l'ensemble de la formation à l'INSPE, mais des disparités pouvaient être observées entre les mentions et les parcours. En encadrement éducatif, la part assurée par des personnels en poste en établissement scolaire est de 52%, en PE de 30% ((20% enseignants du 1<sup>o</sup> degré ; 10% enseignants du second degré) et en Second degré entre 10 et 20% pour 7 parcours, entre 27 et 34% pour 4 parcours, entre 35 et 46% pour 4 parcours.

Pour réguler la part des interventions des personnels de terrains dans la formation d'étudiants se préparant au professorat du même niveau, plusieurs leviers seront utilisés. Concernant la mention PE,

les départs à la retraite des enseignants de terrain du second degré intervenant dans ce parcours seront remplacés par des recrutements ciblés en premier degré. Pour toutes les mentions, une convention sera mise en place entre l'INSPE et le rectorat pour permettre l'échange d'heures de formation entre les formateurs de terrain qui interviennent en formation continue et les formateurs universitaires intervenant habituellement en formation initiale. De cette façon, certains formateurs de l'INSPE pourront assurer des interventions en formation continue, alors que des formateurs académiques effectueront des interventions en formation initiale à l'INSPE, renforçant ainsi la part des formateurs de terrain dans les masters MEEF PE, SD et EE.

## **2. Lien entre les différents apports : pratiques, didactique et sciences cognitives**

Dans les différentes mentions du master MEEF, il existe des contenus généraux issus des recherches en sciences cognitives (psychologie cognitive et sociale, sociologie, sciences de l'éducation, philosophie) et des contenus spécifiques à l'enseignement des apprentissages fondamentaux et disciplinaires (notamment en didactique des disciplines) perçus comme plus professionnels. Ces deux types de contenus sont essentiels pour former des enseignants et CPE efficaces, car les deux sont indispensables pour enseigner et favoriser les apprentissages chez les élèves. Ces apports, trop souvent juxtaposés, seront travaillés et intégrés, permettant de mettre en œuvre des connaissances professionnelles et les apports des recherches en didactique des disciplines et en sciences cognitives pour faire des choix quant aux pratiques professionnelles permettant la réussite de tous les élèves. Cette dynamique existait (comme en témoigne l'obtention d'un financement IDEX ANR-UGA, 36 345 euros, 2019-2020, Make-a-Link) et constitue un axe de travail fort de la nouvelle accréditation (pour plus de détail voir la partie 3.3.1.3).

## **3. Orientation de l'INSPE de Grenoble et contenu de la formation recherche**

La position de l'INSPE de Grenoble quant aux contenus théoriques dispensés, aux contenus de ces UEs de formation à la recherche, et au cahier des charges du mémoire est claire. Elle s'inscrit dans l'éducation fondée sur les faits, courant qui apparaît comme nécessaire à l'évolution des pratiques dans le but de réduire les inégalités, notamment sociales, et de contribuer à la réussite de tous les élèves. La plupart des compétences facilitant le lien recherche-terrain est pensé dans le projet INSPE, qu'il s'agisse des compétences à développer en recherche en éducation ou des compétences permettant de nourrir sa pratique avec des éléments de recherche (pour plus de détail voir la partie 3.3.1.1, 3.3.1.2 et 3.1.1.4).

Une attention particulière a été portée dans notre INSPE à l'acquisition progressive par tous les étudiants des fondements de la recherche en éducation. Pour cette acquisition progressive : en S1, les enseignements permettront aux étudiants de s'approprier les premières notions et méthodologies de recherche en éducation ; en S2, ils effectueront un recueil de données pour leur mémoire au cours d'un stage d'observation et de pratique accompagnée ; en S3, ils devront ensuite analyser leurs données et rédiger leur mémoire. Pour le mémoire, un cahier des charges commun aux trois mentions permettra une amélioration de leur qualité et leur rigueur scientifique.

Ces actions de formation bénéficieront du pôle PIA3 "PEGASE", qui met en avant l'approche de l'éducation fondée sur les faits (evidence-based education) pour lutter contre les inégalités scolaires grâce à une action plus particulièrement sur les apprentissages fondamentaux. Même si le pôle PEGASE est un pôle démonstrateur qui n'a pas vocation à faire participer l'ensemble du territoire académique et donc l'ensemble des étudiants de l'INSPE, il a tout de même vocation à renforcer la formation initiale et continue des enseignants pour les adosser davantage encore à la recherche et à la démarche fondée sur les faits, et donc renforcer les liens avec le terrain (voir partie 3.3.1).



## 2.1 Les axes stratégiques d'activité de l'INSPE

### 2.1.1 Bilan synthétique des axes stratégiques mis en œuvre lors de la période écoulée

Le projet INSPE pour l'accréditation 2016-2021 était doté de 4 axes d'action stratégiques se concrétisant à la fois dans les activités institutionnelles, partenariales ou d'animation de l'INSPE, et dans son offre de formation : **la recherche, le continuum de formation, l'école inclusive et le numérique en enseignement**. Un bilan des réussites et des points pouvant être améliorés a été réalisé (cf parties 2.1.1.1 à 2.1.1.4).

#### 2.1.1.1 Place de la recherche

##### Points forts :

La place de la recherche a été confortée aussi bien dans la formation qu'au niveau de la mission recherche de l'INSPE. Dans la formation, la création de deux UE recherche dans les maquettes des 3 mentions EE, PE et SD est une avancée notable. Ont été créés une UE de recherche en éducation au sens large (24 h), et une UE recherche axée didactique des disciplines (24 h). Par ailleurs, le nombre des UE affichant clairement une entrée d'éducation fondée sur les faits a été augmenté dans toutes les mentions. Il est également à noter une implication de l'INSPE dans divers projets de recherche régionaux, nationaux et internationaux.

##### Points pouvant être améliorés :

La visibilité pour les étudiants des liens existant entre différents contenus de formation reste à renforcer afin de gagner en cohérence et d'optimiser la compréhension par les étudiants de l'intrication entre certaines problématiques. Concernant les contenus recherche, les liens entre contenus transversaux inter-mentions et contenus spécifiques aux mentions ne sont pas toujours assez explicites. De même, le lien entre recherche en sciences cognitives et pratiques en éducation (actuellement présenté dans nos formations avec une ampleur variable suivant les UE, de didactique notamment) est à renforcer.

Le renforcement de la formation à la méthodologie de la recherche, afin de transmettre aux étudiants des outils de travail rigoureux, est aussi nécessaire : la réalisation du mémoire de master, en M2, n'est -en pratique- encore pas suffisamment étayé par les différentes méthodologies de recherche. Son cadrage devra donc être retravaillé afin d'être accepté de tous et appliqué.

Enfin, l'offre de séminaires de recherche proposée aux étudiants peut encore être enrichie par un accès systématique synchrone aux séminaires sur toutes les antennes de l'INSPE.

#### 2.1.1.2 Continuum de formation

##### Points forts :

La formation est construite et portée par l'ensemble des partenaires : INSPE, autres composantes de formation des universités et rectorat. Le continuum de la formation a été pensé sur 5 ans, voire 6, dès la licence (L2 ou L3), le master puis les deux années après la titularisation (T1 et T2), afin d'être efficace aussi bien dans sa dimension pratique (ex : mise en place des stages en responsabilité en master) que de formation théorique (ex : enseignements de culture commune à tous les personnels éducatifs et enseignements spécifiques).

Aussi, la préprofessionnalisation en licence a commencé à être prise en compte, des parcours adaptés (diplômes d'université, DU) ont été mis en place pour les lauréats de concours issus de masters non-MEEF, et les formations T1/T2 s'appuient sur un bilan de compétences professionnelles des stagiaires de M2 et de DU grâce à la plateforme ASTUCE, développée localement.

Enfin, la mise en place des M2B a permis aux étudiants non-lauréats de concours de poursuivre et de compléter leur formation, avec obtention d'un master MEEF, en vue d'un nouveau passage de concours ou d'une réorientation vers d'autres métiers de l'éducation et de la formation.

**Points pouvant être améliorés :**

Des limites apparaissent clairement concernant l'organisation et l'offre de modules de préprofessionnalisation. Ces modules ne sont pas proposés par toutes les composantes de nos universités partenaires et, lorsqu'ils existent, on peut noter une forte disparité de contenus entre eux.

D'autre part, la place et l'importance des tuteurs est à clarifier et renforcer : les tuteurs académiques sont peu intégrés dans les formations universitaires et les tuteurs INSPE sont peu intégrés dans la formation pratique en établissement (1 seule visite de tuteur INSPE par étudiant).

Enfin, les formations continues pourraient aussi être repensées pour une meilleure adaptation aux enseignants de T1-T3.

### **2.1.1.3 Ecole inclusive**

**Points forts :**

La volonté de l'INSPE a été d'étendre le champ de formation à l'école inclusive au-delà du handicap reconnu, pour l'ouvrir à l'ensemble des élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP). Une approche multiniveaux a été mise en place, allant du travail sur des cas ou situations réels jusqu'à l'articulation entre les apports de la recherche et les analyses plus pragmatiques des situations. Les dimensions importantes sont couvertes dans la formation : les bases de l'école inclusive (cadre institutionnel, élèves à BEP, dispositifs, approche des besoins / des troubles, ...) et les bases de compréhension des fonctionnements et des troubles psychologiques, à travers des enseignements de psychologie clinique et de psychologie cognitive (spécificités de l'enfant et de l'adolescent et les principaux troubles).

**Points pouvant être améliorés :**

Outre les volumes horaires dédiés, relativement limités et sans doute à renforcer, une réflexion doit être menée sur l'efficacité relative d'un cloisonnement (vers plus de spécificité) ou d'un décloisonnement (vers plus d'intégration et de généralisation des problématiques) des enseignements sur l'école inclusive en fonction des mentions. Dans un cas ou l'autre, une amélioration de la coordination inter-enseignants sera nécessaire.

### **2.1.1.4 Enseignement et numérique**

**Points forts :**

L'utilisation et l'intégration du numérique en contexte scolaire, enjeu de formation majeur pour les futurs personnels éducatifs, a été pris en compte de façon transversale dans toutes nos mentions de master MEEF et sur tous nos sites de formation. Ces éléments de formations sont de type « humanités numériques » liées à la culture numérique et aux apprentissages (ex : effets du numérique sur les apprentissages, enseigner avec le numérique : quelques zones à risque, évaluer et s'auto-évaluer avec le numérique, numérique et juridique,).

De plus, différentes actions d'accompagnement des enseignants et des étudiants de l'INSPE ont été mises en place : formation de formateurs en interne ou pour d'autres personnels (Canopé), aides dans l'utilisation des plates-formes de cours et la participation à la création d'un parcours M@gistère (utilisation de tablettes en maternelle).

Enfin, nos formations ont bénéficié des apports de la recherche, et notamment ceux provenant des projets e-FRAN (ANR PIA 3), Fluence (porté par le laboratoire LPNC) et EXPIRE (porté par le laboratoire LIG).

**Points pouvant être améliorés :**

La forte diversité et hétérogénéité de niveau en numérique des usagers est très difficile à prendre en compte. Une approche transversale serait à renforcer.

La période de pandémie de coronavirus a montré toute l'importance de disposer des outils matériels fiables (ordinateurs, connexions internet, serveurs de partage et systèmes de visioconférences) afin d'assurer la continuité de la communication et de l'enseignement. Ces outils n'étaient pas présents ou pas clairement opérationnels lors du premier confinement débuté en mars 2020. Ils ont été progressivement introduits et continuent à être mis en place à l'échelle de nos universités. Mais cette période a aussi montré les limites de la connaissance et de l'utilisation de ces outils par certains étudiants ou certains enseignants, mettant en évidence la nécessité de mieux former aux enjeux et à l'utilisation des outils numériques en enseignement à l'avenir.

### 2.1.2 Axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation à venir

Le bilan fait sur le travail des axes stratégiques de l'accréditation 2016-2019 (**place de la recherche, continuum de formation, école inclusive, enseignement et numérique**) sert d'appui à la nouvelle impulsion qui sera apportée à ces 4 axes, qui **restent stratégiques pour l'accréditation 2021-2026** (cf parties 2.1.2.1 à 2.1.2.4 ci-dessous). Mais **2 axes stratégiques additionnels** ont été choisis pour la nouvelle accréditation :

- **L'ouverture à l'international.** Dans un monde ouvert, l'INSPE se doit de promouvoir auprès de ses étudiants, futurs personnels éducatifs, la connaissance de la langue, de la culture et des pratiques éducatives existant à l'étranger, afin d'en faire bénéficier leurs élèves ou d'envisager exercer à l'international. L'INSPE favorisera donc à cette fin le développement des enseignements associés à cette thématique, ainsi que la mobilité entrante ou sortante d'étudiants et de personnels éducatifs, ainsi que des enseignants de l'INSPE (cf partie 2.1.2.5).

- **les valeurs de la République et la laïcité.** Les valeurs de la République et la laïcité sont de manière permanente un fondement de notre société et de notre système éducatif, et elles ont toujours mérité à ce titre une place de choix dans la formation des élèves et des enseignants. La nécessité de permettre aux futurs personnels éducatifs de s'approprier les valeurs de la République et la laïcité, de les maîtriser et d'être capables de les transmettre s'est encore accrue ces dernières années, avec la mise en évidence de l'éloignement progressif de ces valeurs d'une partie de la population, et la survenue d'attaques anti-républicaines dramatiques qui ont endeuillé notre pays (cf partie 2.1.2.6).

#### 2.1.2.1 Place de la recherche

Le maître mot de la prochaine accréditation concernant la place de la recherche dans le projet INSPE consistera à renforcer, dans nos formations et nos actions de recherche ou d'animation, le lien recherche-terrain, dans le cadre du courant de l'éducation fondée sur les faits. Il s'agira de permettre aux étudiants et enseignants de choisir les pratiques les plus efficaces pour améliorer les apprentissages et réduire les inégalités.

Dans ce cadre, les UE Recherche du master auront une place majeure et aborderont les principes de l'éducation fondée sur les faits et son importance pour le progrès du système éducatif, aideront à distinguer les savoirs des croyances et à analyser et utiliser à bon escient les données de recherche en éducation. Les connaissances et compétences seront travaillées de manière différente selon les mentions et les parcours, mais incluront un contenu commun aux mentions PE, SD, EE : principes de l'éducation fondée sur les faits, complexité du lien recherche/terrain, exposé des différentes méthodes de recherche et de recueil de données. Un lien entre les apports en didactique disciplinaire (ou de pratique CPE) et en sciences humaines et sociales sur la cognition (psychologie cognitive et sociale, sciences de l'éducation, neurosciences comportementales) sera aussi fait.

Ces différents apports permettront bien sûr de développer des compétences nécessaires à la réalisation du travail de mémoire, qui s'étalera désormais sur les deux années de master, en M1 (introduction, méthode, recueil de données) et en M2 (partie M1+ résultats et discussion). L'amélioration de la qualité et la rigueur des mémoires de master ou l'écrit scientifique réflexif, passera aussi par la

mise en œuvre d'un nouveau cahier des charges qui s'imposera aux étudiants et aux encadrants, en définissant un cadre méthodologique clair et précis.

L'INSPE poursuivra aussi ses implications dans des projets de recherche régionaux, nationaux et internationaux. En particulier, l'INSPE jouera un rôle central dans le pôle PIA3 PEGASE, pôle de formation et de recherche financé pour les 10 prochaines années (cf. partie 3). Les résultats produits par PEGASE seront retranscrits dans la formation initiale et dans la formation de formateurs, et les formateurs seront également sollicités pour participer aux actions de recherche (Actions 3 et 4) et à l'action de diffusion/dissémination (Action 5) du pôle, qu'ils soient enseignants-chercheurs, formateurs à temps plein ou occasionnels, ou formateurs en poste partagé.

Enfin, un volet à travailler sera aussi le renforcement de la proportion d'enseignants-chercheurs dans les équipes enseignantes de l'INSPE, puisque le nombre des enseignants-chercheurs représente moins de 25% de nos enseignants.

### **2.1.2.2 Continuum de formation**

L'amélioration de la formation des étudiants et des enseignants passera de manière réaffirmée par l'inscription des formations dans un continuum. Ce continuum de formation, pensé en 2016-2021 sur 5-6 ans, de la L2 aux nouveaux titulaires (T1-T2), sera étendu à la formation tout au long de la vie pendant la période d'accréditation 2021-2026.

Pour les étudiants de licence, des modules de préprofessionnalisation seront mis en place avec les universités, dans les UFR pour les formations disciplinaires, ou en tant que partie de l'offre d'enseignements transversaux des universités pour certains modules fondamentaux ou généraliste sur l'éducation. La licence "classe préparatoire au professorat des écoles" qui vient d'être validée dans notre académie et qui sera portée par l'UFR Sciences de l'Homme et de la Société (filiale sciences de l'éducation) de l'UGA permettra aussi une préparation des étudiants à une demande d'admission en master MEEF à l'INSPE et à leur futur métier d'enseignant. La formation des étudiants de licence recrutés en tant qu'AED permettra aussi de les préparer à une demande d'admission en master MEEF et au métier.

Pour les étudiants admis en master MEEF, la nouvelle organisation du master permettra un rééchelonnement de la présentation des contenus sur 2 ans (concours fin de M2), avec des stages en établissement scolaire qui se dérouleront dans plusieurs établissements et plusieurs cycles afin de permettre aux étudiants d'avoir une vision plus large du métier. L'objectif d'atteindre 33% d'enseignants de terrain dans les masters MEEF permettra aux étudiants de bénéficier dans une proportion plus large de l'expérience pratique et du recul d'enseignants en prise directe avec une classe ou un établissement. Cet objectif de 33% est déjà atteint dans certaines mentions ou parcours et, pour les autres formations, le rapprochement de cet objectif sera réalisé en recrutant à l'INSPE plus de formateurs de terrain du cycle concerné ou en mettant en place des formations croisées avec la FTLV du rectorat.

La formation des nouveaux personnels éducatifs, enseignants ou CPE, titulaires (T1-T3) reposera sur un bilan de compétences et un recueil de besoins de formation permettant de construire le parcours de formation le plus adapté. De même, la formation continue des titulaires plus avancés dans leur carrière reposera sur l'offre de formation FTLV du rectorat, sur des actions de formation continue INSPE en lien avec la recherche en éducation, et des actions complémentaires, comme les stages MIN (Modules de formation d'Initiative Nationale, école inclusive). La coordination et le partenariat entre l'INSPE et la FTLV du rectorat sera favorisée à compter de septembre 2022 par l'emménagement de ces deux structures dans le même bâtiment au sein du campus UGA de Saint Martin d'Hères-Gières.

Enfin, il faut signaler l'incertitude qui persiste quant à la formation des lauréats de concours post M2, pendant leur année de stage (T0). Les directives ministérielles sont en attente aussi bien pour les lauréats de concours qui auront suivi un cursus de master MEEF que pour ceux qui auront suivi d'autres cursus. Les formations adaptées seront mises en place dès que les arbitrages ministériels seront officialisés.

### **2.1.2.3 Ecole inclusive**

L'effort qui a été porté concernant la formation à l'école inclusive lors de l'accréditation précédente sera soutenu et renforcé sur la période 2021-2026. En particulier, dans le master MEEF, il s'agira de renforcer l'efficacité et la portée des enseignements en mettant en avant une double entrée de l'école inclusive, à la fois à travers les enseignements de culture commune et à travers les enseignements des fondamentaux en master MEEF PE (français et mathématiques) ou disciplinaires en master MEEF SD.

Des formations de formateurs seront mises en place afin de sensibiliser les enseignants, notamment disciplinaires, au fait que l'école inclusive ne concerne pas que les enseignements de culture commune. Ces formations seront aussi le moyen de mettre en place des références et un langage commun autour de l'école inclusive, ainsi que de favoriser les interactions et les collaborations entre enseignants disciplinaires et enseignants de sciences de l'éducation/psychologie connaissant bien les élèves à besoin éducatifs particuliers.

Enfin, afin de préparer les futurs personnels éducatifs plus en amont, une sensibilisation à l'école inclusive dans le cadre des UE de préprofessionnalisation sera à négocier avec les universités. En effet, cette thématique n'est actuellement pas abordée ou pas accessible dans l'offre de préprofessionnalisation des étudiants de licence.

### **2.1.2.4 Enseignement et numérique**

Les dernières années ont montré une démultiplication des usages et des enjeux sociétaux du numérique en tant que média ubiquitaire, aux niveaux éducatif, culturel, social, professionnel. Il est donc primordial de former les élèves à la maîtrise et à la prise de recul du numérique, ce qui passe en premier lieu par la formation de leurs enseignants sur cette thématique. Les confinements et l'obligation de travail ou d'études à distance imposés à la population en 2020 par les mesures de protection sanitaires répondant à l'épidémie de coronavirus ont démontré par les faits l'importance stratégique de la maîtrise des infrastructures et des usages du numérique, notamment en enseignement. L'axe enseignement et numérique de l'INSPE sera orienté vers la proposition d'une formation des enseignants et futurs enseignants destinée à répondre au mieux à ces enjeux sociétaux liés à l'utilisation du numérique dans l'enseignement ainsi qu'à l'évolution du métier.

Pour cela, cinq types d'actions seront mis en place :

- la recherche d'agilité, pour s'adapter en continu aux contraintes et problématiques évolutives du monde de l'éducation,

- l'intégration dans un continuum de formation, à la fois longitudinal tout au long du cursus ou de la carrière, mais aussi transversal en intégrant les enseignements liés au numérique à un niveau interdisciplinaire dans nos formations,

- l'adossement à la recherche, par une participation d'enseignants INSPE à la recherche par des collaborations avec des laboratoires du domaine, ce qui permettra aussi de faire bénéficier nos étudiants des innovations et des derniers résultats tirés de la recherche sur les domaines "enseignement et numérique" et "enseignement numérique",

- la collaboration avec les structures partenaires (universités partenaires et les équipes du rectorat), afin de mettre en place des formations de formateurs,

- l'accompagnement plus resserré des étudiants et professeurs stagiaires, voire des enseignants, ayant des difficultés de maîtrise du numérique.

### **2.1.2.5 Ouverture à l'international**

Même si l'ouverture à l'international n'était pas de manière explicite un axe prioritaire de l'accréditation 2016-2021, les actions de l'INSPE qui ont été menées dans ce domaine ont été nombreuses et diversifiées, avec l'existence de plusieurs UE comportant une dimension internationale et la mise en place de mobilités entrantes ou sortantes : départ en stage (d'observation ou de pratique

accompagnée) à l'étranger d'étudiants de l'INSPE, accueil d'étudiants et de formateurs internationaux à l'INSPE (Erasmus, séjour d'étude, convention d'échanges d'étudiants avec l'Université du Texas à Austin, ...), et mobilité d'enseignants INSPE à l'étranger, notamment pour des missions d'expertise. Cependant, la place du concours en fin de M1, enjeu prioritaire et très mobilisateur pour les étudiants, a en partie limité les mobilités sortantes à des publics spécifiques (parcours adaptés, étudiants MEEF SD d'un parcours spécifique) ou à des projets individuels.

En accord avec la stratégie internationale de l'UGA, de l'USMB, de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, et en accord avec les objectifs ministériels, l'INSPE va développer sa vocation et ses actions d'ouverture à l'international sur 2021-2026. Une impulsion sera donnée à une politique de relations internationales en lien avec la recherche, notamment via le pôle PEGASE, qui sera l'occasion de nouer de nouveaux partenariats en formation et en recherche. De manière générale, les enseignements comportant une dimension internationale seront confortés, avec une réflexion sur la création d'un parcours d'ouverture à l'international incluant des UE spécifiques comportant des stages à l'étranger en M1 et des modules intégrant une dimension internationale en M2. Le développement de la mobilité internationale étudiante (Erasmus ou non) et enseignante (entrante et sortante) sera aussi favorisé. Le changement de la place du concours, à la fin du master 2 au lieu du master 1, constitue un contexte favorable à une internationalisation de la formation MEEF. En effet, les contraintes qui reposaient sur notamment les étudiants de M1 du fait de la place du concours en fin d'année sont levées et permettent un ré-échelonnement, vers un meilleur équilibre, des contenus de formations sur les deux années de master. En particulier, du temps pourra plus facilement être utilisé en M1 pour des départs sur des stages courts à l'étranger.

#### **2.1.2.6 Formation des enseignants aux valeurs de la république et à la laïcité**

La formation des étudiants et enseignants aux valeurs de la République et à la laïcité n'était pas nommément un axe stratégique de l'INSPE pour l'accréditation 2016-2021, même si un certain nombre d'éléments concouraient à sensibiliser nos publics à cette dimension. Le programme du master 1 MEEF comportait une UE intitulée « Enjeux, valeurs, et connaissances du système éducatif français et de ses acteurs » (27h) dont environ un tiers portait sur la thématique des valeurs de la République. De même, le plan de formation continue académique du 2nd degré comporte dans son axe de culture commune des formations aux « valeurs de la République ». De son côté, l'USMB propose dans son offre de formation un DU laïcité de 120 h, accessible à tous, et des outils documentaires pratiques existent et sont à disposition des étudiants et des enseignants (vademecum « laïcité à l'école », vademecum « agir contre le racisme et l'antisémitisme »).

Néanmoins, la connaissance, l'intégration et la capacité de transmission des valeurs de la République et de la laïcité aux élèves par les enseignants sont des enjeux majeurs et permanents pour notre pays, et les évolutions de la société de ces dernières années ont montré qu'une partie de la population se dissociait de ces valeurs, jusqu'à atteindre des passages à l'acte terroristes pour certains individus. Il est donc essentiel de renforcer cet axe de formation de l'INSPE pour mieux associer les personnels éducatifs aux valeurs de la République, leur permettre de faire corps autour d'elles, et mieux les armer -de manière théorique et pratique- pour transmettre ces valeurs aux élèves.

Les contenus de formation sur les valeurs de la République et la laïcité pourront, au niveau théorique, être en lien avec les notions et concepts liés à ces valeurs, ainsi qu'aux droits et devoirs des personnels éducatifs et des usagers. Au niveau pratique, il sera important de former les étudiants et enseignants aux pratiques pédagogiques permettant d'aborder et transmettre ces valeurs. Ces éléments de formations seront importants dans le cadre du master MEEF : +10h de formation sur les valeurs de la République et la laïcité, dimension didactique et pédagogique, liens entre apports théoriques et périodes de stage, contextualisation dans le cadre de la pratique. Il sera aussi important de former à cette thématique des étudiants ou enseignants hors du master MEEF, soit en tant que sensibilisation avant l'entrée en master MEEF (AED, modules de préprofessionnalisation en lien avec les universités), soit en particulier pour les lauréats de concours issus de cursus non-MEEF, qui n'auront reçu aucune formation à ce sujet. Bien sûr, cet axe pourra aussi être développé en formation continuée et continue,

en collaboration avec la FTLV, par la mise en œuvre des dimensions de la politique éducative dans son aspect « éducation à la citoyenneté » en considérant toutes les échelles territoriales, par l'utilisation des modules existants sur ce sujet dans l'offre de formation continue du rectorat, et par la recherche du développement de partenariats pour les créations de nouveaux modules INSPE-universités-rectorat.

Enfin, il est prévu la création par l'INSPE d'un outil en ligne à disposition des étudiants et des personnels éducatifs, recensant tous types de documents sur les valeurs de la République et la laïcité, incluant des textes de loi, les vademecums existants, des textes de réflexion issus de différents auteurs, des résultats d'enquêtes ou de recherches, ... .

## **2.2 La stratégie de gouvernance de l'ESPE puis de l'INSPE**

### **2.2.1. Bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre de l'ESPE puis de l'INSPE pour la période d'accréditation écoulée 2016-2021**

#### **2.2.1.1. Structure d'animation 2016-2021**

Le projet INSPE (ex-ESPE) de l'académie de Grenoble comporte 3 partenaires : le rectorat de l'académie de Grenoble, l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB) et l'Université Grenoble Alpes (UGA). L'INSPE est une composante de l'UGA, son université intégratrice.

Le siège académique de l'INSPE de l'académie de Grenoble est localisé à Grenoble, mais va déménager sur le campus de Saint Martin d'Hères-Gières au printemps 2022. Il est le lieu de travail de l'équipe de direction et des services administratifs et techniques assurant le pilotage et le suivi académique des ressources humaines, des installations, de la communication, des finances et des formations de l'INSPE.

L'INSPE de l'académie de Grenoble délivre ses formations sur 4 antennes réparties dans l'académie de Grenoble : Grenoble (puis Saint Martin d'Hères-Gières à partir de septembre 2022), Chambéry, Valence et Bonneville (pour cette dernière, le site devrait prochainement être relocalisé sur Annecy/Campus d'Annecy le Vieux). Les étudiants de l'INSPE des antennes de Grenoble et Valence sont inscrits à l'UGA, les étudiants des antennes de Chambéry et Bonneville sont inscrits à l'USMB. Chaque antenne de l'INSPE est dotée d'une équipe pédagogique (dont une enseignante responsable pédagogique de l'antenne qui est responsable de la mise en œuvre des formations) et d'une équipe administrative (qui gère le suivi des étudiants de l'antenne, dont une responsable administrative de l'antenne). À Grenoble, la directrice adjointe de l'INSPE en charge des études fait aussi office de responsable pédagogique d'antenne, mais, cette double charge étant trop lourde, il a été décidé de nommer dès la prochaine rentrée universitaire (septembre 2021) un responsable pédagogique de l'antenne de Grenoble.

Les 4 antennes de l'INSPE délivrent la formation de master MEEF mention Professorat des Écoles (PE), les antennes de Grenoble et de Chambéry délivrent aussi la formation de master MEEF mention professorat du Second Degré (SD) au sein de différents parcours. L'antenne de Grenoble délivre de plus les formations de master MEEF mention Encadrement Éducatif (EE). Dans le dossier d'accréditation 2016-2021, la formation de master MEEF mention Pratique et Ingénierie de la Formation (PIF) a été initialement prévue pour être délivrée à Grenoble (parcours Apprentissage-Enseignement, parcours Didactique des Sciences et Numérique et parcours Didactique du Français et des Langues) et à Chambéry (parcours Enseignement et surdité, co-porté avec l'USMB). Le parcours PIF didactique du Français et des langues a fermé en cours d'accréditation, faute de vivier étudiant, et l'USMB a choisi de porter seule et séparément la formation « enseignement et surdité » à l'avenir. Seuls les deux parcours de master MEEF-PIF « Apprentissage-Enseignement » et « Didactique des Sciences et Numérique » seront donc ouverts à l'INSPE pour la prochaine accréditation 2021-2026.

#### **2.2.1.1.1. Description de la structure d'animation 2016-2021**

### ***L'équipe de direction***

Jusqu'en janvier 2020, l'équipe de direction a été composée d'une directrice de l'ESPE, devenue administratrice provisoire de l'INSPE de septembre 2019 à janvier 2020, de la responsable des services administratifs et techniques de la composante, de deux directrices adjointes (l'une chargée de la recherche et l'autre chargée des études), de trois chargés de mission pour la coordination avec les services académiques, et des responsables de mention.

Depuis la nomination du directeur de l'INSPE, fin janvier 2020, l'équipe de direction est composée d'un directeur, de la responsable des services administratifs et techniques de la composante, et de trois directeurs adjoints : une directrice adjointe chargée des études, une directrice adjointe chargée des ressources humaines et un directeur adjoint chargé de la recherche.

### ***Le bureau élargi***

Cette équipe de direction s'élargit, en tant que de besoin, aux responsables de la mise en œuvre des formations sur les antennes distantes de l'INSPE de Grenoble. Une réunion du bureau élargi aux responsables de la mise en œuvre pédagogique sur les antennes distantes (en présence ou par visio-conférence) est prévue avec une fréquence mensuelle a minima.

### ***Le groupe de liaison***

Le groupe de liaison réunit l'équipe de direction de l'ESPE et les coordinateurs du projet pour le rectorat (Secrétariat général, Direction des ressources humaines, Doyens, Délégué académique à la formation, Division des personnels enseignants, Division des examens et concours) à une fréquence bimensuelle. Ce comité traite de l'ensemble des questions soulevées par la mise en œuvre opérationnelle de l'accueil, des modalités d'organisation de la formation et du suivi des étudiants et des fonctionnaires stagiaires en articulation avec les cinq départements de l'académie, la contribution de l'académie à la formation (mise à disposition de ressources humaines, procédures de recrutement), la coordination des actions de formation continue dans lesquelles l'ESPE est impliquée, les réponses aux sollicitations externes ou émanant du ministère. Selon l'ordre du jour, les vice-présidents des universités ou leurs représentants participent aux réunions du groupe de liaison.

### ***Le conseil de l'INSPE (ex-conseil d'école de l'ESPE)***

Le conseil de l'institut est une instance avec compétences décisionnelles comme tout conseil de composante ; c'est aussi une instance de dialogue avec les usagers et les personnels. Il adopte les règles relatives aux examens et les modalités de contrôle des connaissances. Il adopte le budget de l'école et approuve les contrats pour les affaires intéressant l'école. Il soumet au conseil d'administration de l'UGA une proposition de gestion des emplois de ses personnels (loi 2019-791 sur l'école de la confiance, et statuts validés par CA de l'UGA le 30 septembre 2016).

### ***Les responsables pédagogiques d'antenne***

Ils sont nommés par le directeur de l'INSPE parmi les enseignants et enseignants-chercheurs de l'INSPE. Ils mettent en œuvre les formations MEEF délivrées sur l'antenne, en conformité avec la politique de formation de l'INSPE définie à l'échelle académique. Ils organisent les emplois du temps des formations, en lien avec les responsables d'UE et la direction adjointe en charge des études. Ils entretiennent des relations de proximité avec les partenaires de la formation, en lien avec la direction adjointe aux études. Ils peuvent participer aux réunions du bureau élargi de l'INSPE. Ils organisent les réunions de l'équipe enseignante de l'antenne et des temps d'échange avec les délégués des étudiants en coordination avec le responsable de mention.

## **2.2.1.1.2. Bilan du fonctionnement de la structure d'animation 2016-2021**



### ***L'équipe de direction***

Durant l'accréditation 2016-2021, l'équipe de direction devait intégrer trois chargés de mission, membres du rectorat pour la coordination avec les services académiques. Cette organisation s'est révélée trop lourde et a été remplacée en cours d'accréditation par la présence dans l'équipe de direction d'un seul représentant du rectorat désigné par la rectrice, qui a pris la fonction de directeur adjoint de l'INSPE en charge des liens avec rectorat. Jusqu'à l'été 2020, c'est Christophe Clanché, délégué académique à la formation tout au long de la vie, qui assurait cette fonction. Pour éviter tout conflit d'intérêt dans ses missions et à la demande de Madame la rectrice, le délégué académique à la formation, qui est maintenant Jean-Christophe Larbaud, n'aura plus désormais le titre de directeur adjoint de l'INSPE, mais il sera membre du bureau de direction pour porter les problématiques académiques liées au projet.

D'autre part, le nouveau directeur de l'INSPE, nommé fin janvier 2020, a souhaité que l'équipe de direction s'enrichisse d'une directrice adjointe supplémentaire, en charge des ressources humaines, en raison de la complexité particulière de cet aspect du fonctionnement de l'INSPE

### ***Le bureau élargi***

Le bureau élargi, conçu pour coordonner la mise en œuvre des formations sur les antennes n'a pas pu traiter l'ensemble des problématiques posées lors de réunions indifférenciées sur la période 2016-2021.

Ses réunions sont donc progressivement devenues thématiques et récurrentes, avec essentiellement :

- une réunion bimensuelle du bureau élargi pour traiter des problèmes liés à la mise en œuvre des formations du master MEEF professorat des écoles (PE) sur les 4 antennes, avec les responsables pédagogiques des 4 antennes, le responsable de la mention de master MEEF PE et en l'absence des responsables de mention MEEF SD, EE et PIF,
- une réunion bimensuelle du bureau élargi pour traiter des problèmes communs aux 4 mentions de master MEEF, avec les 4 responsables de mentions et en l'absence des responsables pédagogiques d'antennes.

Cette organisation s'est révélée ne pas prendre suffisamment en compte les problèmes rencontrés sur les antennes concernées par les mentions de master MEEF second degré (SD) et encadrement éducatif (EE). Depuis quelques mois et à l'avenir, les réunions du bureau élargi ont donc été modifiées :

- une réunion bimensuelle du bureau élargi pour traiter des problèmes liés à la mise en œuvre des formations du master MEEF professorat des écoles (PE) sur les 4 antennes, avec les responsables pédagogiques des 4 antennes, le responsable de la mention de master MEEF PE et en l'absence des responsables de mention MEEF SD, EE et PIF,
- une réunion bimensuelle du bureau élargi pour traiter des problèmes liés à la mise en œuvre des formations du master MEEF SD et EE sur les antennes de Grenoble et Chambéry, avec les responsables pédagogiques des antennes de Grenoble et de Chambéry (où sont dispensées les formations MEEF SD), les responsables des mentions de master MEEF SD et EE, et en l'absence des responsables de mention MEEF PE et PIF,
- une réunion mensuelle du bureau élargi pour traiter des problèmes communs aux 4 mentions de master MEEF, avec les 4 responsables de mentions de master MEEF et en l'absence des responsables pédagogiques d'antennes.

### ***Le groupe de liaison***

Instance de régulation opérationnelle, il s'est réuni autant que de besoin, souvent une à deux fois par mois. Il a fonctionné de manière efficace, permettant une bonne régulation et une mise en cohérence du projet de formation. Ce groupe s'occupe par exemple des circulaires pour les mises en stage, des rémunérations des tuteurs, de la communication avec les établissements et les stagiaires, des procédures d'accompagnement renforcé, etc.

Il a été moins actif sur ces problématiques depuis ce début d'année 2020, sans doute du fait du transfert de la Division de l'Enseignement Supérieur du rectorat de Grenoble au rectorat de la région académique, cette division assurait l'animation du groupe (gestion du calendrier, des convocations, publication des ordres du jour,...). Le fonctionnement retrouve un mode nominal avec une animation assurée désormais par la division des personnels enseignants. En revanche, le groupe de liaison s'est réuni à une fréquence très élevée et a permis de dénouer nombre de situations problèmes liées aux contraintes du 1<sup>er</sup> confinement coronavirus, pendant et après cette période (mars à juillet 2020).

Le groupe de liaison a notamment pris en charge la conception d'une procédure d'accompagnement renforcé visant les stagiaires en difficulté passagère ou durable, l'élaboration du calendrier de suivi formatif et de l'évaluation terminale des stagiaires (mise en place d'ASTUCE-ESPE). Il est également le relais des appels pour l'identification des lieux de stages et tuteurs pour les M1 et M2B, des inspecteurs ayant vocation à être nommés membres des jurys, de ressources complémentaires nécessaires pour la mise en œuvre des formations. Le groupe de liaison joue aussi un rôle essentiel de coordination et de dynamisation des groupes de travail sur la révision des maquettes, la conception d'UE complexes de culture commune (par exemple, l'UE « Démarche de projet »), la construction et la mise en place de parcours adaptés répondant aux besoins de formation pour les rentrées à venir, l'articulation entre formation initiale et formation continue. Il contribue à la réflexion sur les différents cahiers des charges : mémoire, tuteurs, stages d'observation et de pratique accompagnée. Cette organisation fonctionne aujourd'hui parfaitement et remplit sa mission de régulation et de mise en cohérence du dispositif. Le groupe de liaison s'est avéré être un élément précieux de la structure de l'INSPE dans de multiples occasions et sera donc conservé à l'avenir.

### ***Le conseil de l'INSPE***

Le conseil de l'INSPE s'est réuni très régulièrement pour étudier, débattre et voter sur les sujets relevant de sa compétence. Le conseil fonctionne globalement bien. Un sujet d'inquiétude demeure concernant la difficulté de trouver des candidats à l'élection par les usagers. Actuellement, le conseil ne comporte aucun élu représentant les usagers, malgré l'organisation d'une nouvelle élection très récemment. Il faudra communiquer plus fortement vers les usagers afin de les convaincre de l'importance d'avoir des représentants au conseil. Un conseil de l'INSPE restreint sera aussi à mettre en place pour évoquer et voter sur des sujets touchant nominativement des personnels enseignants ou enseignants-chercheurs (responsabilités, carrières,...).

### ***Les responsables pédagogiques d'antenne***

Leurs missions sont multiples et ont parfois évolué de fait pendant la période d'accréditation 2016-2021. Il conviendra de les redéfinir plus précisément pour la période d'accréditation, avec la mise en place d'un comité de suivi d'animation pédagogique rassemblant les responsables d'antenne et la direction. Aussi, des règles de nomination et de durée de la responsabilité d'antenne ont été mises en place.

## **2.2.1.2. Pilotage stratégique 2016-2021**

### **2.2.1.2.1. Présentation des instances de pilotage stratégique 2016-2021**

#### ***Le comité partenarial***

Pour répondre à ses missions, l'équipe de direction travaille en étroite interaction avec un Comité Partenarial, composé, outre les membres de l'équipe de direction et selon l'ordre du jour des réunions, des présidents d'université et des vice-présidents Formation et Affaires Générales, du recteur, de ses secrétaires généraux et secrétaires généraux adjoints.

Ce comité partenarial se réunit en tant que de besoin pour traiter de toutes les questions requérant une harmonisation des politiques et axes stratégiques de l'ESPE puis de l'INSPE, des universités et du rectorat, ainsi que pour toute décision relative au modèle économique. Les questions traitées concernent les modalités d'accueil, d'inscription et de suivi pédagogique des étudiants et des fonctionnaires-stagiaires. Le comité partenarial valide le principe d'ouverture ou de fermeture de parcours des mentions SD et PIF avant présentation au Conseil d'École/Institut.

### ***Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)***

Le COSP est un organe de réflexion, de prospective et de proposition concernant l'organisation des formations, de la recherche et de l'articulation formation recherche à l'ESPE puis à l'INSPE. Il était initialement composé de 32 membres, mais, afin de le rendre plus opérationnel, il a été ramené à 20 membres au début de l'accréditation 2016-2021.

#### **2.2.1.2.2. Bilan du fonctionnement des instances de pilotage stratégique 2016-2021**

##### ***Le comité partenarial***

Le comité partenarial doit porter la stratégie du projet de l'INSPE. Il s'est peu réuni ces dernières années, et a semblé avoir du mal à trouver sa place, car le projet INSPE validé en 2016 n'a pas été interrogé sur la période 2016-2021. Le comité partenarial s'est cependant à nouveau réuni en juin 2020 pour initier le travail sur l'accréditation 2021-2026. Une dynamique semble donc à créer.

##### ***Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)***

Le COSP devrait être un organe de prospective. Il ne s'est pratiquement pas réuni, même après la révision de sa composition (passage de 32 à 20 membres). Un des écueils semble résider dans le choix de ses membres, notamment de ses animateurs. La volonté d'y intégrer des experts nationaux très reconnus du domaine a conduit au choix de personnalités qui, parce qu'elles étaient très reconnues, n'avaient que très peu de disponibilités et participaient peu ou pas aux réunions du COSP. Pour la prochaine accréditation, il faudra trouver le juste équilibre entre la notoriété des membres du COSP et leur disponibilité.

#### **2.2.2. Stratégie de gouvernance du projet INSPE pour la période d'accréditation à venir 2021-2026**

Le pilotage de la composante et l'animation du projet sont plus clairement distingués que dans le dernier document d'accréditation (2016). Une représentation en deux entrées est présentée : la structure d'animation INSPE d'une part, le pilotage stratégique du projet INSPE d'autre part, séparant nettement l'opérationnel de la vision stratégique.

##### **2.2.2.1. La structure d'animation 2021-2026**

###### ***L'équipe de direction***

L'équipe de direction se compose du directeur de l'INSPE et des directeurs adjoints, ainsi que de la directrice administrative de composante. Elle assume les missions et compétences qui lui sont dévolues par les textes. Notamment, elle conduit la politique de la composante décrite dans le dossier

d'accréditation et harmonisée par le comité partenarial, et pilote au quotidien les actions mises en place en son sein, prépare l'ordre du jour du conseil de l'INSPE, propose et assure le suivi du budget de la composante.

Le directeur est nommé conjointement par les ministres de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, sur proposition d'une commission présidée par la Rectrice et les présidents d'université (cadre national). Les directeurs adjoints sont désignés par le directeur et présentés au conseil de l'institut (règlement intérieur, 19 février 2014).

### ***Le bureau de direction***

Sa fonction est la définition de la politique de formation portée par l'INSPE à l'échelle de l'académie et la coordination inter-mentions de master MEEF. Il est composé de l'équipe de direction, des responsables des 4 mentions de master MEEF (PE, SD, EE et PIF) et du délégué académique à la formation du rectorat. Si l'ordre du jour le nécessite, des représentants des vice-présidents formation de l'UGA et de l'USMB peuvent être invités à l'initiative du directeur de l'INSPE.

### ***Le bureau élargi***

Organisé par mention, sa fonction est le pilotage de la mise en œuvre de l'offre de formation à l'échelle de l'académie. Il est composé des membres du bureau de direction et des membres du comité pédagogique (voir ci-dessous). Les chargés de mission de l'INSPE peuvent y être invités en tant que de besoin, selon l'ordre du jour.

### ***Le comité pédagogique***

Animé par le directeur adjoint chargé des études, sa fonction est de coordonner la mise en œuvre de l'offre de formation entre les différents sites de l'INSPE. Outre le directeur adjoint de l'INSPE chargé des études, il est composé des responsables pédagogiques des différentes antennes de l'INSPE.

### ***Les responsables pédagogiques d'antenne***

Les responsables pédagogiques d'antenne sont nommés par le directeur de l'INSPE, sur proposition du bureau et après avis du conseil de l'Institut. Ils sont nommés parmi les enseignants et enseignants-chercheurs de l'INSPE, pour la durée de l'accréditation en cours (avec possibilité de reconduction, dans la limite de 3 accréditations au total).

Leurs principales missions sont :

- mettre en œuvre les formations MEEF délivrées sur l'antenne, en conformité avec la politique de formation de l'INSPE définie à l'échelle académique.
- organiser les emplois du temps des formations, en lien avec les responsables d'UE et la direction adjointe en charge des études.
- entretenir des relations de proximité avec les partenaires de la formation, en lien avec la direction adjointe aux études.
- participer au comité pédagogique animé par la direction adjointe aux études.
- participer aux réunions du bureau élargi PE et/ou SD de l'INSPE.
- organiser les réunions de l'équipe enseignante de l'antenne.
- organiser les temps d'échange avec les délégués des étudiants en coordination avec le responsable de mention.
- co-organiser avec le responsable administratif de l'antenne un temps d'échange semestriel avec l'ensemble des enseignants et personnels administratifs et techniques de l'antenne.

### **Le groupe de liaison**

La fonction du groupe de liaison est de coordonner les différents partenaires pour la mise en œuvre des formations MEEF dans l'académie, en accord avec les cadrages nationaux. C'est une instance opérationnelle et d'échanges qui cherche à résoudre les problèmes pratiques et organisationnels : calendrier de formation, emplois du temps, tutorat, validation de parcours des stagiaires, etc. Il se réunit à l'initiative conjointe de la direction de l'INSPE et du rectorat.

Dans ce groupe de liaison, siègent :

- les membres du bureau de l'INSPE,
- pour chacune des mentions MEEF PE et SD, un référent de l'université dont le porteur de mention n'est pas issu,
- pour le rectorat : les doyens des inspections, le conseiller technique premier degré du recteur, les différentes divisions du rectorat concernées par l'ordre du jour peuvent être représentées (notamment DRH, DEC, DPE). Les représentants des DASEN pourront être invités autant que de besoin

### **Le conseil de l'INSPE**

Le conseil de l'INSPE est une instance qui exerce à la fois les compétences définies par les textes nationaux régissant les INSPE, et celles d'un conseil de composante de l'UGA. Au titre des textes nationaux régissant les INSPE, il adopte les règles relatives aux examens et les modalités de contrôle des connaissances des masters MEEF, il adopte le budget de l'école et approuve les contrats pour les affaires intéressant l'institut. Il soumet au conseil d'administration de l'UGA la répartition des emplois. Il est consulté sur les recrutements concernant la composante.

Faisant le constat de la faible implication des collectivités territoriales dans les travaux du conseil, sa composition a été modifiée comme suit dans le cadre de la nouvelle accréditation : passage de 4 à 2 représentants des collectivités territoriales, passage de cinq à six personnalités désignées par le recteur d'académie, passage de 2 à 3 personnalités désignées par les membres du conseil

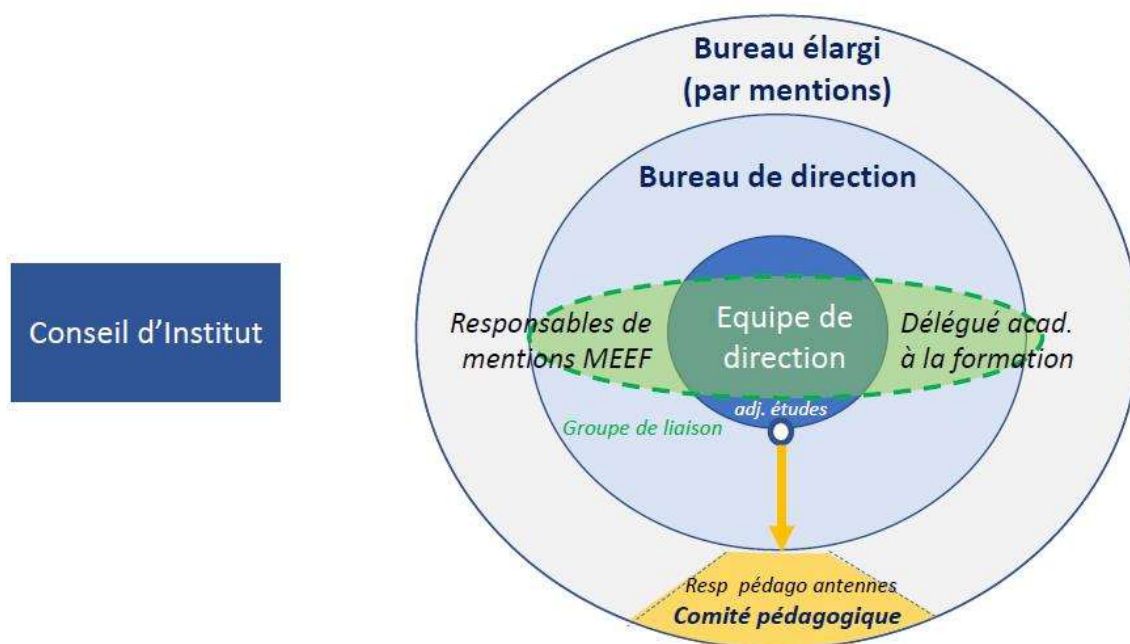
La nouvelle composition du conseil en respect des articles D721-1 et D721-2 du code de l'éducation (cf. ci-dessous) est donc la suivante :

<b>1° Des représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers qui en bénéficient :</b>	
Deux représentants des professeurs des universités	2
Deux représentants des maîtres de conférences	2
Deux représentants des autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur	2
Deux représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre ;	2
Deux représentants des autres personnels ;	2

Quatre ou six représentants des étudiants, des fonctionnaires stagiaires, des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation ;	6
<b>2° Un ou plusieurs représentants de l'établissement dont relève l'institut (UGA) ;</b>	2
<b>3° Au moins 30 % de personnalités extérieures comprenant :</b>	
Au moins un représentant d'une collectivité territoriale ;	2
Au moins cinq personnalités désignées par le recteur d'académie ;	6
Des personnalités désignées par les établissements publics d'enseignement supérieur partenaires (USMB)	1
Des personnalités désignées par les membres du conseil	3

Un conseil de l'INSPE restreint sera mis en place pour évoquer et voter sur des sujets touchant nominativement des personnels enseignants ou enseignants-chercheurs (responsabilités, carrières,...).

La composition et le fonctionnement du conseil de l'INSPE suivent les règles relatives aux articles D. 721-1 et D 721-2 du Code de l'éducation en vigueur, selon le décret n° 2013-756 du 19 août 2013, modifiés par la suite par trois décrets (décret n° 2013-782 du 28 août 2013 et décret n° 2019-920 du 30 août 2019 puis par le décret n° 2019-1558 du 30 décembre 2019).



**Schéma de synthèse de l'animation de la mise en œuvre et de la conduite de l'offre de formation de l'INSPE**

### 2.2.2.2. Les instances de pilotage 2021-2026

Le projet INSPE associe deux universités, l'Université Grenoble Alpes, dont l'INSPE est une composante, l'Université Savoie Mont-Blanc et le rectorat de l'académie de Grenoble.

**Le comité partenarial**

Il a un rôle stratégique et politique. Il se réunit à l'initiative conjointe de ses membres en tant que de besoin, a minima annuellement, pour traiter de toutes les questions requérant une harmonisation des politiques et axes stratégiques du projet INSPE. Cette instance est notamment l'espace de discussion et d'arbitrage de toute question ayant trait au modèle économique du budget de projet. Ce comité est composé du recteur de l'académie de Grenoble, des présidents de l'UGA et de l'USMB, et du directeur de l'INSPE (ou de leurs représentants). Des personnalités qualifiées peuvent être invitées par chaque membre selon les nécessités de l'ordre du jour.

**Le COSP**

Le COSP est une instance dont la fonction première est le suivi et le conseil dans la mise en œuvre du projet de l'INSPE, y compris dans sa dimension partenariale. Espace de réflexion, d'analyse, de prospective et de proposition, le COSP se positionne notamment sur les problématiques de l'articulation recherche-enseignement. Il propose, à la direction de l'INSPE et au comité partenarial, des orientations pour la mise en œuvre des grands axes stratégiques du projet de l'INSPE, tout au long de la période de l'accréditation. Les travaux du COSP doivent avoir une dimension prospective au service des évolutions du projet de l'INSPE, en assurant entre autres une veille stratégique sur les grands programmes nationaux. Cette instance doit développer un regard comparatif avec d'autres projets INSPE, à commencer par ceux de la région académique.

Pour tenir compte de la parité imposée par les textes dans le nombre de personnalité extérieures du COSP qui doivent être pour moitié désignées par le recteur d'académie et pour moitié désignées par le conseil d'institut, la nouvelle composition du COSP est la suivante :

<b>50 % de membres de droit représentant, en nombre égal, l'établissement dont relève l'institut interne et chacun des établissements partenaires</b>	
INSPE	2
UGA	2
USMB	2
<b>Personnalités extérieures désignées pour moitié par le recteur d'académie et pour moitié par le conseil de l'institut.</b>	
Rectorat	3
Conseil de l'INSPE	3

La composition et le fonctionnement du COSP de l'INSPE suivent les règles relatives aux articles D721-3 à D721-7 du Code de l'éducation en vigueur, selon le décret n° 2013-756 du 19 août 2013, modifiés par la suite par trois décrets (décret n° 2013-782 du 28 août 2013 et décret n° 2019-920 du 30 août 2019 puis par le décret n° 2019-1558 du 30 décembre 2019).

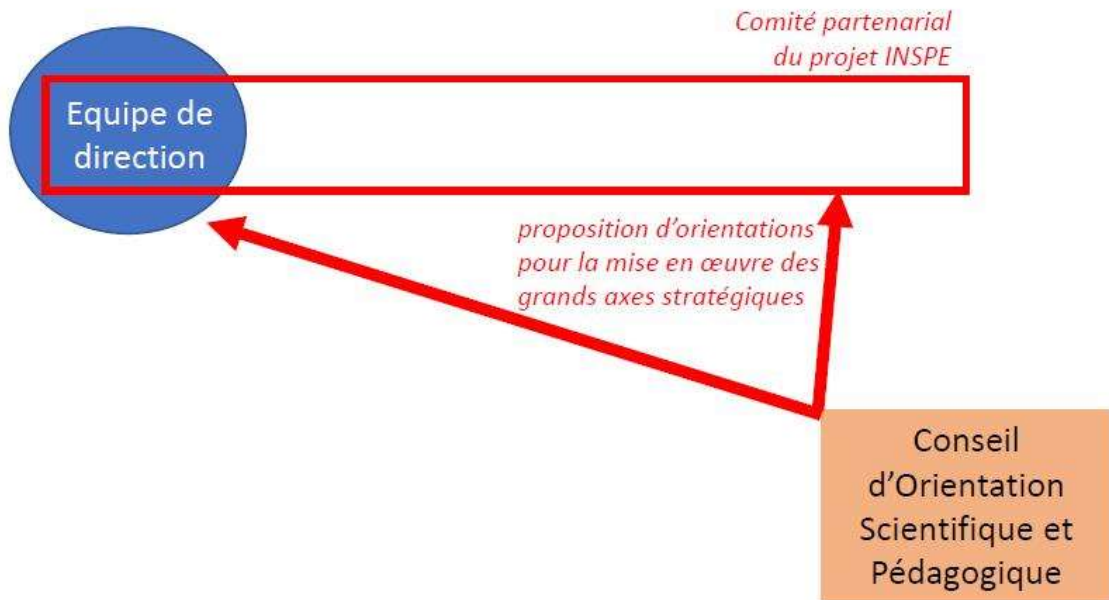
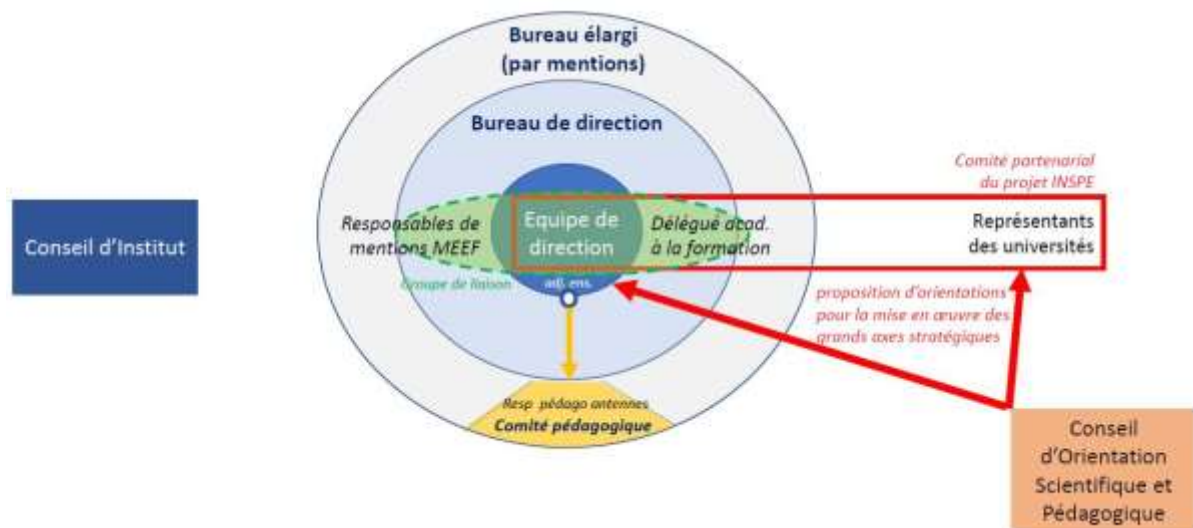


Schéma de synthèse du pilotage stratégique du projet INSPE

### 2.2.2.3. Représentation synthétique de l'organisation de l'animation et du pilotage stratégique



Il est à noter que des questions restent posées par manque de directives ministérielles arrêtées au moment de la rédaction de ce dossier d'accréditation, ou nécessitant des arbitrages ultérieurs entre les partenaires du projet INSPE :

- Une interrogation existe quant au devenir de la commission académique des parcours adaptés (présidée par la rectrice), qui n'existait pas au moment du dépôt du dossier en 2016. En fonction des



arbitrages ministériels, il faudra que les partenaires s'entendent pour construire un vrai parcours adapté de formation des stagiaires ayant réussi le nouveau concours (fin de M2).

– Tous les stagiaires ne passeront pas par le master MEEF. Une bonne articulation INSPE/rectorat (FTLV) sera un axe stratégique du projet INSPE, d'un point de vue général.

– Le lien avec les composantes dans le cadre de la préprofessionnalisation et la cohérence des parcours (disciplinaires vs MEEF) sont stratégiques pour assurer une pluralité des recrutements et une lisibilité des parcours menant au professorat. Il reste à définir dans quel cadre se fait cette mise en cohérence.

## **2.3 Partenariat mis en place entre l'INSPE, les établissements et le rectorat dans le cadre de cette stratégie.**

Le pilotage stratégique du projet INSPE est réalisé par les 3 partenaires au sein du comité partenarial. Il a été décidé que le comité partenarial se réunira à l'avenir plus souvent, a minima annuellement. Toutes les dimensions du projet INSPE relatives au modèle économique, à l'harmonisation des politiques et aux axes stratégiques sont traitées par le comité partenarial. Les partenaires peuvent aussi régulièrement avoir des contacts bi-partites si nécessaire.

Concernant l'élaboration des formations, des représentants de tous les partenaires sont systématiquement impliqués et participent sur le long terme à des groupes de travail collaboratifs permettant de dégager l'esprit et les modalités pratiques correspondant à la volonté de tous. Les maquettes de formation proposées dans le dossier d'offre de formation 2021-2026 ont été élaborées suivant ce modèle de travail partenarial.

## **3) Présentation de l'offre de formation**

### **3.1 Périmètre**

#### **3.1.1 Le périmètre du master MEEF**

Le master MEEF de l'INSPE de l'Académie de Grenoble comprend quatre mentions :

- La mention 1er degré prépare les étudiants au métier de professeur des écoles.
- La mention 2nd degré s'adresse aux étudiants se destinant aux métiers de professeurs de collège, de lycée général et technologique et/ou de lycée professionnel et de documentaliste. Elle est déclinée en 20 parcours disciplinaires (Allemand, Anglais, Espagnol, Italien, Education physique et sportive, Lettres classiques, Lettres modernes, Documentation, Éducation musicale et chant choral, Histoire-géographie, Economie-gestion, Sciences économiques et sociales, Mathématiques, Numérique et sciences informatiques, Sciences industrielles de l'ingénieur, Sciences de la vie et de la terre, Sciences physiques et chimiques, PLP Mathématiques-Sciences, PLP Lettres-Anglais, PLP Lettres-Histoire-géographie). Dans le cadre de la nouvelle accréditation, les parcours Economie-gestion, Sciences industrielles de l'ingénieur ainsi que les 3 parcours PLP ne seront plus proposés.
- La mention encadrement éducatif est proposée aux étudiants intéressés par le métier de conseiller principal d'éducation (CPE) en collège et/ou en lycée.
- La mention Pratique et Ingénierie de la Formation (PIF) comprend 2 parcours (Didactiques des sciences et du numérique, Apprentissage et enseignement). Dans le cadre de la nouvelle accréditation, un M1 unique, qui conduit aux 2 parcours de M2, Didactiques des sciences et du numérique, Apprentissage et enseignement, sera proposé.

Dans l'académie de Grenoble, étant donné l'offre de formation universitaire, notamment en sciences de l'éducation, la mention Pratique et ingénierie de la formation (Mention MEEF PIF) accueille un public pour l'instant principalement en formation continue, le plus souvent des enseignants qui

souhaitent continuer la réflexion et s'engager dans un parcours professionnel en lien avec la formation ou la recherche. Cette caractéristique de l'offre de formation du site en fait un master un peu à part étant donné que les étudiants concernés n'ont donc pas de concours de la fonction publique à préparer pendant leur formation et qu'il n'existe pas de stage au sens des autres master MEEF. En revanche, les mentions Professorat des Écoles (Mention PE), professorat du Second Degré (Mention SD) et Encadrement Éducatif (Mention EE) accueillent toutes les trois des personnes en formation initiale ou formation continue, dans ce deuxième cas en reconversion professionnelle, ce qui permet d'avoir une réflexion commune en supplément de la réflexion menée au sein de chaque mention. Tout au long de la présentation de l'offre de formation, c'est donc le plus souvent cette réflexion commune aux mentions PE, SD et EE qui est présentée.

### **3.1.2 Les parcours adaptés**

Pour les étudiants déjà titulaires d'un master (ou équivalent) ou dispensés de titres, l'INSPE propose actuellement des formations complémentaires sous la forme de DU pour toutes les mentions MEEF et parcours proposés et des parcours adaptés dans les disciplines suivantes : arts plastiques, philosophie, SBSSA, STI. Arts Appliqués ST, PLP Arts Appliqués, PLP Lettre-Langues (autres qu'anglais). Pour la prochaine accréditation, le cadrage national de la formation des lauréats de concours de fin de M2 n'est pas encore connu. Ces formations seront élaborées et mises en place après la publication de ce cadrage.

## **3.2 Déploiement des formations**

### **3.2.1 Dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations**

Chaque mention du master MEEF est placée sous la responsabilité d'un enseignant ou d'un enseignant-chercheur rattaché à l'INSPE ou à une composante universitaire, désigné par le Conseil d'Institut sur proposition de la direction de l'INSPE.

La mission des responsables de mention est de veiller à la conformité de la mise en œuvre et de coordonner l'évolution de la formation au regard de la politique de formation arrêtée par le Conseil de l'Institut, des résultats de l'évaluation et des préconisations des conseils de perfectionnement existant dans chaque mention du parcours MEEF et du COSP. Pour la mention SD, le responsable de mention travaille en étroite collaboration avec des responsables de parcours, des référents désignés par les universités partenaires ou par la composante INSPE (selon le rattachement administratif du responsable de parcours), et les cadres académiques (corps d'inspection et référents pour les différentes disciplines).

Afin de veiller à l'équité de traitement de tous les étudiants inscrits en master MEEF, le même règlement des études s'applique à tous, indépendamment de l'université d'inscription ou du site de formation. De même, les modalités de contrôle des connaissances sont identiques dans tous les parcours pour les UE de culture commune, et répondent à des principes harmonisés pour les UE spécifiques à chacun des parcours. Un jury unique est nommé pour chacune des mentions. Il est présidé par le responsable de mention. Le cas échéant, des commissions préparatoires aux jurys sont organisées au niveau des parcours. Dans le cadre du partenariat actuel, le jury comprend un représentant de chacun des partenaires impliqués dans la formation (académie et les 2 universités en PE et SD, académie, UGA en EE). Cette composition n'a pas vocation à évoluer dans la mesure où elle garantit la présence des quatre domaines de formation dans les jurys.

Des conseils de perfectionnement sont constitués dans chaque mention du master MEEF réunissant des professionnels, des enseignants et des étudiants de la formation. Ces conseils se réunissent au moins une fois par an.

Lors de la précédente accréditation, le COSP a rencontré des difficultés de fonctionnement liées à la faible participation de ses membres. L'objectif est de pouvoir constituer à nouveau ce conseil, en

choisissant ses membres notamment pour leur volonté d'implication dans celui-ci, pour qu'il contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'INSPE.

### **3.2.2 Modalités de constitution de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle**

L'équipe pédagogique pluri-catégorielle est composée de :

- enseignants-chercheurs rattachés à l'INSPE, recrutés selon les modalités de recrutement à l'UGA,
- enseignants PRAG-PRCE, recrutés selon les modalités de recrutement à l'UGA ;
- enseignants en temps partagé : mi-temps INSPE, mi-temps dans un établissement scolaire du second degré ou une école primaire. Ces enseignants sont recrutés à mi-temps à l'INSPE (par l'UGA) par une commission de recrutement comprenant des représentants de l'UGA (enseignants ou enseignants-chercheurs) et un représentant du rectorat (Inspecteur). Leur recrutement est effectué pour un an, renouvelable quatre ans (total de 5 années). Le rectorat maintient leur deuxième mi-temps en établissement disponible en cas de retour à 100 % en établissement. Le rectorat limite à 40 le nombre de ces postes en temps partagé attribués à l'INSPE.
- des PEMF et des PFA, mis à disposition pour certaines formations, notamment les ateliers d'accompagnement de stage ;
- quelques enseignants du premier degré, mis à disposition de l'INSPE à quart-temps, surtout dans les départements de l'Ardèche, de la Drôme et de la Haute-Savoie ;
- quelques enseignants du second degré, déchargés à la hauteur d'un équivalent temps plein au total pour l'INSPE (18 h hebdomadaires) ;
- des vacataires du second degré.

Une convention va être établie entre le rectorat et l'INSPE pour définir des modalités d'échange de formateurs entre formation initiale et formation continue. Ces interventions croisées de formateurs auront pour conséquence d'introduire des formateurs universitaires dans la formation continue du rectorat et des formateurs de terrain dans la formation initiale de l'INSPE. Cela renforcera aussi la proportion de formateurs de terrain intervenant dans les formations de Master MEEF.

Pour les données quantitatives, voir l'annexe 1.

### **3.2.3 Prise en compte des différents profils ne nécessitant pas l'obtention d'un master MEEF**

Le cadrage national des modalités de formation des lauréats des concours 2022 (en fin de M2) n'ayant pas encore été précisé, nous présentons ci-dessous les modalités de formation de parcours adaptés actuelles qui seront aussi celles de l'année 21-22. Ces formations seront élaborées et mises en place lorsque le cadrage national sera publié officiellement.

Les lauréats du concours ne nécessitant pas l'obtention d'un M2 sont inscrits à l'UGA ou à l'USMB en Diplôme Universitaire.

Les lauréats du concours ne nécessitant pas l'obtention d'un M2 sont reçus en entretien, tout début septembre, par un binôme composé d'un intervenant dans la formation MEEF INSPE et un inspecteur (IA IPR ou IEN-ET-EG ou IEN de circonscription). Durant l'entretien, le formateur et l'inspecteur, en s'appuyant sur le parcours antérieur du lauréat et leur connaissance de l'offre de formation, choisissent un élément de formation pour chaque UE du Master 2. Cet élément peut être l'UE du Master elle-même ou un module de remplacement de cette UE ou un préceptorat.

Les lauréats issus d'une formation éloignée de l'enseignement se voient proposer des éléments reprenant les connaissances contenues dans le Master 1 ou des UE du Master 2. Aux lauréats ayant eu

des formations antérieures dans l'enseignement, la pédagogie ou la didactique, sont proposées des formations plus avancées, dispensées par la DSDEN, la délégation académique à la formation tout au long de la vie ou les formateurs INSPE, pour les domaines dans lesquels ils ont des compétences et des UE du Master 2 pour les autres domaines.

Lorsque les entretiens sont terminés, la commission de parcours adaptés est informée des propositions faites et détermine définitivement les parcours de chaque étudiant professeur stagiaire. Ces parcours sont inscrits dans la plateforme ASTUCE-ESPE et visés par le stagiaire.

Le descriptif des contenus de parcours adaptés figure dans les fiches formations et dans les annexes.

### **3.2.4 Principes de mise en œuvre de l'alternance intégrative**

#### **Stage de M1**

En M1, pour chacune des mentions MEEF PE, SD et EE, six semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée sont prévues. En mention PE, une première semaine a lieu dans une école élémentaire, la seconde semaine dans une école maternelle, et, au second semestre, les trois semaines de stage ont lieu dans une école primaire. Ce stage du second semestre est sous forme filée de deux jours par semaine sur 6 semaines. Les DSDEN ayant observé des difficultés importantes des néo-titulaires dans les écoles maternelles, la moitié des étudiants de M1 sera affectée en école maternelle pour le stage du second semestre, dans la mesure du possible. En mention SD et en mention EE, le stage est de 6 semaines, trois semaines au premier semestre et trois semaines au second semestre. Le stage du second semestre est un stage de pratique accompagnée. Il sert aussi de support au recueil des données du mémoire, qui débute au semestre 2. Le stage de M1 est encadré par un tuteur de terrain et un responsable des stages du côté INSPE. Une formation des tuteurs des étudiants de M1 sera nécessaire.

L'évaluation du stage de M1 se fera de la manière suivante : les étudiants doivent établir un rapport de stage dans l'application SOPA, créée par la cellule de pilotage de l'INSPE. Le rapport est alors automatiquement envoyé par l'application SOPA au tuteur terrain de l'étudiant, puis au chef d'établissement (SD) et à l'IEN (PE) pour qu'ils y apposent leurs avis, enfin au responsable des stages INSPE qui valide ou non le stage.

#### **Stage de M2**

Dans la mesure du possible, tout étudiant de M2 MEEF des mentions PE, SD et EE bénéficiera d'un contrat de travail annuel à tiers-temps pour exercer en établissement scolaire.

Le stage des étudiants M2 MEEF PE en contrat tiers-temps sera organisé de la manière suivante :

- L'étudiant sera dans une classe en responsabilité, un jour par semaine dès le début de l'année.
- De plus, au cours de l'année, l'étudiant remplacera un professeur des écoles durant 14 jours dans un autre cycle que celui de son stage régulier. Le professeur des écoles remplacé pourra ainsi suivre un stage de formation continue.

Le stage des étudiants M2 MEEF SD-EE en contrat tiers-temps sera organisé de la manière suivante :

- L'étudiant prendra une classe en responsabilité 6 heures par semaine pour SD et deux jours par semaine pour EE, dans un établissement scolaire.
- Un groupe de travail, comprenant des chefs d'établissement, des personnels du service RH du rectorat, des enseignants de l'INSPE et des doyens de l'inspection, est en recherche d'une organisation qui permettrait de libérer les étudiants pendant la période précédant le concours, afin que les étudiants puissent parfaire leur préparation à celui-ci. Ce groupe travaille aussi à des modalités permettant aux étudiants de pouvoir réaliser des observations dans un autre type d'établissement que celui de leur affectation.

Concernant les modalités d'encadrement et d'évaluation du stage de M2, deux tuteurs seront attribués à chaque étudiant de M2 : un tuteur de terrain et un tuteur INSPE. Ces deux tuteurs sont en relation, par une réunion de tuteurs terrain et INSPE en début d'année et par des échanges ensuite. La plateforme ASTUCE-ESPE recueille deux fois par an les avis circonstanciés du tuteur de terrain, du chef d'établissement (SD et EE) et de l'IEN (PE), une fois par an l'avis du tuteur INSPE, et deux auto-évaluations de l'étudiant lui-même. L'inspecteur référent et le responsable de stage M2 écrivent conjointement deux bilans par an. La validation du stage repose sur ces écrits.

Afin de permettre une entrée progressive dans le stage en responsabilité durant les derniers jours d'août et les trois premières semaines de septembre, la formation sera aménagée. Les trois journées de formation en août comprennent un accueil institutionnel, une présentation de la formation et de l'alternance, une formation sur la conduite de classe, et une base visant à leur donner les premiers outils pour une prise en main de la classe. La semaine de la rentrée scolaire, les stagiaires restent dans leur établissement. La seconde et la troisième semaine de septembre, les stagiaires ont seulement un jour de formation dans la semaine. Cette formation consiste en des ateliers par niveau de classe, par groupe de TP, ayant pour but d'aider les stagiaires dans la préparation de leurs premières séquences de classe. La semaine suivante seulement, commencent les enseignements de la maquette de Master MEEF sous forme d'UE. Tous ces ateliers sont dispensés par des équipes pluri-catégorielles : PEMF, PFA, formateurs de la FTLV, formateurs INSPE. Ces équipes plurielles ont conjointement préparé le contenu. Les ateliers et l'organisation des trois premières semaines de septembre seront encore appliqués aux étudiants contractuels tiers temps dans l'organisation 2021-2026.

### 3.2.5 Mise en œuvre de la démarche qualité

Concernant les formations dispensées à l'INSPE, les équipes s'appuient sur plusieurs dispositifs pour assurer la démarche qualité. La formation de la mention MEEF doit se faire en lien étroit avec le terrain, en cohérence avec les autres mentions, et doit pouvoir évoluer. Ces trois obligations donnent lieu à trois niveaux de pilotage de la formation permettant de mettre en œuvre une démarche qualité efficace. Ces différents lieux de rencontre créés pour gérer différents niveaux de pilotage permettent une réelle réactivité et une réflexion sur la formation concernant la démarche qualité qui ne serait pas possible si seules les personnes impliquées uniquement dans chaque mention étaient mobilisées.

Premièrement, une partie du bureau de direction de l'INSPE (directeur, directeurs adjoints, directrice administrative de composante, porteurs de mention) participe à des groupes de liaison avec le rectorat. Ces groupes de liaison nous permettent de mieux organiser la formation qui doit se faire en lien étroit avec le rectorat et le terrain.

Deuxièmement, le bureau de direction de l'INSPE se réunit toutes les deux semaines pour traiter de questions spécifiques aux mentions et tous les mois pour des questions transversales. En effet, un bon nombre de décisions concernant les mentions et une claire orientation sont données par la direction, en concertation avec les porteurs de mentions, pour qu'une politique commune et cohérente se dégage des différents masters. Cet espace de décision, de réflexion et de résolution de problèmes est capital pour le pilotage de la formation, car il permet d'impulser de nouvelles actions et de corriger des points d'organisation qui ne seraient pas optimaux. Il permet également de prendre des décisions concertées, ce qui est un moyen d'éviter les décisions qui ne seraient pas conformes aux règles des masters ou de l'université.

Troisièmement, il existe un espace de travail propre à chaque mention. **Concernant la mention MEEF EE**, il existe des échanges de l'équipe pédagogique et des échanges entre l'équipe pédagogique et les usagers. Le porteur de mention, la responsable des stages et de la préparation concours en M1, et la responsable des stages et du lien avec le terrain en M2, se réunissent régulièrement et échangent fréquemment sur les problèmes rencontrés par les étudiants. Afin d'être vigilants sur les difficultés étudiantes, des délégués sont élus en début d'année et peuvent faire remonter questions et difficultés plus facilement. L'administration est en lien avec le porteur de mention qui fait le lien avec l'équipe pédagogique. Les usagers de la formation (étudiants et fonctionnaires stagiaires) sont questionnés lors de l'évaluation de la formation (réalisée par questionnaire). Avec les usagers de la deuxième année de

master, des réunions (deux prévues au premier semestre, et une uniquement sur demande au second semestre) avec l'inspecteur référent de la formation, la responsable des stages et le porteur de mention sont organisées. Ces réunions permettent de soulever et de résoudre des problèmes liés à leur année qui peuvent être en lien avec le terrain ou l'INSPE (et elles ont également pour but de montrer l'unité de la formation et de ne pas systématiquement séparer le terrain et l'INSPE). Ces échanges entre les responsables et avec les délégués, ces évaluations des enseignements et ces réunions permettent de faire apparaître les améliorations nécessaires qui sont ensuite traitées en conseil de perfectionnement. Ce conseil de perfectionnement est clairement identifié et il permet de proposer, valider et/ou formaliser des améliorations.

**Concernant la mention PE**, le porteur de mention organise une réunion mensuelle de responsables. Elle regroupe les responsables d'UE, des responsables pédagogiques des sites et la responsable du pôle PE du service formation de l'INSPE. Le premier objectif est de veiller à la coordination de la mise en œuvre de la maquette au niveau académique selon le calendrier pédagogique. Le deuxième objectif est d'échanger sur les dispositifs de la formation en termes de cohérence, de difficultés et de faire des propositions d'adaptation de la maquette. Ces propositions sont ensuite examinées par le bureau de direction pour éventuellement une validation ou pour faire remonter au conseil de l'INSPE. En lien avec les usagers le pilotage de la formation s'appuie sur les dispositifs suivants : a-réunions avec les délégués : chaque responsable de site organise une réunion par semestre avec les délégués de master (M1 et M2) en présence du responsable du master et éventuellement les responsables d'UE ; b-évaluation des enseignements : Chaque semestre, les étudiants évaluent les enseignements de chaque UE par un questionnaire ; c-conseil de perfectionnement qui est actif. Outre le responsable de mention, le conseil de perfectionnement de la mention PE est composé de 6 représentants des étudiants et stagiaires, de 6 représentants des formateurs INSPE et de 6 représentants de l'employeur. Il se réunit une fois par an et vise à améliorer des conditions de formation sur la base des éléments d'évaluation des enseignements et des remontées des équipes pédagogiques.

**Concernant la mention SD**, des réunions sont prévues tous les deux mois avec l'ensemble des responsables de parcours et d'années de parcours. La formation est évaluée par l'intermédiaire du conseil de perfectionnement qui se réunit une fois par an vers le mois de juin. Le conseil de perfectionnement du master MEEF Second Degré est une instance consultative se réunissant une à deux fois par an pour traiter de la formation de master MEEF Second Degré. Il a pour mission de transmettre des éléments de réflexion plus approfondis pour envisager l'amélioration de la formation. Cette instance ne concerne pas les étudiants inscrits uniquement en DU. Ses conclusions sont remises à la direction de l'INSPE et aux conseils des structures. La composition du conseil de perfectionnement devra être revue suite aux changements induits par la réforme. Au niveau des parcours : pour chaque année de Master, une réunion de l'équipe pédagogique est prévue par semestre. Des commissions pédagogiques ont lieu pour chaque année de master, au minimum une fois par an. Elles sont informelles et permettent de recueillir le ressenti des étudiants tout en permettant l'interaction avec les enseignants de la formation, ce qui permet de résoudre les problèmes ou de clarifier la position des uns et des autres. Elles sont généralement organisées par le responsable de parcours, quelquefois d'année de master. Ces commissions peuvent être remplacées par un questionnaire d'évaluation renseigné par les étudiants. Les enseignements de culture commune sont évalués par un questionnaire en ligne.

**Concernant la mention PIF**, au niveau master 2, les effectifs étant limités, il est facile d'effectuer un suivi personnalisé des étudiants. Les responsables sont à l'écoute des étudiants, afin de venir en aide à ceux qui présentent des difficultés. Par exemple, nous proposons aux étudiants qui se sentent en difficulté sur les aspects méthodologiques de suivre des enseignements adéquats au niveau L3 ou M1. Dans le cas d'impossibilités pour raisons professionnelles d'assister à certains enseignements, les enseignants proposent un travail avec suivi individualisé.

**La démarche qualité est facilitée par les outils à disposition.** Au niveau de l'UGA, l'Observatoire des formations produit et met à disposition des ressources sur la plateforme <http://biboard.u-ga.fr> à destination des acteurs de la formation pour le pilotage et la valorisation de leur activité autour de 4 thématiques : 1/le suivi des inscriptions et la description des caractéristiques de la population étudiante,

2/le suivi des parcours et de la réussite, 3/le suivi du devenir et de l'insertion professionnelle des diplômés (à 1 an dans le cadre d'un protocole interne de suivi des L, LP et M, et à 2 ans dans le cadre de l'enquête nationale coordonnée par le SIES pour les LP et M), 4/l'évaluation des formations par les diplômés et les conditions d'études des étudiants. Le schéma de production et de diffusion des données permet un accès centralisé et facilité aux chiffres, ainsi qu'une appropriation améliorée par la possibilité de travailler les données en fonction d'objectifs personnalisés d'analyse. Des annexes au rapport d'autoévaluation sont issues d'extractions réalisées à partir des tableaux de bord proposés par l'Observatoire des formations.

Concernant **les formations conduites à destination des publics en reprise d'étude**, elles ont fait l'objet d'un référencement Datadock sous le numéro 0080632. Datadock est le nom de la base de données unique créée par les 20 OPCO qui ont récemment publiés la liste commune de 21 indicateurs permettant de valider le respect par les organismes de formation des six critères de qualité fixés par le décret du 30 juin 2015, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2017. De plus, l'Université Grenoble Alpes s'est engagée depuis 2017 dans une démarche de certification qualité de ses services de formation continue afin de répondre au décret du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue. L'université, et donc l'INSPE au travers de ses équipes, a obtenu la certification qualité « Formation continue à l'université » (FCU) développée par l'association des directeurs de la formation continue à l'université et reconnue au niveau national en 2020 (organisme certificateur : VERITAS). La certification FCU permet d'apporter la preuve de la qualité des prestations de formation continue et de confirmer l'amélioration permanente des prestations et des services qu'ils proposent à travers plusieurs engagements : 1) informer, accueillir, orienter et accompagner un candidat, 2) entretenir le lien après la prestation, 3) s'appuyer sur des personnels compétents et des moyens performants, 3) accompagner les responsables de formation et les intervenants dans le cadre de leurs prestations, 4) proposer des prestations adaptées aux partenaires, 5) améliorer en continu la prestation.

### 3.2.6 Moyens administratifs et techniques à l'appui des formations

Les formations bénéficient de l'appui de différents services ou pôles au sein de l'INSPE : le service formation, la cellule pilotage des systèmes d'information, le centre de ressources informatiques de proximité, la chargée de communication, le laboratoire, et le pôle patrimoine.

**Le service formation** assure la gestion des étudiants et professeurs-stagiaires inscrits en Master ou en Diplôme d'Université (DU) MEEF dans l'académie de Grenoble (admissions, inscriptions, suivi de la scolarité et des stages, organisation des échanges internationaux). Il assure également le suivi des stagiaires de Formation Continue préparant le concours au métier de professeur des écoles (COMEPE). Le service compte actuellement 23 personnels (1 A, 5 B et 17 C).

**La cellule pilotage du système d'information** gère les applications en place (APOGEE notamment), élabore des outils de contrôle de gestion. Elle a notamment développé en interne SOPA, application de gestion entièrement dématérialisée pour l'évaluation des stages de pratique accompagnée des étudiants des Master 1 MEEF Premier Degré, Second Degré et Encadrement Éducatif, ainsi qu'ESPERANTO qui est une application de gestion des heures d'enseignements développée dans le but de répondre aux besoins et contraintes de la gestion des heures d'enseignements à l'INSPE (UGA-Rectorat-USMB). La cellule de pilotage assure et veille également à la fiabilisation des données et des indicateurs nécessaires au pilotage de la direction de l'INSPE. Elle est composée de 4 personnels (1 A, 1 B, 2 C).

**Le centre de ressources informatiques de proximité** gère les infrastructures informatiques, notamment les serveurs et réseaux, met à disposition des équipes enseignantes les outils transversaux tels que la visioconférence, gère la maintenance et dépannage premier niveau. Il est composé de trois personnels (1B et 2 C).

**La chargée de communication** (un personnel de catégorie B) a pour objectif de faire connaître les formations portées par la composante ainsi que de promouvoir son rôle dans la vie scientifique et culturelle.

**Le laboratoire de l'INSPE** est composé de 2 personnels de catégorie C. Sa mission est d'assister les enseignants INSPE de disciplines scientifiques dans la préparation des cours et des séances de travaux pratiques notamment en préparant le matériel expérimental, en réalisant les montages d'expérience, en participant à la mise au point de manipulations, etc.

**Le pôle patrimoine** assure la gestion matérielle de l'INSPE (maintenance et entretien des locaux, sécurité des bâtiments, installation des salles d'enseignement, captation audiovisuelle de séminaire,...) avec une équipe constituée de 8 personnels (1 B, 9 C).

Une partie des missions de soutien aux formations est mutualisée au sein des services centraux de l'université. Ces services apportent leur appui à l'ensemble des formations, notamment par l'organisation d'actions ou de projets transversaux ainsi que par la gestion centralisée de certaines activités :

**La Direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle (DOIP)** à Grenoble et le CIO'SUP de Valence, en coopération avec les équipes pédagogiques, accueillent, informent et accompagnent les étudiants tout au long de leur parcours de formation jusqu'à leur premier emploi. La DOIP assure également un rôle de conseiller technique en matière d'orientation et d'insertion professionnelle auprès des équipes pédagogiques et administratives, en étroite collaboration avec la vice-présidence en charge de cette mission à l'UGA.

**La Direction de la formation continue et de l'apprentissage (DFCA)** assure les missions de valorisation des formations mises en œuvre au sein de l'UGA auprès des personnes ayant un projet de reprise d'études, de formation courte ou de validation de leur expérience professionnelle.

**La Direction d'Appui à la pédagogie et à l'innovation (DAPI)** accompagne de manière individuelle ou collective les enseignants et personnels en fonction de leurs besoins pédagogiques via une offre de formation catalogue et des dispositifs sur-mesure. C'est également le service d'appui à l'usage des deux plateformes pédagogiques administrées par l'établissement (Chamilo et Moodle).

### **3.3 Place de la recherche**

#### **3.3.1 Les modalités d'articulation entre formation et recherche**

Toutes les actions menées dans le cadre du projet INSPE de l'académie de Grenoble visent à renforcer le lien recherche-terrain, dans le cadre du courant de l'éducation fondée sur les faits (evidence-based education, également traduit par éducation fondée sur les preuves). Ce courant implique que le choix des pratiques les plus efficaces pour améliorer les apprentissages et réduire les inégalités se réalise en prenant en compte les connaissances professionnelles et les résultats de recherche provenant des disciplines capables d'interroger le monde de l'éducation (par exemple didactique, économie, histoire, philosophie, psychologie, sociologie, sciences de l'éducation). Les résultats de recherche sont des données probantes qui proviennent de recherches fondamentales, de recherches sur l'efficacité de dispositifs, de recherches sur la manière dont ces dispositifs sont mis en place, facilement adoptés par les enseignants, et maintenus sur le long terme (i.e., evidence-based practice et practice-based evidence). Enfin, ils proviennent de l'analyse de pratiques de terrain, du test de leur efficacité et des processus à l'œuvre expliquant cette efficacité. Par ailleurs, les résultats de recherche doivent être robustes et généralisables, impliquant des échantillons de participants de taille suffisante ainsi que des répliques. De fait, des recherches favorisant le lien recherche-terrain ne pourraient s'envisager sans des allers/retours entre un questionnement sur les processus à l'œuvre et les questions de mise en pratique effective, et une collaboration entre les différents acteurs.

Le courant de l'éducation fondée sur les faits, sous certaines conditions, inclut différentes manières de conduire des recherches, que la méthodologie de recherche implique ou non un recueil de données. Lorsque le recueil de données existe, ce courant inclut différentes méthodologies de recherche (descriptive, corrélationnelle ou expérimentale), différentes méthodologies de recueil de données (des entretiens, des observations, des performances, des questionnaires, etc.), différentes méthodologies de traitement des données (qualitatives ou quantitatives), sur des thématiques spécifiques au savoir



enseigné ou interrogeant plus globalement les processus d'apprentissage. Toutefois, si le courant de l'éducation fondée sur les preuves inclut ces différentes manières de conduire des recherches, s'inscrire dans celui-ci implique d'en connaître les complémentarités et surtout les limites, et de les exploiter pour accroître notre compréhension du monde de l'éducation : toutes les méthodologies ne permettent pas de répondre à toutes les questions, toutes les méthodologies ne peuvent pas permettre de répondre à toutes les questions, et il est nécessaire in fine, d'utiliser les méthodologies de recherche permettant de conclure à une relation de cause à effet pour tester l'efficacité de pratiques professionnelles.

Si le choix des pratiques à mettre en œuvre dans un contexte professionnel dépend des connaissances professionnelles et de la prise en compte de résultats de recherche, encore faut-il avoir accès à ces derniers. L'apprentissage de notions nécessaires à la compréhension des recherches en éducation, et à leur utilisation dans la pratique professionnelle, sera donc essentiel dans le projet INSPE. Le lien avec la recherche, les différentes méthodologies, le fait d'apprendre à réaliser des allers/retours entre un questionnement et les questions de mises en pratique avec le recul nécessaire seront bien sûr travaillés dans les UE recherche et le travail du mémoire. Mais ils seront également présents dans la plupart des UE du master MEEF et dans les activités hors maquettes proposées. Nous parlerons ici des mentions de master MEEF Professorat du 1er degré (Professorat des Écoles, PE), Professorat du Second Degré (SD) et Encadrement Éducatif (EE). PIF accueillant comme nous l'avons dit un public d'enseignants en formation continue, la recherche est au cœur de chaque UE du master.

Une particularité de l'académie de Grenoble réside dans le fait que les actions de formation à la recherche et par la recherche à l'INSPE bénéficieront de la dynamique du **Pôle Education-recherche** de l'académie de Grenoble sur les **Apprentissages** fondamentaux pour lutter contre les inégalités à l'École (P.E.G.A.S.E). Lauréat de l'appel à projets « Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation » du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA3), le pôle PEGASE est porté par l'Université Grenoble Alpes à travers sa composante INSPE, en partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Grenoble, et compte également parmi ses partenaires l'Université Savoie Mont-Blanc. PEGASE bénéficiera d'un financement PIA3 sur 10 ans, d'un montant de 11,7 millions d'euros. Il a pour ambition de transformer les pratiques enseignantes de la maternelle au lycée, pour les fonder davantage sur les résultats des recherches en éducation et la preuve d'efficacité, afin de renforcer l'apprentissage des savoirs fondamentaux et contribuer à réduire les inégalités dans le système éducatif. Nous y appliquerons la démarche evidence-based, dans une conception résolument bi-directionnelle prenant en compte les apports des chercheurs aux enseignants et réciproquement. Une dimension incontournable du pôle consistera en la mise en place de recherches collaboratives associant les différents acteurs impliqués, depuis les enseignants de terrain jusqu'aux chercheurs et enseignants-chercheurs des laboratoires, en passant par les formateurs d'enseignants (formateurs INSPE et formateurs académiques).

PEGASE sera structuré en cinq grandes actions (voir le schéma ci-dessous), qui seront réalisées en partie dans 18 EduClubs, locaux équipés permettant le travail collaboratif, financés et répartis sur les territoires académiques comme suit : 5 puis 11 puis 17 dans l'Académie de Grenoble, et 1 dans l'Académie de la Guyane. Lieu innovant, chaque EduClub sera hébergé par une structure scolaire 1er ou 2nd degré, pour asseoir le travail collaboratif entre enseignants, formateurs et chercheurs.



Plus concrètement, concernant les modalités d'articulation formation recherche dans le projet INSPE de l'académie de Grenoble, il importe de mentionner :

1. les connaissances et compétences à développer en recherche en éducation,
2. le travail du mémoire,
3. le lien avec la recherche dans les UE à vocation plus pratique et professionnalisante,
4. les activités recherche hors maquettes, aussi bien pour les étudiants que pour les formateurs de l'INSPE et de ses partenaires,
5. l'action des personnels INSPE dans la formation continue en lien avec la recherche.

### 3.3.1.1 Connaissances et compétences à développer en recherche en éducation

#### ÉTAT DES LIEUX

Organisation existante : un réel développement de la recherche a été mené dans le projet actuel avec la création de 2 UE recherche dans les maquettes des 3 mentions EE, PE et SD : une UE de recherche en éducation au sens large de 24 heures (intitulée « La recherche comme éclairage sur la posture professionnelle » dans les maquettes et tout au long de ce document), co-portée entre culture commune et mention/parcours, et une UE de recherche tournée sur la/les didactique/s des disciplines de 24 heures.

Bilan de l'organisation existante : dans l'UE « La recherche comme éclairage sur la posture professionnelle », afin de favoriser l'intégration des différentes méthodologies de recherche, il serait souhaitable de renforcer les liens entre les contenus transversaux et les contenus propres aux mentions. Ceci était déjà le cas en mention EE et est mis en œuvre dans la nouvelle maquette M1 en mention PE, et sera à travailler plus largement en mention SD.

#### CE QUI EST PRÉVU DANS LE NOUVEAU PROJET D'ACCREDITATION

Les responsables des mentions et les équipes pédagogiques ont été attentifs au développement des connaissances et compétences nécessaires pour former des professeurs ou personnels d'éducation réflexifs, donc capables de questionner, problématiser et analyser leur pratique, mais également d'évaluer son efficacité et de la faire évoluer en exploitant notamment les ressources de la recherche en éducation. Plus précisément, les UE Recherche aborderont les principes de l'éducation fondée sur les faits et son importance pour le progrès du système éducatif, aideront à distinguer les savoirs des croyances et à utiliser à bon escient les données de recherche en éducation, en insistant notamment sur les limites et la complémentarité des différentes méthodologies de recherche, et sur la recherche et l'exploitation de données de recherche fiables pour analyser sa pratique et faire des choix.

Ces différents apports permettront bien sûr de développer des compétences nécessaires à la réalisation du travail de mémoire que les étudiants devront effectuer pendant leur master (revue de la littérature, problématisation, etc.), mémoire qui sera abordé plus particulièrement dans le point suivant. Les connaissances et compétences seront travaillées de manière différente selon les mentions et les

parcours, et le contenu totalement commun aux trois mentions portera sur les principes de l'éducation fondée sur les faits, la difficulté du lien entre recherche et terrain, les différentes méthodes de recherche et de recueil de données (limites et complémentarités).

#### LES POINTS DE VIGILANCE ET LES LEVIERS

Le choix d'une méthodologie de recherche devrait être guidé par la question de recherche, et l'utilisation de plusieurs méthodologies est souvent nécessaire pour accroître notre compréhension du monde de l'éducation. L'enjeu ici sera d'amener les étudiants à être capables de comprendre quelles méthodologies sont les plus appropriées pour répondre à leur question, en fonction de l'avancée de la connaissance dans le domaine (par exemple, une analyse épistémologique du savoir en jeu pour faire des hypothèses sur les difficultés que vont rencontrer les élèves, un test de la relation de cause à effet entre une pratique pédagogique et l'acquisition d'une connaissance, etc.).

Pour atteindre cet objectif, il sera souhaitable de :

- proposer plus régulièrement, à tous les intervenants de l'UE de recherche en éducation, des temps de travail communs autour de la recherche en éducation pour créer du lien entre la partie transversale et la partie propre à chaque mention/parcours,
- proposer et organiser la mutualisation de contenus de formation entre mentions/parcours,
- construire à terme des contenus autour de questions communes traitées par différentes approches de recherche en éducation (exemple : les étapes de recherche nécessaires pour mieux comprendre les difficultés d'apprentissage de la numération en maternelle, en proposant des exemples de recherche en didactique des mathématiques, en psychologie, en sciences de l'éducation, etc.). Dans la mention PE, un TD de 4 h est travaillé dans ce sens dans la nouvelle maquette de M1 et l'expérience pourrait être étendue à d'autres mentions/parcours.

#### 3.3.1.2 Le mémoire

Ci-dessous est présenté le mémoire pour les étudiants en formation initiale, qui vont donc effectuer l'année de M1 et de M2 à l'INSPE. Les différences avec l'écrit scientifique réflexif des actuels étudiants des parcours adaptés sont présentées en fin de partie.

#### ÉTAT DES LIEUX

Le mémoire de master est entièrement travaillé sur l'année de M2.

Le cahier des charges, créé lors de la précédente demande d'accréditation, n'inclut pas suffisamment les différentes méthodologies de recherche et a, de fait, été peu à peu abandonné au profit de préconisations plus succinctes et donc moins contraignantes. Cela a pu entraîner une diminution de la qualité du travail de mémoire réalisé par certains étudiants, laissant place à différentes interprétations des attendus et de la rigueur exigés pour un mémoire de master.

Les connaissances des encadrants pourraient parfois être renforcées afin de prendre en compte efficacement tous les aspects d'un mémoire (recherche, connaissance du terrain, connaissance des problématiques des élèves, etc.), permettant ainsi d'augmenter la qualité/la rigueur de l'encadrement des mémoires.

#### CE QUI EST PRÉVU DANS LE NOUVEAU PROJET D'ACCRÉDITATION

**Nature du travail demandé.** Le travail de recherche effectué dans le cadre du mémoire a pour objectif de développer chez l'étudiant de master MEEF un regard critique sur sa pratique, de l'aider à développer une attitude réflexive fondée sur des observations et de mener une analyse argumentée et réfléchie. Le mémoire permet à l'étudiant d'acquérir des compétences telles que l'actualisation des connaissances, une attitude réflexive, une rigueur de raisonnement, le travail en équipe, compétences utiles tout au long de sa carrière.

Le mémoire de master MEEF porte sur des questionnements professionnels en lien avec le métier d'enseignant ou de CPE. Il ne porte donc pas nécessairement sur une séance ou une séquence d'enseignement, mais peut porter sur un moment plus ciblé de l'enseignement (par exemple l'impact de formulation de consignes), ou des processus plus généraux (par exemple les facteurs de persévérance suite à une difficulté) ou nécessiter un recueil de données qui n'implique pas directement les élèves (par exemple l'historique et l'utilisation d'un dispositif, des mesures auprès d'autres enseignants). Il peut s'inscrire uniquement dans un des champs disciplinaires enseignés ou, selon les parcours, relever tout ou partie d'une discipline transversale.

Le mémoire adopte une démarche scientifique, travaillée dans les deux UE recherche de M1. C'est un document structuré, construit autour d'une problématique en lien avec la pratique professionnelle. Il comprend plusieurs parties clairement identifiées, qui seront réalisées sur les années de M1 et de M2 : l'introduction, la méthode, les résultats et la discussion (cf. cahier des charges à destination des encadrants et étudiants pour plus de détails).

L'enjeu du cahier des charges (cf. Annexes) est de fixer les exigences du mémoire et de guider suffisamment les étudiants et les encadrants dans sa réalisation. Ce cahier des charges n'exclut aucune approche méthodologique reconnue dans la recherche en éducation, tout en fixant un niveau d'exigence accessible. Le but est de renforcer la qualité des mémoires concernant principalement la justification théorique de la problématique, la manière dont le recueil de données permet effectivement de répondre à cette problématique, la manière dont les données sont traitées et dont les conclusions présentées peuvent en être déduites.

Lors de cette période d'accréditation, une réflexion va être menée concernant la prise en considération de mémoires qui ne soient pas empiriques. Jusqu'alors, les mémoires de master 2 de l'INSPE de Grenoble ont toujours été empiriques, seuls les écrits scientifiques réflexifs (le travail de recherche des stagiaires en parcours adapté) pouvaient prendre la forme d'une réflexion structurée autour d'une problématique sans recueil de données. Si des réflexions ont été entreprises, une formalisation des attentes et un consensus n'ont pas été atteints concernant la structure, la nature et les exigences liées à un travail non empirique (tel que par exemple envisagé en philosophie de l'éducation). Dès que ce travail sera finalisé, nous ferons alors évoluer le cahier des charges du mémoire et le guide de rédaction si besoin.

**Déroulement et évaluation du travail.** L'introduction et la méthode sont effectuées sur l'année de M1. Le recueil de données est effectué au semestre 2 de l'année de M1, par exemple lors du stage en établissement. L'introduction et la partie méthode sont présentées dans un premier travail écrit de 13 à 19 pages rendu en fin d'année de M1. L'évaluation de cet écrit s'intègre à l'évaluation de l'UE « Recherche - Mémoire » du semestre 2. Durant le premier semestre de l'année de M2 (semestre 3), les résultats et la discussion sont intégrés au document rendu en fin de M1, formant le mémoire final. La réalisation de la fin du travail (8 à 15 pages) et la soutenance du mémoire en fin de semestre 3 font l'objet d'une seconde évaluation qui contribue à l'évaluation de l'UE « Stage et mémoire » du semestre 3. Cette évaluation combine une évaluation de la qualité du manuscrit et une évaluation de la soutenance. Le jury dispose d'une grille d'évaluation. La soutenance (20 minutes) est individuelle. Elle comporte deux parties. La première partie (10 minutes) est une présentation focalisée sur la présentation du travail réalisé (des choix doivent parfois être faits) et l'apport du travail. La présentation orale s'appuie sur des supports de communication. La seconde partie (10 minutes) est une discussion avec le jury, au cours de laquelle l'étudiant témoigne de son appropriation de la problématique, de sa maîtrise du sujet et d'une prise de recul. À l'issue de la soutenance, un procès-verbal est rédigé par les membres du jury. Le jury est composé d'au moins deux membres incluant obligatoirement l'encadrant et un membre naïf au regard du mémoire, l'un des deux devant être enseignant-chercheur ou assimilé. Quand ils ne font pas partie du jury, les professionnels de terrain (tuteurs, chefs d'établissement, etc.) peuvent être invités à la soutenance, mais ils ne participent pas aux délibérations.

**Encadrement des mémoires.** Pour conduire sa recherche et élaborer son mémoire, l'étudiant bénéficie de l'encadrement d'un enseignant, enseignant-chercheur ou chercheur, ou d'un professeur formateur académique. L'étudiant, en concertation avec l'équipe pédagogique de sa mention ou de son

parcours et l'encadrant de mémoire désigné, identifie une thématique de travail en lien avec des préoccupations professionnelles. Afin de mieux partager les différentes compétences des encadrants de mémoire (recherche, connaissance du terrain, connaissance des problématiques des élèves, etc.), il pourrait être intéressant de créer un cadre facilitant le travail collaboratif, en initiant des dynamiques et des liens encore inexistantes : proposer des problématiques à l'ensemble des encadrants, prévoir des moments de rencontre et d'organisation temporelle du travail, présenter chaque année en réunion de rentrée le dispositif imaginé et l'organisation du travail possible, etc.

***Dynamique de recherche et collaboration autour du mémoire.*** Le mémoire peut être l'occasion de développer les dynamiques de recherche, des collaborations et de participer à la formation des formateurs à la recherche. Nous allons poursuivre trois pistes de travail dans ce sens.

(1) Afin de participer à la production de données de recherche utiles en éducation, nous allons créer un cadre favorisant des recueils de données qui consistent en des répliques ou des extensions de recherches déjà menées, et rendre ces résultats accessibles. Ceci s'inscrit dans l'effort international visant à renforcer la robustesse des données en sciences humaines et sociales en général, et donc plus particulièrement en éducation. On peut imaginer à terme la création d'un réseau de recueil de données entre INSPE.

(2) Afin de profiter au mieux des compétences présentes à l'INSPE, nous proposerons certains encadrements de mémoires avec des formateurs « universitaires » et des formateurs « terrain » étant à temps plein ou mi-temps à l'INSPE (comme cela a été testé grâce au projet IDEX formation ANR-UGA obtenu). Ces encadrements mixtes permettront ainsi de regrouper plusieurs étudiants qui bénéficieront de la complémentarité des compétences et du travail commun avec leurs camarades. Mobilisant des horizons encore plus divers, les encadrements de mémoire prévus dans l'Action 1 du pôle PEGASE, qui se dérouleront dans les EduLabs, permettront d'intensifier encore le lien avec le terrain en associant systématiquement un chercheur ou enseignant-chercheur, un enseignant de terrain et un formateur INSPE ou académique. Il faudra veiller à articuler ces deux pistes d'évolution d'encadrement.

(3) Il faudra engager une réflexion pour faciliter l'encadrement par des personnes des UFR partenaires, alors que dans toutes les composantes il y a une tension au niveau financier. Des encadrements par un même enseignant-chercheur d'étudiants des UFR partenaires et des étudiants INSPE permettraient un partage d'expérience et des recueils de données plus riches et s'inscriraient de manière pertinente dans la dynamique du pôle PEGASE.

#### **LES POINTS DE VIGILANCE ET LES LEVIERS**

– L'amélioration de la qualité des mémoires passera nécessairement par la réalisation de ce qui a été prévu au sein des UE recherche (à destination des étudiants), ainsi que par une action de formation continue envisagée à plus long terme (à destination des encadrants, possibilité de s'appuyer sur les initiatives déjà menées). Il sera nécessaire de renouveler cette formation régulièrement étant donné le roulement important des encadrants de mémoire.

– Une présentation du cahier des charges auprès des encadrants pourrait être faite chaque année afin de faciliter son appropriation et donc son utilisation.

#### **Pour les stagiaires en parcours adapté : l'écrit scientifique réflexif**

Une grande partie de ces principes et réflexions s'appliquent aux parcours adaptés sauf deux points : 1) le travail du mémoire (appelé écrit scientifique réflexif) se fera comme actuellement pendant l'année de formation, et 2) il pourra prendre des formes diverses suivant le parcours du stagiaire. Lorsque le stagiaire n'a pas un cursus qui implique un travail similaire au mémoire de M2, la plupart du temps les consignes du mémoire de M2 s'appliquent. Sinon, leur travail peut prendre la forme : d'une production d'une ressource pédagogique (par exemple numérique, susceptible d'être mise au service des autres enseignants ou CPE, après validation par l'inspection); d'une mise à l'épreuve d'une ressource pédagogique en classe et propositions d'amélioration, par exemple un logiciel ; d'une revue de questions (synthèse bibliographique) structurée, centrée sur une problématique bien identifiée ; ou encore d'un

article destiné à une revue professionnelle de la discipline, c'est-à-dire la transformation possible d'un travail de mémoire pour le publier sous format revue professionnelle.

### **3.3.1.3 Lien avec la recherche en éducation dans les cours à vocation plus pratique et professionnalisante**

#### **ÉTAT DES LIEUX**

Si pour certains cours le lien entre la recherche en éducation et la pratique a été travaillé pendant la période d'accréditation actuelle (par exemple pour les cours concernant les processus en jeux dans les apprentissages ou encore l'enseignement efficace), nous avons collectivement fait le constat qu'il est encore possible de l'améliorer pour d'autres cours, notamment dans certaines UE de didactique.

En effet, dans les différentes mentions du master MEEF, il existe actuellement des contenus généraux issus des recherches en sciences cognitives (psychologie cognitive et sociale, sciences de l'éducation, philosophie) et des contenus spécifiques à l'enseignement des apprentissages fondamentaux et disciplinaires (notamment en didactique des disciplines) perçus comme davantage professionnels. Ces deux types de contenus sont essentiels pour former des enseignants et CPE efficaces, car les deux sont indispensables pour enseigner et favoriser les apprentissages fondamentaux chez les élèves. Pour capitaliser sur ces apports, il faut pouvoir s'emparer des savoirs théoriques pour nourrir la pratique et, inversement, il faut que les modèles théoriques puissent se confronter à la pratique.

Dans le projet INSPE de l'accréditation actuelle, malgré les efforts réalisés, la formation reste encore assez cloisonnée, avec des interventions disjointes des différents spécialistes. Cette situation ne facilite pas, pour les futurs professionnels de l'éducation, une appropriation et une opérationnalisation croisée de la connaissance des processus généraux modélisés par les sciences cognitives, de la didactique des disciplines, et des savoirs professionnels de terrain. Les intervenants, comme les étudiants lors de l'évaluation des enseignements, rapportent la difficulté à faire ces liens. De plus, la capacité à lier les apports de la recherche aux problématiques professionnelles est difficile à acquérir, et ce d'autant plus que les cours dispensés ne la travaillent pas explicitement. Ce constat n'est pas nouveau, et les réformes successives n'ont pas favorisé une culture de travail interdisciplinaire. Les quelques initiatives déployées n'ont pas été concluantes dans la mesure où elles sont restées très limitées.

#### **CE QUI EST PRÉVU DANS LE NOUVEAU PROJET D'ACCREDITATION**

Nous avons entrepris ce travail de lien entre les apports en didactique disciplinaire (ou de pratique CPE) et en sciences humaines et sociales sur la cognition (psychologie cognitive et sociale, sciences de l'éducation, neurosciences comportementales). Pour ce faire, nous avons par exemple obtenu un financement IDEX (ANR-UGA, 2019-2020, 36 345 euros, intitulé « Make-A-Link ») pour pouvoir rémunérer des co-interventions entre des personnes expertes en didactique disciplinaire et des personnes expertes en sciences cognitives, ce qui a permis d'augmenter les compétences des formateurs, et de créer des liens favorisant les collaborations et des liens entre les différents cours enseignés. Ce travail a principalement été mené en mention PE et amorcé dans la mention EE. En mention SD, nous avons mis en place un dispositif expérimental dans le parcours Mathématiques (dispositif qui a vocation à évoluer et s'améliorer si besoin) pour faire travailler les étudiants sur une même séquence de cours, en l'analysant et la justifiant grâce aux apports de différents enseignements. Ce dispositif nous oblige de fait à mieux connaître chacun des apports, créer des liens entre ces apports, et fait passer le message aux étudiants que ce sont des apports importants à connecter. C'est ici le dispositif qui nous oblige à créer ces liens, ce qui nous est apparu comme un bon moyen d'action. Nous sommes donc en pleine évolution, et la construction des nouvelles maquettes et de nouvelles modalités de contrôle des connaissances et des compétences nous permettent d'avancer dans ce sens. L'opérationnalisation concrète des maquettes nous fait nous questionner sur les modalités de mise en œuvre concrètes de ce lien, car il faut veiller à un équilibre entre ce qui est souhaitable et ce qui est faisable. Les maquettes ont donc été réfléchies et construites en ce sens, une place a été faite dans les heures de formation pour créer ce lien, mais le travail est toujours en cours.

Un autre axe de travail concerne l'utilisation de la recherche pour nourrir sa pratique professionnelle. Si les UE Recherche permettent de mieux comprendre les apports de la recherche (voir partie 1 ci-dessus), et si, comme nous venons de l'écrire, les différentes UE de la formation devraient être largement irriguées par la recherche, il reste que la compétence permettant d'utiliser des apports de recherche pour faire évoluer sa pratique est peu travaillée. Dans le cadre de ce nouveau projet d'accréditation INSPE, il sera important de travailler cette compétence, et de ne pas considérer qu'elle va se développer d'elle-même. En plus du travail de mémoire qui permet de la développer, des TD sont pour l'instant construits avec ce but en PE depuis l'année dernière (TD de l'UE 15 M1 PE) et depuis plusieurs années en EE (UE de psychologie sociale des apprentissages) et en SD (enseignement de psychologie sociale, CM et TD de l'ancienne UE EDUC1000 M2 SD). Dans la nouvelle maquette de M1, une UE est dédiée principalement à cette compétence en MEEF EE. Il s'agira d'analyser les leviers permettant de généraliser l'enseignement de cette compétence dans les UE plus professionnalisantes ou, éventuellement, dans les UE recherche.

#### **LES POINTS DE VIGILANCE ET LES LEVIERS**

– Cette participation de la recherche en éducation dans les UE dont les contenus sont plus pratiques et professionnalisants fait partie des buts à atteindre, notamment grâce à l'Action 1 (action de formation initiale) du pôle PEGASE. Cette action développera des mécanismes propres pour atteindre ce but tout au long du projet d'accréditation.

– Cette participation de la recherche en éducation dans ces UE passera par un engagement fort des personnes participantes, étant donné le travail supplémentaire que cet objectif implique. Des co-interventions peuvent favoriser l'engagement des personnes par au moins 3 leviers : diminuer cette charge de travail, augmenter les connaissances de chacun, appréhender la complémentarité des différents apports. La direction de l'INSPE a décidé dans ce cadre d'allouer dès l'année prochaine des heures de TD à cette action, permettant ainsi de rémunérer des co-interventions à hauteur du temps passé en formation (1 h de co-intervention sera rémunérée 1 h et non ½ heure comme prévu dans le référentiel de rémunération des temps de cours). Lors de la répartition de ces heures entre les différentes initiatives, il faudra veiller à une répartition équitable des ressources entre mention, parcours, discipline.

– Une grande attention devra être portée au caractère nécessairement peu chronophage des différents dispositifs, pour assurer leur pérennité.

– Il faudra veiller à ce que les différentes initiatives puissent être reconnues, évaluées, et disséminées le mieux possible. Peut-être que ceci ne sera possible qu'à la condition qu'une personne soit en charge du suivi.

#### **3.3.1.4 Activités hors maquettes liées à la recherche**

Ces activités s'adressent aussi bien aux étudiants qu'aux formateurs de l'INSPE et de ses partenaires.

#### **ÉTAT DES LIEUX**

Un cycle de séminaires est proposé chaque année, à raison de 4 séminaires sur le site de Grenoble, 2 sur le site de Valence et 2 sur le site de Chambéry, le plus possible retransmis en visioconférence entre les sites. Ces séminaires s'adressent aux étudiants et formateurs à l'INSPE, mais ils sont également ouverts aux professionnels de l'éducation nationale et aux chercheurs des laboratoires partenaires. Ils sont l'occasion d'échanger avec des personnalités du champ de l'éducation et des apprentissages. Les présentations enregistrées sont mises à disposition en podcast sur le site de l'INSPE. Concernant les étudiants, le suivi de deux séminaires, ainsi que le rendu de 3 fiches résumant des séminaires suivis ou visionnés, participent à la validation de l'UE « La recherche comme éclairage de la posture professionnelle ».

Une journée scientifique est proposée chaque année aux formateurs. Les intervenants sont des chercheurs extérieurs à l'INSPE et des formateurs de l'INSPE de Grenoble. Cette journée permet

d'immerger ensemble tous les acteurs de la formation dans un domaine de recherche précis, de stimuler la réflexion et de créer une culture commune, nécessaire au renforcement des liens entre les différents éléments de formation.

Une journée des mémoires est organisée chaque année au mois de juin, après les soutenances, afin de donner l'occasion à certains étudiants de présenter leur mémoire au plus grand nombre et de donner l'occasion à tous les étudiants de découvrir les travaux menés par leurs collègues. Les mémoires sélectionnés atteignent tous un niveau de qualité minimum. Tous les mémoires remplissant ce critère ne pouvant pas être présentés par faute de temps, une attention est portée à la représentativité des différentes disciplines et des degrés.

#### **CE QUI EST PRÉVU DANS LE NOUVEAU PROJET D'ACCRÉDITATION**

Il s'agira de renforcer les actions déjà menées, notamment en prenant en compte les remarques des usagers. Les différents événements prévus dans l'Action 5 de PEGASE (action de dissémination) compléteront ces actions et contribueront à renforcer la culture recherche des étudiants et formateurs de l'INSPE, en particulier les mercredis mythes et solutions en éducation, et la semaine internationale de la pédagogie.

#### **LES POINTS DE VIGILANCE ET LES LEVIERS**

Il est important d'explicitier les enjeux de ces journées afin de maximiser la participation des acteurs de la formation. En effet, si le taux de participation est important et encourageant à la journée recherche ou à la journée des mémoires, il n'est pas encore totalement satisfaisant.

Il sera important de renforcer la communication auprès des étudiants, des personnels INSPE, des UFR partenaires et rectorat (adapté suivant la manifestation).

#### **3.3.1.5 Action des personnels INSPE en formation continue en lien avec la recherche.**

#### **ÉTAT DES LIEUX**

L'INSPE en tant que composante de formation a soutenu à plusieurs reprises des initiatives personnelles de formateurs de l'INSPE participant à la formation continue des personnels de l'éducation nationale en lien avec la recherche. Ces initiatives sont par exemple un Module d'Initiative Nationale (MIN), des formations recherche destinées aux cadres de l'éducation (inspecteur, chef d'établissement, cellule CARDIE), ou encore des écoles d'été financées par l'IDEX formation UGA et le rectorat, ayant pour thème « La recherche au service du pilotage en éducation », et « La recherche en sciences cognitives au service des apprentissages ».

#### **CE QUI EST PRÉVU DANS LE NOUVEAU PROJET D'ACCRÉDITATION**

Cette activité de formation continue en lien avec la recherche devrait prendre de l'ampleur dans l'INSPE avec le projet PEGASE, dans lequel il est prévu des formations de formateurs à l'éducation fondée sur les faits avec certification « evidence-based education », des écoles d'hiver et d'été, des sessions spécifiques de formations d'enseignants à l'approche « evidence-based education ».

#### **3.3.2 Liste des laboratoires en appui des formations et modes de structuration de la recherche en éducation sur le site de l'INSPE**

La recherche en éducation est structurée selon trois dimensions complémentaires. D'une part, comme indiqué ci-dessus, la création récente du pôle PEGASE va faciliter la structuration de la recherche au sein de l'INSPE, en fédérant les travaux de recherche de nombreux personnels enseignants de l'INSPE (enseignants-chercheurs, mais aussi formateurs titulaires d'une thèse ou poursuivant une thèse de doctorat). D'autre part, le choix a été fait depuis longtemps que l'INSPE n'intègre pas de laboratoire de recherche en son sein. L'ensemble des enseignants-chercheurs de



l'INSPE est ainsi rattaché à des laboratoires extérieurs, du fait d'une volonté commune des acteurs institutionnels de la recherche (UGA, USMB, CNRS). Les formations dispensées à l'INSPE sont ainsi adossées aux 13 laboratoires suivants :

- Laboratoire de Recherche sur les Apprentissages en Contexte (LARAC EA 602, rattachement UGA) : dynamiques et processus à l'œuvre dans les apprentissages, et des inégalités liées à différents contextes en milieux scolaires et professionnels.
- Laboratoire de Psychologie et NeuroCognition (LPNC UMR CNRS 5105, rattachement UGA et USMB) : développement du langage oral, de la mémoire, apprentissage de la lecture, apprentissages numériques.
- Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG UMR CNRS 5217, rattachement UGA) : conception, développement et usages des environnements informatiques pour l'enseignement des sciences, des mathématiques et de l'algorithmique.
- Laboratoire Grenoble Images Parole Signal Automatique (GIPSA-Lab UMR CNRS 5216, rattachement UGA) : étude du langage parlé, par une approche combinée en sciences du langage, sciences cognitives, et sciences du traitement du signal.
- Laboratoire de Linguistique et Didactique des Langues Etrangères et Maternelles (LIDILEM EA 609, rattachement UGA) : descriptions linguistiques, acquisition des langues, constitution et exploitation de corpus, traitement automatique des langues, interactions verbales et gestualité, didactique du français et des langues étrangères.
- Institut Fourier (IF UMR CNRS 5582, rattachement UGA) : mathématiques fondamentales et appliquées, ingénieries didactiques de situation recherche pour la classe (SiRC), structure fédérative « Maths à Modeler ».
- Laboratoire Interuniversitaire de Psychologie-Personnalité Cognition Changement Social (LIP-PC2S EA 4145, rattachement UGA et USMB) : évaluation, prise de décision, régulation de soi dans les situations d'apprentissage, prévention et adaptation au changement.
- PACTE laboratoire de sciences sociales (UMR CNRS 5194, rattachement UGA) : géographie et économie, vulnérabilités dans des contextes de développement territorial et d'inégalités sociospatiales, co-production des connaissances et dissémination des résultats de recherche dans la cité.
- Sport et ENvironnement Social (SENS EA 3742, rattachement UGA) : déterminants individuels et sociaux des comportements et pratiques dans le domaine des activités physiques et sportives, facteurs d'adaptation des individus face aux changements dans l'environnement sociétal.
- Litt&Arts, Arts et pratiques du texte, de l'image, de l'écran, et de la scène (UMR CNRS 5316, rattachement UGA) : littératures anciennes et modernes ainsi que françaises et comparées, didactique littéraire, sociologie de l'art, humanités numériques, arts de la scène et des écrans.
- Science, Société, Historicité, Education et Pratiques (S2HEP EA 4148, rattachement Lyon I) : didactique des sciences, histoire et philosophie des sciences, transformations contemporaines de la santé et du corps.
- Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités (IRHIM UMR CNRS 5317, rattachement ENS Lyon) : approche historicisée des idées et des représentations littéraires, symboliques, artistiques et scientifiques.
- Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (LARHRA UMR CNRS 5190, rattachement Lyon II) : religions, sociétés et acculturation ; sociétés de montagne et territoires ; villes et sociétés urbaines ; entreprises et sociétés, histoire de l'art.

### **3.3.3 Evolution du potentiel global en enseignants-chercheurs et perspectives**

Le nombre d'enseignants-chercheurs est stable depuis plusieurs années. Les 5 professeurs et les 20 maîtres de conférences en poste à l'INSPE en 2019-2020 représentent 23,8 % des personnels affectés à l'INSPE (voir annexe 1). C'est une proportion faible compte tenu de nos ambitions en matière d'adossement des formations MEEF à la recherche et de renforcement du lien entre recherche et terrain.

Nous souhaitons donc augmenter la part des enseignants-chercheurs à l'INSPE, en veillant à une répartition dans les différentes disciplines et en veillant à recruter des collègues ayant une activité recherche de qualité. Le plan de retour à l'équilibre financier de l'UGA ne nous permettra vraisemblablement de le faire que très progressivement.

### **3.3.4 Pourcentage des personnels de l'INSPE impliqués dans une recherche à dimension nationale ou internationale**

Environ 30 % des personnels de l'INSPE, essentiellement les enseignants-chercheurs, docteurs et doctorants, sont impliqués dans des recherches à dimension nationale ou internationale. La répartition de ces catégories de personnels est décrite en annexe 1.

### **3.3.5 Liste des programmes de recherche financés sur appels à projets dans lesquels l'INSPE est impliqué**

Depuis 2016 (début de l'accréditation en cours), les programmes de recherche suivants ont été financés (hors appel d'offre UGA par des structures fédératives de recherche ou financements en lien avec l'IDEX-ANR UGA) :

- E :CALM : corpus, analyses linguistiques, modélisations didactiques (financement ANR)
- ECRI+ : expression et compréhension écrite du français (financement ANR)
- APPRENANCE-R : promouvoir des pratiques enseignantes efficaces (financement Institut Carnot de l'Education)
- TAO : apprentissage de l'orthographe par la twictée (financement E-FRAN)
- LILI-CP : apprentissage de la lecture au CP (financement ANRT-CIFRE)
- FLUENCE : difficultés d'apprentissage du langage oral et écrit (financement E-FRAN)
- EXPIRE : enseignements innovants en mathématiques et informatique (financement E-FRAN)
- ACQUISLONGIT : suivi longitudinal d'élèves en lecture et écriture (financements ANR et Institut Carnot de l'Education)
- SCHOOL-BIAS : suivi longitudinal en lecture et mathématiques (financements ANR et Institut Carnot de l'Education)
- DYLNET : socialisation enfantine et développement du langage oral (financements ANR et AGIR)
- ORTHOCOL : apprentissage de l'orthographe au collège (financements ANR et AGIR)
- Fréquentation de services éducatifs et développement de la petite enfance (financement Conseil de Recherches en Sciences Humaines du Canada)
- Evaluation du dispositif CP à 12 (financement Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance)
- ProMoBE : Promouvoir la motivation et le bien-être à l'école (financement Institut Carnot de l'Education)
- ECRIRE@LP : améliorer les compétences rédactionnelles au lycée professionnel (financement Institut Carnot de l'Education)

## **3.4 Continuum de formation**

### **3.4.1 Bilan du projet précédent 2016-2021**

Le projet précédent avait pensé un continuum de la formation sur 5 ans, voire 6, dès la licence (L2 ou L3), le master puis les deux années après la titularisation (T1 et T2). Les objectifs retenus sont : (i) articuler les modules de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement existant dans les licences des différentes composantes de l'UGA et de l'USMB avec le master MEEF ; (ii) proposer aux néo-titulaires des modules thématiques ou transversaux de formation complémentaire et

d'approfondissement (école inclusive, langues, arts et culture, citoyenneté et laïcité, gestion de la violence, renforcement disciplinaire, travail en partenariat).

Il propose une formation construite et portée par l'ensemble des partenaires : INSPE, autres composantes de formation des universités et rectorat. La formation s'articule autour de plusieurs volets permettant de travailler les compétences nécessaires au métier d'enseignant : la culture commune s'adressant à l'ensemble des enseignants et personnels d'éducation, travaillée en partie inter-mention, la didactique des disciplines, la recherche permettant de nourrir l'enseignement et la mise en situation professionnelle progressive, par l'intermédiaire de stages dont le format évolue entre les deux années de master. Le projet propose aussi une adaptation des enseignements pour les étudiants en M2 et DU tenant compte de leurs parcours antérieurs.

Des modules de pré-professionnalisation, dont certains sont co-construits entre l'INSPE et d'autres composantes universitaires, permettent aux étudiants désirant s'orienter vers le master MEEF de développer dès la licence certaines compétences nécessaires au métier d'enseignant ou de personnel d'éducation. La situation est très hétérogène suivant les composantes de formation : l'offre est par exemple bien définie à l'UFR SHS et à l'UFR LLASIC de l'UGA, dans lesquels un programme de mathématiques faisant intervenir des personnels de l'INSPE a été mis en place. De même, des stages à l'initiative de l'enseignant sont proposés dans les UFR STAPS. Tous ces modules permettent d'initier un continuum entre la licence et le master MEEF.

Des parcours AED Pré-Pro existent dans certaines disciplines déficitaires en recrutement (Lettres, Mathématiques, SPC, Anglais, Allemand, Espagnol). Ils permettent aux étudiants d'avoir une réelle connaissance du métier avant d'intégrer le master MEEF et de développer des compétences via de premiers gestes professionnels.

Des parcours adaptés sont proposés à plus de la moitié des étudiants inscrits en M2-DU. Ils sont portés conjointement par l'INSPE et le rectorat : certains préceptorats proposés à l'INSPE accueillent aussi des enseignants néo-titulaires des années de T1, T2, voire d'autres titulaires. Réciproquement certains modules mis en place par le rectorat sont partie intégrante du parcours adapté d'étudiants. Cette offre renforce ainsi le continuum de formation.

### **Les forces du projet précédent**

L'offre de formation fait l'objet d'un vrai partenariat entre l'INSPE, le rectorat et les UFR, de la conception des maquettes, à leur mise en œuvre et à leur évaluation.

Des périodes de stage avec une prise en responsabilité progressive, de la pratique accompagnée au statut de contractuel quart temps possible en M2B et de stagiaire à mi-temps en M2A, offrent aux étudiants une réelle immersion dans les établissements.

La Culture Commune à tous les enseignants a été réfléchi et mise en place en inter-mention ou en inter-parcours. Il existe de réels liens entre culture commune et enseignements propres aux parcours.

Les modalités de formation sont diverses tout au long du parcours de l'étudiant : hybridation, immersion, pratique accompagnée, micro-enseignement, études de cas, préceptorat,...).

L'année de M2B offre aux étudiants non lauréats du concours en fin d'année de M1 une formation tournée vers la professionnalisation ainsi qu'un approfondissement pour représenter les concours dans les meilleures conditions.

L'offre de parcours adapté permet de former au mieux les étudiants en prenant en compte leur formation antérieure. Un choix important de préceptorats et modules permet aux néo-titulaires d'adopter une posture d'acteurs de leur formation et permet d'adapter l'offre de formation à la diversité des parcours des néo-titulaires arrivants d'autres académies. Ainsi, dans la continuité des modules de parcours adaptés, un questionnaire sous forme d'auto-positionnement est envoyé à tous les enseignants T1 et T2. Ces préceptorats et modules permettent d'approfondir les connaissances et compétences professionnelles, mais aussi de compléter sa formation dans des domaines tels que l'école inclusive, les valeurs de la République, le traitement des inégalités.

La formation proposée en T1/T2 s'appuie sur un bilan de compétences professionnelles des stagiaires de M2 et de DU grâce à la plateforme ASTUCE.

Les fonctionnaires stagiaires du Second Degré exerçant à temps plein bénéficient d'un parcours de formation d'au moins 60 h, défini de façon contractuelle entre l'inspecteur et le stagiaire. Cette formation comprend des modules communs avec les professeurs stagiaires (pris en charge par la FTLV), des modules spécifiques, des modules du Plan Académique de Formation (commun avec les personnels en FC), des observations dans d'autres contextes avec rapport d'étonnement.

## **Les faiblesses du projet précédent**

### **Préprofessionnalisation**

Les modules de préprofessionnalisation ne sont pas proposés par toutes les composantes et il existe une forte disparité de contenus pour les modules de préprofessionnalisation proposés. De plus, le continuum avec le master MEEF n'est pas suffisamment structuré ; une politique commune de formation entre INSPE et autres composantes de formation gagnerait à être renforcée.

Il n'y a pas actuellement de formation « métier » pour les assistants d'éducation en préprofessionnalisation (AED). Ces étudiants bénéficient d'une formation universitaire, d'un accueil dans les écoles et les établissements (EPL), mais pas d'une formation qui faciliterait leur entrée progressive dans les métiers de l'éducation et de la formation. Les contraintes fortes, en termes d'exigence et d'emploi du temps, entre formation universitaire et réalisation des activités pédagogiques en établissement sont l'une des principales difficultés au développement de ce dispositif. Dans la mention Second Degré, le statut d'AED est actuellement proposé dans peu de parcours. Dans la mention EE, le statut d'assistant d'éducation en vie scolaire a un historique plus important. Les étudiants qui choisissent pendant leur licence de postuler à ces emplois ont ensuite le statut d'étudiants travailleurs (et la plupart manquent alors des enseignements). Une bonne partie des étudiants qui sont AED en M1, sont ainsi dispensés d'une partie du stage et l'emploi du temps est organisé en fonction. Cependant, l'expérience est valorisée pour l'entrée en M1.

Il est difficile de valoriser l'expérience antérieure des candidats à l'entrée en master MEEF et d'inciter le plus possible les étudiants de licence à choisir les ETC (pour l'UGA) et les EAT (pour l'USMB) dans leur parcours de licence lorsqu'ils souhaitent se tourner vers le master MEEF. Il n'y a pas d'obligation de choisir ces modules pour candidater au master MEEF et il faut alors composer en master MEEF avec des étudiants ayant des connaissances et des parcours très différents.

### **Master MEEF**

Les parcours antérieurs des étudiants, avant le master, pourraient être davantage pris en compte dans la construction des maquettes, notamment pour les enseignements de culture commune.

Certains points relatifs aux stages devraient être améliorés :

- La limitation des visites des tuteurs INSPE à une unique visite, lorsque le stage se déroule convenablement, rend difficile le suivi formatif des stagiaires en situation d'enseignement par les tuteurs INSPE.
- Il est difficile d'intégrer les tuteurs académiques au sein de la formation universitaire.
- En second degré, il est difficile de former les étudiants à la prise en compte de la diversité des publics, les étudiants étant cantonnés dans un unique établissement lors des stages,
- En second degré, il est parfois compliqué de trouver des tuteurs académiques dans certains parcours.

Dans les deux années de master, il est difficile d'établir des priorités entre toutes les compétences nécessaires au métier d'enseignant, n'ayant pas une vision suffisamment claire des années antérieures et postérieures au master. Un pilotage du continuum permettrait de mieux répartir les contenus et les objectifs de formation.

Les préceptorats, à destination des étudiants inscrits en M2A et en DU et n'ayant pas suivi l'année de M1 du master MEEF dans l'académie, ne proposent pas des compléments suffisants en didactique disciplinaire.

### **Années de T1, T2 et T3**

En second degré, les formations actuelles au niveau du rectorat, faites pour les personnels contractuels débutants arrivant d'un horizon différent, ne conviennent pas aux titulaires du master MEEF, car elles commencent par les bases qu'ont déjà ces stagiaires. Une réflexion doit aussi être conduite pour repenser les modules FTLV en lien avec les évolutions du système éducatif. Certains modules sont très demandés, d'autres très peu.

Comme pour les modules de parcours adaptés en master MEEF, certains modules proposés aux enseignants débutants, ainsi que leurs contenus, doivent être repensés.

Enfin, le continuum de formation est difficile à mettre en œuvre, les enseignants en T1 partant souvent dans d'autres académies après leur titularisation et les enseignants accueillis en T1, T2 et T3 ayant été formés en grande majorité dans d'autres académies.

### **3.4.2 Perspectives pour le nouveau projet 2021-2026**

Forts du bilan établi ci-dessus, les propositions faites en matière de continuum de formation pour la période d'accréditation à venir sont :

#### **Préprofessionnalisation (en licence et dispositif AED)**

Une politique commune de formation, en L2 et L3, entre les deux universités permettrait de proposer des modules de pré-professionnalisation répondant aux attentes et pré-requis du master MEEF. Un cahier des charges des modules de préprofessionnalisation, permettant une harmonisation entre les composantes, conduirait à une co-construction de ces modules par les différents acteurs (INSPE, autres composantes de formation des universités, rectorat). Une construction d'une Unité d'Enseignements Transversaux à choix pour l'ensemble des composantes est nécessaire. D'autres modules pourraient proposer entre autres un complément de formation dans les domaines de compétence qui ne sont pas travaillés de façon privilégiée dans le cursus de l'étudiant.

Il est nécessaire de renforcer la formation des AED préprofessionnalisation dans toute la dimension professionnelle du métier d'enseignant. Cette formation doit être réfléchie et portée par l'ensemble des acteurs. L'INSPE est associé à ce dispositif.

#### **Master MEEF**

L'INSPE est pilote pour les formations de master MEEF. L'admission en master MEEF devra prendre en compte le parcours antérieur des étudiants, et en particulier la préprofessionnalisation comme le suivi de modules spécifiques, les stages effectués dans des structures éducatives ainsi que d'autres expériences antérieures ayant permis de développer des compétences du métier d'enseignant.

Il est nécessaire de définir des priorités lors de ces deux années de master. Face aux nombreuses tâches demandées aux étudiants, il faut prioriser les attentes et exigences, en concertation avec l'ensemble des partenaires et en s'appuyant sur le référentiel de compétences et les niveaux de maîtrise que l'on pourra exiger à la sortie du master. Il faudra veiller à l'équilibre entre les deux années de master afin que les objectifs de chaque année soient clairement identifiés. En plus du renforcement des connaissances disciplinaires, les enseignements de culture commune, le travail du mémoire et l'apport de la recherche dans la formation sont des éléments forts de l'année de M1.

Dans le but de renforcer l'efficacité des stages de master, plusieurs pistes sont envisagées. Pourront être proposées des modalités de stage permettant de connaître une diversité des différents milieux d'exercice et cycles d'enseignement. Dans le second degré, les étudiants du M1 notamment, gagneraient à effectuer une partie du stage dans un second établissement. Dans l'objectif d'une professionnalisation progressive, encourager des initiatives permettant aux étudiants d'appréhender

d'autres aspects du métier (observation du travail de l'équipe administrative de l'établissement, observation de cours dans d'autres disciplines ou d'autres cycles). Il faudra veiller également à ce que le stage du second semestre du M1 soit articulé avec le mémoire.

Afin de renforcer les co-interventions entre les différents partenaires de la formation, on peut envisager de mettre en place des Lesson Studies et des TP délocalisés. Ils pourraient consister en une préparation commune d'une séance par des formateurs universitaires et académiques qui co-encadreraient un groupe d'étudiants. Suivraient la mise en œuvre de la séance, observée par les participants, et son analyse. Ce dispositif s'appuierait en partie sur la dynamique du pôle PEGASE, au sein duquel des TP délocalisés sont prévus dans les EducLabs.

### **Année suivant la réussite au concours de recrutement de fin de M2 (année T0)**

La question du cadrage national de la formation en année post-concours (T0) reste posée : qui organisera et financera cette formation ? Quels seront sa nature et son volume ? Les arbitrages ministériels sont toujours attendus. Cette question est particulièrement aiguë pour les professeurs stagiaires n'ayant pas suivi de master MEEF, mais la même question se pose aussi pour les professeurs stagiaires qui auront suivi la formation de master MEEF. Il pourrait éventuellement y avoir une insertion de ces publics à la fois dans des modules appropriés aux MEEF et aux autres formations dispensées par la FTLV.

Dans le cadre du continuum de formation, plusieurs situations sont à prendre en compte, les formations offertes aux professeurs stagiaires différant suivant le parcours antérieur de ces enseignants. Pour les alternants qui seront les lauréats du concours n'ayant pas suivi de Master MEEF, la formation proposée pourra reposer en partie sur des cours dispensés en master ou nouveaux modules de DU, notamment pour la culture commune, la maternelle, la didactique de la (ou des) discipline(s), voire la recherche. Des modules de ce parcours renforcé seront proposés en fonction des besoins de chaque stagiaire. Pour les non-alternants des modules de formation pourront être proposés.

De plus, il est possible de proposer des TP délocalisés comme en master pour proposer des préceptorats « renforcés » à ces enseignants stagiaires, en s'appuyant sur le pôle PEGASE. Il est également possible, toujours en s'appuyant sur le pôle PEGASE, de faire bénéficier à certains de ces enseignants de la participation aux ateliers d'accompagnement en début de carrière prévus dans le pôle.

### **Formation continuée (années T1 à T3)**

La formation nécessaire pour ces nouveaux enseignants devrait reposer sur un bilan de compétences et un recueil de besoins de formation permettant de construire le parcours de formation le plus adapté. Cette formation pourra s'appuyer sur différents outils comme l'édition d'un livret de formation universitaire et professionnelle de l'année de L2 à l'année de T2. La formation continuée relève du rectorat. L'INSPE ou les formateurs de l'INSPE y sont associés.

### **Formation continue**

La formation continue relève du rectorat. L'INSPE est porteur des actions de formation continue en lien avec la recherche en éducation (cf. point 5 de la partie recherche) et engagée dans les stages MIN (Modules de formation d'Initiative Nationale) dans le champ de l'école inclusive. L'INSPE ou les formateurs de l'INSPE, associés, participent aussi à la formation continue sur demande. Nous allons bénéficier à partir de septembre 2022 de conditions favorisantes pour un travail plus collaboratif puisque la FTLV du rectorat et l'INSPE vont déménager tous les deux pour s'installer dans le même bâtiment « Pôle de l'éducation », sur le campus de Saint Martin d'Hères — Gières (ainsi que la Maison pour la Science). Les interventions croisées de formateurs INSPE dans les formations FTLV et de formateurs FTLV dans les formations INSPE seront renforcées. Ceci permettra à la fois l'enrichissement mutuel des formations de l'INSPE et de la FTLV, et l'augmentation du volume d'intervention de formateurs de terrain dans les formations INSPE, ce qui sera un des leviers utilisés pour l'atteinte de l'objectif de 33 % de formateurs de terrain dans les formations de master MEEF fixé par le ministère. D'autre part, la mise en place dans l'académie d'un nouveau mode de fonctionnement de la formation continue va permettre à

l'INSPE de s'engager plus largement dans la formation continue des enseignants. L'ensemble des partenaires de l'académie, dont l'INSPE, pourront répondre à un appel d'offre pour le plan académique de la formation qui s'inscrira dans un cahier des charges publié chaque année.

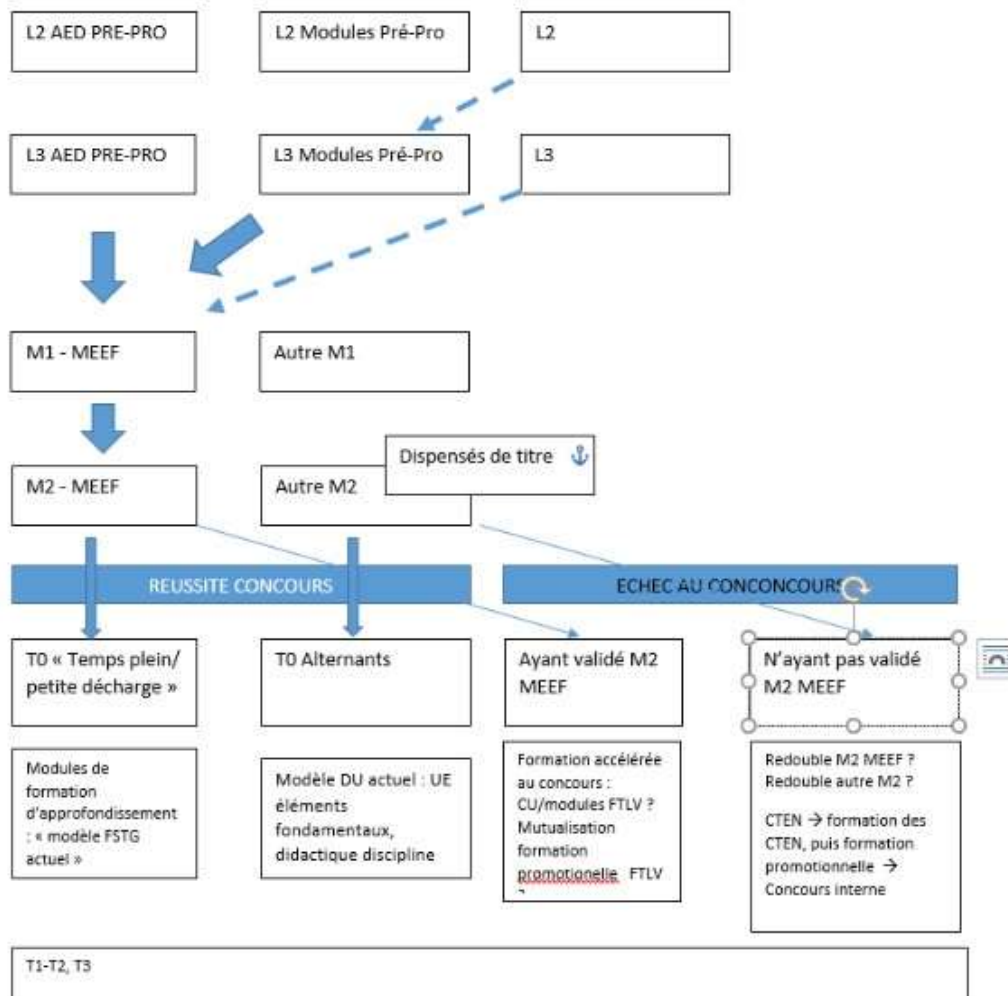
**Les risques qui pourraient compromettre l'atteinte des objectifs.**

La tenue régulière du COSP (qui ne s'est pas réuni pendant les dernières années de la présente accréditation) permettrait de proposer des ajustements pour la réussite du continuum et de créer des liens entre la licence, le master et la FTLV. L'absence de réunions est un frein aux avancées du continuum de formation.

La formation en master MEEF reposant sur deux universités et de nombreuses composantes de formation, il peut être difficile de mener une politique concertée et commune de formation de la préprofessionnalisation.

L'accompagnement des AED Pré-pro pourra être difficile à mettre en place en raison des nombreuses contraintes de formation.

Les exigences et la spécificité du master MEEF pourront rendre difficiles les passerelles vers d'autres master ou d'autres voies que les métiers de l'éducation.



**Schéma de synthèse des différents parcours relevant du continuum**

## 3.5 École inclusive

### 3.5.1 Bilan du projet précédent 2016-2021

Le périmètre souvent défini dans les textes ministériels autour du thème École inclusive est limité à la seule situation de handicap reconnue. Les BEP, au sens du rapport Warnock (1978), impliquent un public plus large d'élèves qui ont des difficultés à apprendre pour différentes raisons (maladie, troubles, langue, culture, situation de handicap,...) et un besoin d'une aide particulière ou supplémentaire pour apprendre.

Le plan de formation essaye donc d'élargir les contenus de formation et les propos autour des élèves à BEP, vers la prise en compte de la situation de grande difficulté grave et durable d'apprentissage au sens du rapport IGEN de 2013, puis vers l'accueil de tous les publics à l'École. Néanmoins la multiplicité des publics définis par les BEP et le faible volume horaire dédié ne permettent pas d'aborder frontalement les situations des élèves à parcours scolaire chaotique EANA et NSA, enfants du voyage, élèves décrocheurs, enfants malades hospitalisés, etc.

Les contenus de formation autour de l'école inclusive sont partagés entre des enseignants-chercheurs de nos universités, présentant et s'appuyant sur leurs propres recherches et des personnels enseignants ou éducatifs, relayant les résultats de recherche et diverses publications dans leur domaine d'intervention, croisant et articulant ces apports avec les pratiques de terrain. Nous privilégions donc une approche centrée sur les besoins et l'analyse de ceux-ci, quelles que soient les raisons des difficultés éventuelles d'apprentissages, plutôt qu'une approche exclusivement centrée sur les troubles et le statut de reconnaissance de l'élève. Néanmoins certains troubles des apprentissages (langage, mémorisation, développement) sont abordés en psychologie clinique et en psychologie cognitive, et les différents plans individuels d'élèves (PPRE, PAI, PAP, PPS) sont présentés à travers des exemples réels de mise en œuvre.

Les apports autour de l'école inclusive sont adossés aux données en sciences de l'éducation, en neurosciences, en psychologie des apprentissages, en psychologie développementale, en psychologie sociale et en didactique des disciplines. Plus particulièrement, les apports concernant la prise en charge scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers s'appuient sur les contenus de formation dispensés sur l'enseignement efficace, c'est-à-dire toutes les données fondées sur les résultats de recherche concernant les pratiques enseignantes efficaces, dans le courant de l'éducation fondée sur les faits.

#### Points forts communs aux 3 mentions

– Le travail sur des cas ou situations réels, incluant des témoignages filmés de différents acteurs (enseignants, élèves, parents, partenaires...), plaît et est utile aux étudiants, car il rend concrets les aménagements possibles. Il fait écho aux situations de classe observées ou encadrées, facilite l'appropriation des compétences professionnelles enseignantes ou éducatives. Il montre que ces enfants ont TOUS des points forts, des points d'accroche, desquels il faut partir pour les aider à progresser.

– L'articulation entre les apports de la recherche et les analyses plus pragmatiques propose un cadre d'examen aux situations proposées et favorise la construction de praticiens réflexifs.

– Des dimensions importantes qui sont couvertes dans la formation : Base École inclusive (cadre institutionnel, élèves à BEP, dispositifs, approche des besoins vs. des troubles), Psychologie clinique et psychologie cognitive : les spécificités de l'enfant et de l'adolescent et les principaux troubles, Situations professionnelles des différents acteurs, Pratiques de l'École inclusive : la différenciation, l'adaptation, l'enseignement explicite.

#### Limites communes aux 3 mentions

– *Le volume horaire dédié à l'École inclusive est limité*, au regard des attendus. Au-delà d'un certain volume d'heures dédié à la compréhension des principes généraux de l'EI, il convient d'aborder ces principes dans une démarche plus globale, centrée sur la posture professionnelle des acteurs de terrain.



– *Il existe une difficulté de coordination entre les différents enseignants.* Les interventions sont plus juxtaposées que coordonnées. Cet écueil est d'autant plus vrai dans deux situations précises : (a) la question de l'adaptation traitée du point de vue didactique ne peut être prise en charge que par des collègues spécialistes de la discipline, ou a minima travaillée avec eux. Il n'y a pas suffisamment de formateurs disponibles et formés à l'École inclusive. Pourtant, il est intéressant de se pencher sur la manière dont l'École inclusive questionne la didactique de la discipline. Et (b) La question du mémoire professionnel est aussi au cœur de cette difficulté (mais peut également être un levier pour lever la difficulté en question) pour les étudiants qui abordent indirectement l'École inclusive dans leur étude de M2 : le mémoire professionnel devrait pouvoir être l'occasion de solliciter une équipe d'accompagnants potentiels. Nombreuses sont les sollicitations. Or, on identifie deux freins : un manque de passerelle entre les formateurs et un manque de reconnaissance (en matière d'heures dans le service) et de disponibilité des personnels accompagnant le directeur de mémoire officiel. Parfois l'étude menée peut être décrochée du contexte et/ou des priorités de l'établissement d'exercice.

– *Le « cloisonnement » des mentions est préjudiciable :* il serait très enrichissant que des CPE puissent intervenir en MEEF SD (et des enseignants en MEEF EE) pour aborder le sujet de la politique inclusive sous un angle différent, plus particulièrement l'importance de l'accompagnement des transitions Ecole-Collège-Lycée. La place des personnels médico-sociaux, d'encadrement et d'orientation est également questionnée ici (d'autant plus regrettable que les notions de travail en équipe, partenariats et collaboration sont centrales en matière de politique inclusive).

### **3.5.2 Perspectives pour le nouveau projet 2021-2026**

#### **Les actions à continuer au cours de la période d'accréditation 2021-2026 :**

Certaines actions ont été impulsées récemment, en fin de période d'accréditation en cours, pour appuyer la formation sur la thématique de l'École Inclusive (par exemple la Journée Scientifique des formateurs de l'INSPE en janvier 2019, consacrée à l'Ecole Inclusive). Elles seront poursuivies lors du nouveau projet d'accréditation. Il s'agit de proposer au moins un séminaire recherche sur l'école inclusive dans le cadre des cycles des séminaires (8 séminaires par an).

Il s'agit également de proposer une journée de travail sur l'école inclusive dédiée aux formateurs pour réfléchir ensemble à des référents et un langage commun autour de l'École inclusive et qui a donné naissance à des co-interventions et co-conceptions entre formateurs experts de la discipline (français) et expert des SDE/psychologie, ce qui a permis de favoriser une culture de travail interdisciplinaire (grâce à l>IDEX formation). Il est à prolonger en mathématiques. Cette journée a permis d'augmenter les compétences des formateurs, de créer des liens plus forts entre ces cours trop cloisonnés auparavant, de partager les différents contenus, de construire une culture commune permettant une formation plus articulée, plus harmonieuse et compréhensible pour les étudiants.

#### **Les actions à initier au cours de la période d'accréditation 2021-2026 :**

– Renforcer une double entrée de l'École inclusive : par la culture commune et par les enseignements des fondamentaux (mathématiques – français) ou disciplinaires en SD. Il convient d'aborder, dans les fondamentaux, l'accessibilité pédagogique et didactique au sein des enseignements disciplinaires. Ceci permettra de réduire l'approche cloisonnée actuelle où l'École inclusive n'est quasiment représentée qu'au sein des UEs de culture commune ou lors des co-interventions. Il faut encourager les formateurs disciplinaires à s'emparer davantage des questions liées à l'École inclusive et les inciter à proposer aux étudiants des mises en situation professionnelle concrètes.

– Pour répondre à cela, il faut développer la formation de formateurs (formateurs INSPE comme tuteurs académiques, en SD notamment) pour que l'École inclusive ne soit pas que l'affaire de la culture commune et soit ainsi décloisonnée. Néanmoins il convient de rester vigilant à ce que les contenus ne soient pas pour autant dilués chez les uns et les autres sans lien/liant consistant. Cela suppose une stratégie politique globale École inclusive au sein de l'INSPE.

– Il faut penser le continuum entre les licences et le master, et également penser une sensibilisation à l'école inclusive en pré-professionalisation. Actuellement, des UE Éducation Inclusive existent au sein de certaines licences, mais ne s'articulent pas avec le master. Par exemple, on pourrait, dès l'introduction à la didactique des différentes disciplines dans le parcours licence, aborder la question d'accessibilité didactique et pédagogique et l'articuler avec ce qui sera vu en master.

– Renforcer la formation des étudiants recrutés sur postes EAP, en y introduisant les problématiques liées à l'École inclusive.

– Cette question du continuum concerne également la formation continuée post-concours, à proposer aux enseignants en prise de poste. Actuellement le cadre communiqué par le ministère ne permet pas de se projeter. Il sera important que cette question soit réfléchie collectivement, pour une meilleure articulation des différents contenus abordés, de la licence aux premières années d'exercice.

– Proposer des options en formation post-concours qui consisteront à suivre certains enseignements de la formation spécialisée menant au CAPPEI (mutualisation).

### **Les maquettes de l'offre renouvelée de la formation**

Les apports sur l'école inclusive sont en partie intégrés dans les UE sur l'efficacité de l'enseignement lorsque les connaissances et compétences sont en lien avec les processus cognitifs et les pratiques enseignantes, en PE (UE 21-31, 8 h ; UE 33-43, 12 h), SD (UE EDUC801, 11 h ; EDUC901, 10 h ; UE EDUC1001, 4 h), et EE (UE 12, 8 h), et peuvent constituer une UE à part entière lorsque les connaissances et compétences ne sont pas en lien avec les pratiques enseignantes, en EE, UE 13 (22 h) et UE 33-2 (22 h). En PE, des présentations (4 h) sont également intégrées directement dans les UE de français et de mathématiques lorsque les problématiques abordées sont spécifiques (exemple : dyslexie dans l'UE lecture-écriture). Cette organisation a été choisie pour plus de cohérence et d'intégration de ces contenus. Ce thème est de plus repris dans les UE d'enseignement disciplinaire en PE et SD. Au total, les contenus sur l'École inclusive représentent donc plus de 25 h d'enseignement en PE et en SD, et 52 h en EE.

Un parcours adapté, sous la forme d'un module consacré aux élèves à BEP, est proposé à raison de 18 h à l'origine, réduit à 8 h ou 12 h selon les années, en fonction des effectifs présents. Ce parcours est proposé aux étudiants ayant déjà validé des UEs d'un MEEF. Il réinvestit et prolonge le travail effectué précédemment en parcours classique, autour de l'approche du développement de l'enfant, de ses besoins, de sa prise en charge (gestion des situations de crise, multimodalité de l'enseignement, allophonie).

En terme de contenu, il va s'agir :

– en MEEF PE dans les enseignements fondamentaux Français et Mathématiques, d'avoir une réflexion autour de l'accessibilité pédagogique et didactique de ces enseignements.

– en MEEF SD dans les enseignements de chaque parcours, d'avoir une réflexion autour de l'accessibilité pédagogique et didactique de ces enseignements.

– d'intégrer dès le départ l'École inclusive à la conception de chaque séquence et séance d'enseignement préparée par les étudiants, car ça ne doit pas apparaître comme une dimension à part, hors enseignement. Un groupe de travail ultérieur réfléchira à l'articulation Sciences de l'éducation/Psychologie avec les Fondamentaux, ainsi qu'au développement d'un langage commun entre tous les formateurs.

– d'élargir les thèmes abordés : approche de la pédagogie universelle, partenariat et collaboration entre tous les acteurs, notamment avec le secteur médico-social, judiciaire et les personnels d'encadrement.

## 3.6 Enseignement et numérique

### 3.6.1 Bilan du projet précédent 2016-2021

Cette section reprend point par point les objectifs énoncés dans le projet INSPE en cours.

L'INSPE s'appuie sur son pôle enseignement numérique pour la conception et la réalisation des cours transversaux sur le numérique. Une formation transversale et inter-sites de formation au numérique (Culture numérique et apprentissages) a été développée dans toutes les mentions. L'unité de cette formation a pu être maintenue grâce à l'utilisation d'une plate-forme collaborative de documents de cours qui peut être, de plus, utilisée à des fins de formation continue.

Les formations ont bénéficié des apports de la recherche, et notamment ceux provenant des projets e-FRAN (ANR PIA 3) Fluence (porté par le LPNC) et EXPIRE (porté par le LIG). Plus largement, les enseignements de l'INSPE bénéficient d'un riche adossement à la recherche, via l'appartenance des enseignants-chercheurs de l'INSPE à ces laboratoires (par exemple le Lidilem, le LaRAC, l'équipe MeTaH du LIG, Litt&Arts, le LPNC).

Le pôle enseignement numérique de l'INSPE a également réalisé différentes actions d'accompagnement : des sessions de formation de formateurs en interne ou pour les personnels de Canopé, des aides dans l'utilisation des plates-formes de cours (passage de la plateforme Chamilo à Moodle notamment), et a participé à la création d'un parcours M@gistère sur l'utilisation de tablettes en maternelle. Des liens et une collaboration avec la DAPI (Direction d'appui à la pédagogie et à l'innovation, UGA) sont en place pour divers conseils et expertises en équipement et mise en œuvre du numérique. En étroite collaboration avec la DRANE du rectorat de Grenoble, le pôle a co-organisé les Assises du numérique 2016, événement qui a mixé des conférences plénières de chercheurs et de nombreux ateliers, pratiques ou plus réflexifs, sur l'intégration du numérique dans les premier et second degrés. Enfin, plusieurs membres du pôle enseignement numérique ont mené l'action 20 du WP 1 (responsable, Philippe Dessus) du projet Idefi Numérique ReFlexPro, visant à créer un ensemble de ressources interactives, collaboratives, libres et gratuites pour la formation des enseignants.

L'étroite collaboration entre les formateurs de la DRANE (rectorat) et de l'INSPE a permis, d'une part, leur implication dans le colloque Éducation aux médias (16 décembre 2015) et la co-organisation des Assises du numérique (printemps 2016).

#### Points forts

Les points forts de l'enseignement du numérique à l'INSPE sont les suivants :

Conception et mise en œuvre collaborative des différents enseignements, partage intensif de ressources (toutes placées en licence creative commons et versées sur un unique serveur : <http://espe-rtd-reflexpro.u-ga.fr/docs/sciedu-general/fr/latest/>) ce qui facilite grandement l'intégration des nouveaux collègues, notamment les enseignants en temps partagé.

Enseignement transversal de type « humanités numériques ». L'enseignement transversal évite l'écueil, souvent présent dans la formation initiale des enseignants, de se centrer principalement sur des aspects « ed. tech. », essentiellement manipulateurs (initiation au maniement des outils numériques). La formation est structurée selon quatre volets, qui laissent une part importante à l'esprit critique et à l'utilisation des ressources libres et gratuites, en bref, à une vision de type « humanités numériques » de la formation des enseignants (cf. Tessier, 2020, <https://doi.org/10.3917/zil.007.0355>) :

1. *Numérique et juridique* : Connaître et respecter les lois en vigueur, connaître et respecter les règles et devoirs dictés par l'institution.

2. *Effets du numérique sur les apprentissages* : Apports théoriques issus de la recherche face aux représentations issues de la connaissance commune (aspects pédagogiques et cognitifs, partage des connaissances en ressources éducatives libres).

3. *Enseigner avec le numérique : quelques zones à risque* : Présentation avec appui de la recherche de certains effets délétères provoqués par le numérique éducatif (emprise de la publicité et de la surveillance, impact sur la santé).

4. *Évaluer et s'auto-évaluer avec le numérique* : Présentation avec appui de la recherche et d'expériences de terrain de processus d'évaluation utilisant le numérique.

### Points faibles

#### **La complexité pour prendre en compte les compétences en numérique du public de l'INSPE.**

Le niveau de connaissances et compétences en numérique des étudiants et professeurs stagiaires est très disparate, car lié à des actions de pré-professionnalisation peu harmonisées. Cela les oblige parfois à une mise à niveau coûteuse en temps et en énergie. Même si les formateurs orientent ces personnes vers des ressources appropriées, il n'en reste pas moins que les enseignements gagneraient en efficacité, et pourraient, par exemple, être plus centrés sur le CRCN (Cadre de référence des compétences numériques) si le niveau des formés était plus homogène.

**La visibilité accordée au numérique au sein de l'INSPE.** Le Pôle enseignement numérique de l'INSPE est une entité qui a été dissoute au Conseil d'école du 20 novembre 2019, en raison de l'intégration du numérique dans les différentes maquettes, et qui est devenue une « équipe pédagogique » depuis, et la charge de mission a disparu. Pour autant, ses membres sont souvent impliqués dans de nombreuses opérations de formation de formateurs, dans et hors INSPE.

**Sous-utilisation des ressources.** Le serveur de ressources, malgré diverses présentations auprès des formateurs de l'INSPE, est principalement utilisé par l'équipe de formateurs au numérique et peine à trouver une audience plus importante en termes de production.

**Approche insuffisamment transversale.** Les références à l'utilisation et l'intégration du numérique en contexte scolaire sont faites par l'ensemble des formateurs de l'INSPE, donc pas seulement les formateurs au numérique transversaux, ce qui permet une approche complémentaire de ce phénomène complexe. Toutefois, les formateurs gagneraient à discuter, harmoniser leurs contenus de formation.

**Certains thèmes importants pourraient être traités.** Certains thèmes fondamentaux, et qui le sont devenus récemment, comme numérique et inégalités sociales, la gestion d'enseignements à distance en urgence (*cf.* pandémie COVID-19), l'écologie et le numérique, ne figurent pas encore dans l'offre de formation.

## 3.6.2 Perspectives pour le nouveau projet 2021-2026

### Les principes

Le système éducatif a un rôle primordial à jouer dans l'accompagnement de la société dans les usages et les cultures autour du numérique. L'année 2020 aura été révélatrice de cela, tout en accélérant une prise de conscience à tous les niveaux. La pandémie a imposé la mise en place contrainte et urgente de nouvelles stratégies d'enseignement hybrides ou distancielles appuyées sur un usage massif du numérique, mais 2020 a aussi vu la diffusion accrue de différents faits sociaux ayant rapport au numérique : infox et théories du complot, cyberharcèlement, inégalités dans l'accès au numérique, développement durable, laïcité commerciale. L'observation de l'évolution des comportements, des effets sur les apprentissages et des difficultés liés au recours massif du numérique dans un temps très limité, montre encore plus la nécessité pour l'enseignant d'être armé pour faire face aux défis qui ne manqueront pas de se présenter.

Le nouveau référentiel de formation des enseignants du XXI<sup>e</sup> siècle, dont l'un des objectifs est de former des « praticiens réflexifs, qui entretiennent un rapport critique et autonome avec leur travail » doit permettre de proposer aux enseignants et futurs enseignants une formation destinée à répondre au mieux à ces enjeux sociétaux liés à l'utilisation du numérique dans l'enseignement ainsi qu'à l'évolution du métier. À la lumière de ces constats, l'INSPE renforce ses dispositifs par :

1. Une recherche d'agilité : Le dispositif doit être en capacité de s'adapter très rapidement aux contraintes et problématiques auxquelles le monde éducatif est et sera confronté, l'adaptation devra se faire tant au niveau des contenus abordés en formation qu'au niveau des modalités de formation.

2. Une intégration dans un continuum de formation : Le contenu de formation au numérique INSPE doit s'insérer et s'articuler avec les dispositifs existants, à la fois inter-formations : en premier cycle universitaire, ainsi qu'avec les dispositifs de formation continue proposés par le Rectorat, et intra-parcours, en proposant une formation transversale interdisciplinaire complémentaire des autres formations, notamment en didactique des disciplines.

3. Un adossement à la recherche : L'équipe de formation « numérique » de l'INSPE va continuer et renforcer les collaborations avec les laboratoires adossés à la formation via sa participation à différents projets.

4. Une collaboration avec les structures partenaires : L'équipe de formation « numérique » de l'INSPE va renforcer, mais aussi institutionnaliser et formaliser les collaborations : 1) avec les universités partenaires pour la formation et l'accompagnement des enseignants et enseignants chercheurs (INSPE et hors INSPE) aux usages du numérique ; et 2) avec les équipes du rectorat (DRANE, Direction régionale académique au numérique éducatif et FTLV, formation tout au long de la vie).

5. Un accompagnement plus resserré des étudiants et professeurs stagiaires ayant des difficultés d'accès au numérique (fracture numérique), en renforçant les dispositifs existants (prêt de matériel, formation technique et pédagogique).

## Les actions

**Enquête sur l'intégration du numérique.** Pour harmoniser et discuter les contenus de formation en lien avec l'intégration du numérique en contexte scolaire, une brève enquête sur la formation aux usages du numérique sera réalisée dans les différents parcours et formations de l'INSPE : quelles productions, exemples, des ressources et les moyens sont présentés ? La formation et la mise en pratique dans ces disciplines hors de la discipline « Numérique » permettront d'améliorer la « fluidité » dans les usages des futurs enseignants. Calendrier d'action : en 2020-2021, un questionnaire faisant le point sur les contenus de formation en lien avec le numérique sera lancé au niveau de l'ensemble des formateurs de l'INSPE.

**Conception de ressources.** Pour concevoir de nouveaux enseignements transversaux avec le numérique, l'équipe de formateurs prendra appui sur le questionnaire évoqué ci-dessus pour lancer des chantiers de conception de ressources d'enseignement qui seront placées sur le serveur et disponibles pour la communauté. Calendrier d'actions : pendant l'année 2021, des appels à création de contenus seront lancés auprès de tous les formateurs ainsi que la conception des ressources pour une mise en service effective l'année 2022.

**Diffusion de ressources.** Il faudra mieux diffuser et expliquer l'intérêt de disposer de ressources de formation libres et gratuites ; le profit étant à la fois interne à l'INSPE, mais aussi externe (visibilité, ressources pouvant être réutilisées et remixées dans d'autres INSPEs). Calendrier d'actions : en 2021, un transfert du serveur de ressources de cours va être opéré ; l'équipe profitera de cette occasion pour le rendre moins étiqueté « INSPE UGA » et « numérique » afin de favoriser son appropriation par tout enseignant de l'UGA voulant diffuser ses enseignements librement et gratuitement.

**Accompagnement des étudiants.** Dès l'entrée en M1 MEEF, une évaluation de la maîtrise technique du numérique sera organisée afin de faciliter la progression des étudiants concernant leurs compétences numériques. Plus précisément, cela permettra que les usages soient plus intégrés au cours qu'ils vont mettre en place avec leurs élèves et de pouvoir inciter les étudiants à suivre des formations hors INSPE afin d'améliorer leurs compétences.

**Accompagnement des enseignants débutants.** La FTLV, appuyée par la DRANE, propose des formations accessibles à tous les enseignants, notamment les entrants dans l'académie ou les enseignants néotitulaires. Organisées selon les cas en autoformation, sous forme de webinaires ou en dispositifs hybrides, elles couvrent une grande diversité d'usages du numérique : 1) des formations à

différents outils numériques (messagerie, classes virtuelles, plateformes collaboratives) ; 2) des formations à des démarches pédagogiques accompagnant les enseignants dans la mise en place d'un enseignement hybride (enseigner à distance, classe inversée, pratiques collaboratives, etc.) ; 3) un parcours M@gistere en auto-formation : « concevoir et gérer un enseignement hybride » ouvert depuis mai 2020. Calendrier d'actions : Il conviendra d'accompagner particulièrement, dès 2021-2022, les collègues débutants, notamment ceux qui n'auront pas suivi les enseignements du Master MEEF, pour identifier dès que possible leurs besoins de formation et leur proposer les dispositifs adaptés.

**Recherche et appels d'offres.** Si, respectivement, l'adossement à la recherche et la collaboration entre les différentes entités (UGA, rectorat, Canopé) sont évalués comme étant de niveau satisfaisant, il reste que ces éléments pourront être encore renforcés avec la création du pôle PEGASE, dont l'action 3 (RetD collaborative, intégrant la création d'un Pupillab au sein de l'UGA) est compatible avec les visées et compétences des membres de l'équipe pédagogique enseignement numérique. La dynamique liée à ce pôle pourra de plus créer des opportunités pour la réponse à des appels à projets à venir (PIA4, GTNum, etc.).

### 3.7 Ouverture à l'international

L'ouverture à l'international constitue un levier important pour une formation professionnelle de qualité. Le développement de compétences linguistiques, culturelles et interculturelles, la découverte de nouvelles pratiques d'enseignement et d'autres systèmes éducatifs enrichiront les pratiques professionnelles des futurs enseignants et encadrants éducatifs. Cette ouverture à la diversité contribuera également au développement de leur citoyenneté et au renforcement des valeurs de tolérance et de compréhension mutuelle.

Le développement de la dimension internationale dans la formation reste un des objectifs importants de l'INSPE de Grenoble pour la période d'accréditation 2021-2026. Cette volonté s'intègre, en cela, parfaitement dans la stratégie internationale de l'Université Grenoble-Alpes (<https://edu.univ-grenoble-alpes.fr/international/>) et de l'Université Savoie Mont-Blanc (<https://www.univ-smb.fr/international/politique-internationale/>). La région académique Auvergne-Rhône-Alpes encourage également l'ouverture internationale par le biais notamment du développement des dispositifs d'enseignement bilingue à parité horaire (exemple des classes Emile) ([http://cache.media.education.gouv.fr/file/Academie/34/2/Dossier\\_de\\_presse\\_rentree\\_2019\\_AC\\_Grenoble\\_1172342.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Academie/34/2/Dossier_de_presse_rentree_2019_AC_Grenoble_1172342.pdf)) et ([http://cache.media.education.gouv.fr/file/PRESSE/31/9/DP\\_RENTREE\\_2020\\_AC\\_GRENOBLE\\_1321319.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/PRESSE/31/9/DP_RENTREE_2020_AC_GRENOBLE_1321319.pdf)).

#### 3.7.1 Bilan du projet précédent 2016-2021

L'ouverture à l'international dans la maquette de l'INSPE de Grenoble 2016-2021, comme dans la plupart des formations MEEF en France, est assez restreinte comme le souligne le dernier rapport HCERES à plusieurs reprises, en raison du calendrier du concours en M1 et des contraintes du stage en responsabilité et de la mise en alternance en M2. En effet, dans le précédent dossier d'accréditation, les quatre axes stratégiques du projet de l'ESPE 2016-2021 mentionnés sont : un continuum de formation dépassant le seul cadre du master, une école inclusive, le développement du numérique et l'adossement à la recherche. L'ouverture à l'international ne faisait donc pas partie des axes stratégiques.

#### LES FORCES DU PROJET ACTUEL

Si l'ouverture à l'international n'est pas réellement formalisée dans les maquettes des parcours MEEF, elle n'en est pas moins bien réelle avec notamment :

- l'accueil d'étudiants internationaux dans le cadre des échanges Erasmus ;
- l'accueil d'étudiants et de formateurs internationaux pour des séjours d'études à l'INSPE ;
- la mobilité d'enseignants INSPE à l'étranger, notamment pour des missions d'expertise ;

- un échange avec Austin (États-Unis) ;
- l'existence de modules comportant une dimension internationale ;
- la possibilité pour les étudiants de l'INSPE de réaliser des stages d'observation et de pratiques accompagnées à l'étranger.

**Echanges d'étudiants internationaux Erasmus.** Ainsi de 2016 à 2021, l'INSPE de Grenoble a accueilli chaque année entre 2 et 4 étudiants Erasmus originaires de différents pays d'Europe (en particulier de Belgique, d'Espagne et de République Tchèque). Certains de ces étudiants se destinaient à l'enseignement dans le premier degré et d'autres dans le second degré.

**Accueil d'étudiants et de formateurs internationaux.** L'INSPE de Grenoble a accueilli entre 2014 et 2021 des étudiants et des formateurs étrangers dans le cadre de partenariats coordonnés au niveau national par le réseau RI des INSPE à Paris : accueil de trois étudiants tunisiens dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut Français de Tunisie en 2018 et accueil de six étudiants mexicains et deux formatrices pour une formation de 3 mois en 2017. Enfin, entre 2014 et 2019, l'INSPE a accueilli chaque année un groupe d'une vingtaine d'étudiants de l'université du Val d'Aoste qui se destinaient à l'enseignement dans le premier degré et qui devaient, dans le cadre de leur formation, effectuer un stage à l'étranger. Entre 2014 et 2019, l'INSPE a également accueilli plusieurs étudiants et formateurs étrangers dans le cadre du programme Erasmus. Les étudiants, futurs professeurs du primaire ou du secondaire, pour la plupart, espagnols, belges ou tchèques ont effectué un séjour long de un à deux semestres. Les formateurs accueillis à l'INSPE ont fait des séjours d'une semaine qui ont permis des échanges riches et fructueux sur diverses problématiques liées à la formation des enseignants.

**Mobilité d'enseignants INSPE à l'étranger, notamment pour des missions d'expertise.** Plusieurs enseignants de l'INSPE ont réalisé des mobilités à l'étranger dans le cadre notamment de missions d'expertise (activités d'enseignement ou montage de formation) en Afrique (Maroc et Côte d'Ivoire) et en Amérique Centrale (Mexique).

**Échange avec Austin (États-Unis).** Il s'agit d'un programme d'échange entre une dizaine de professeurs stagiaires (M2A et DU) et étudiants (M2B) de MEEF Second Degré des parcours scientifiques de l'antenne de Grenoble : Mathématiques, Sciences de la vie et de la Terre, Sciences Industrielles pour l'Ingénieur et d'une dizaine d'étudiants américains inscrits à l'Université du Texas — Austin (UTeach program, programme de formation des enseignants de sciences à l'Université du Texas). Chaque groupe est encadré par un formateur des universités respectives. Les stagiaires français vont passer deux semaines à Austin pendant les vacances scolaires de février et ils accueillent ensuite les étudiants américains un peu plus tard dans l'année pendant deux semaines. Les objectifs sont les suivants : 1) permettre l'observation, l'analyse et la compréhension du fonctionnement du système scolaire américain et les spécificités de l'enseignement de leur discipline aux USA ; 2) Permettre le questionnement sur leurs propres pratiques ; et 3) Accroître leur niveau de maîtrise en anglais. La formule de l'échange permet de lier des contacts personnels, d'être en immersion complète, de découvrir le système scolaire américain, d'appréhender la culture américaine, d'initier ensuite son correspondant à la culture française et de l'accompagner dans la découverte du système scolaire français. Le stage aux États-Unis comprend des observations en classe dans les classes des participants américains (middle schools et high schools) et le suivi de la formation à l'Université du Texas avec son correspondant (1,5 h à 2 h par semaine de séminaire de suivi de stage). Pendant leur séjour en France, les étudiants américains sont accueillis en observation dans les classes des participants français ainsi que dans celles d'autres professeurs (volontaires). A la fin du séjour des américains en France un séminaire d'analyse de pratiques rassemblant l'ensemble des participants au projet est organisé par la porteuse du projet.

**Modules comportant une dimension internationale** Des modules comportant une dimension internationale sont proposés à l'INSPE notamment pour les étudiants en parcours adaptés. 1) *Modules intégrant des échanges virtuels avec des étudiants étrangers.* Des cours de type COIL (Collaborative Online International Learning) intégrant des échanges virtuels entre des étudiants MEEF PE de l'INSPE de Grenoble et des étudiants d'universités à l'étranger sont dispensés à l'INSPE depuis 2017. Un module

a notamment bénéficié en 2019-2020 d'un financement de l'Idex suite à une réponse à un AAP (Make-a-link axe 3. Renforcer les compétences linguistiques, culturelles et professionnelles en anglais.). 2) *Modules intégrant des stages dans des établissements proposant une pédagogie Emile*. Des modules intégrant des stages dans des établissements proposant une pédagogie de l'Emile (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère) sont proposés aux étudiants des parcours adaptés. Pour la mention SD, ce module propose d'articuler la formation linguistique et didactique à l'INSPE avec un stage dans un établissement proposant un enseignement d'une ou plusieurs disciplines dites non linguistiques (DNL) en langues vivantes étrangères. Différents établissements d'accueil peuvent être envisagés en fonction du projet professionnel de l'étudiant : établissement du second degré avec un dispositif Emile, Section Internationale, Section Européenne ou de Langues Orientales (SELO), ou ETLV pour la voie technologique). Ce module a été proposé dans l'offre de formation pour les étudiants SD en parcours adaptés en 2018-2019 et en 2019-2020. (Cf. stage pratique dans un dispositif en immersion). Pour la mention PE, ce module a été proposé en 2019-2020. Les étudiants ont bénéficié d'une formation linguistique et didactique à l'INSPE préparant au stage dans une école Emile de l'Académie de Grenoble.

**Stages d'observation et/ou de pratiques accompagnées à l'étranger.** Des stages de pratique accompagnée dans des établissements scolaires à l'étranger sont proposés pendant les vacances scolaires françaises aux étudiants des différentes mentions. Les stagiaires peuvent effectuer ce stage dans le cadre de leur formation s'ils sont inscrits en parcours adapté et si leur choix de module de langue s'est porté sur l'option « mobilité internationale ». Dans ce cas, le stage à l'étranger est obligatoire et il est évalué par le biais d'un rapport de stage. Tous les autres stagiaires peuvent effectuer un stage à l'étranger hors plan de formation, sur la base du volontariat. Entre 60 et 80 stagiaires partent chaque année à l'étranger dans le cadre de ce programme de mobilité. Pour cela, l'INSPE de Grenoble s'est constitué un réseau de partenaires de plus de 90 établissements scolaires en Europe, en Asie, en Afrique du Nord, mais aussi aux USA, et dans la Caraïbe anglophone et elle accompagne des programmes de mobilité à l'étranger dans une dimension internationale. Tous les stagiaires impliqués dans des stages à l'étranger participent obligatoirement à des séances de préparation à la mobilité qui les aident à monter des projets de stage cohérents et en adéquation avec les attentes et les réalités de l'établissement d'accueil. Un séminaire Relations Internationales organisé chaque année en fin d'année universitaire sur chacune des antennes permet aux stagiaires ayant participé à la mobilité de partager leur expérience et donc de s'enrichir mutuellement, de nourrir leur pratique professionnelle et de s'ouvrir encore davantage sur le monde. Ouvert à tous, ce séminaire peut avoir des retombées sur l'ensemble des stagiaires dans la mesure où il permet à ceux qui n'ont pas pu participer à cette action de mobilité de venir échanger avec leurs camarades et de bénéficier de leur expérience à l'étranger sur le plan professionnel.

### **LES FAIBLESSES DU PROJET ACTUEL**

L'ouverture à l'international dans la formation MEEF reste relativement restreinte, le plus souvent limitée à des publics spécifiques (étudiants de parcours adaptés : profils d'étudiants qui est amené à disparaître dans la prochaine maquette ou aux étudiants MEEF SD d'un parcours spécifique) ou relève plutôt de projets individuels sans garantie de réelle pérennité. Ces modules bénéficient de peu de visibilité dans les parcours de formation. Ils pourraient être davantage valorisés et intégrés dans le diplôme de master.

De plus, les séjours à l'étranger de courte durée, du fait de la contrainte du calendrier, limitent les possibilités de financements réservés le plus souvent à des séjours plus longs.

### **3.7.2 Perspectives pour le nouveau projet 2021-2026**

#### **LES ÉLÉMENTS D'APPUI LIÉS AU CONTEXTE ET AUX DYNAMIQUES EN COURS**



Le changement de la place du concours (à la fin du master 2 au lieu du master 1) constitue un contexte favorable à une internationalisation de la formation MEEF. Les propositions du groupe de travail s'appuient sur la prise en considération de ce nouveau contexte et des dynamiques en cours.

Nous allons favoriser l'ouverture à l'international selon plusieurs axes :

- le développement de la mobilité internationale étudiante (entrante et sortante) dans le cadre notamment des échanges Erasmus ;
- la création d'un parcours d'ouverture à l'international avec la création d'UE spécifiques comportant des stages à l'étranger en M1 et des modules intégrant une dimension internationale en M2 ;
- l'impulsion d'une politique de relations internationales pilotée par la recherche.

En fonction de leurs projets professionnels et personnels, les étudiants pourront s'ouvrir à l'international en réalisant pendant leur parcours de formation à l'INSPE une mobilité longue d'un semestre à l'étranger dans le cadre d'un échange Erasmus ou en réalisant une mobilité plus courte en suivant des UE spécifiques d'ouverture à l'international intégrant un séjour à l'étranger. Pour compléter et renforcer leurs connaissances linguistiques et culturelles d'un pays étranger, les étudiants de master 2 auront également la possibilité de suivre des UE d'ouverture à l'international sans effectuer de mobilité à l'étranger.

Enfin, les étudiants pourront, s'ils le souhaitent, bénéficier du réseau de partenariats privilégiés avec des établissements scolaires à l'étranger et réaliser un stage dit personnel de courte durée pendant les vacances scolaires sans suivre d'UE spécifique.

L'intégration de ces UE spécifiques dans le parcours de formation des étudiants MEEF offre un double avantage. Il s'agira d'une part de donner une meilleure visibilité et de reconnaître un parcours de formation de type « ouverture à l'international » dans le diplôme de Master et de pérenniser des modules existants. D'autre part, il s'agira de valoriser la mobilité à l'étranger pour les enseignants souhaitant enseigner dans un établissement français à l'étranger ou qui souhaiteraient enseigner dans une école de type EMILE en France (dispositifs dont l'académie de Grenoble est pionnière dans le domaine et conduit des expérimentations à grande échelle dans les écoles depuis une dizaine d'années). Un séjour à l'étranger permettra aux étudiants de renforcer leurs connaissances linguistiques et culturelles d'une langue étrangère et de parvenir au niveau B2 du CECRL visé en fin de master. Enfin, l'allongement de la période de mobilité à l'étranger permet d'envisager des sources de financement. Ainsi les étudiants pour un stage conventionné ou un séjour d'étude en Europe et à l'international dans le cadre de leur formation à l'INSPE pourront postuler pour des bourses de mobilité européennes (Erasmus), de l'État (AMI) et de la Région (BRMIE).

## **La mobilité à l'international**

### ***Mobilité longue d'un semestre***

Public cible : étudiants de master 1 (S2). Un échange d'un semestre pendant l'année de master 2 semble moins compatible en raison des dates de concours.

Dans le cadre des échanges Erasmus, les étudiants auront la possibilité de suivre un semestre de cours dans une université à l'étranger, sous réserve de compatibilité avec les exigences de leur formation INSPE. L'INSPE s'appuiera sur les partenaires UGA et USMB et les partenaires existants INSPE pour sélectionner et proposer des échanges dans des universités proposant une formation pour les futurs enseignants du premier et du second degré ou les encadrements éducatifs. Les universités comportant notamment un département éducation seront des partenaires privilégiés pour ces échanges.

### ***Mobilité courte (15 jours à 1 mois)***

Public cible : étudiants de master 1 (de préférence en S2)

Dans le cadre d'UE spécifiques, les étudiants auront la possibilité de réaliser une mobilité courte à l'international avec la réalisation d'un stage d'observation et/ou de pratique accompagnée dans un établissement scolaire à l'étranger. Les UE identifiées pour les trois mentions sont les UE langues,

obligatoires dans le parcours de formation de master à l'exception des parcours langues de la mention SD. Cette possibilité serait ouverte sous certaines conditions (Niveau B1 minimum dans la langue du pays d'accueil et motivation argumentée de l'étudiant). Les établissements d'accueil à l'étranger seront sélectionnés en fonction du projet professionnel de l'étudiant et seront de différents types : établissements d'immersion/bilingues, établissements français à l'étranger ou établissements scolaires traditionnels. L'INSPE s'appuiera sur les établissements partenaires existants de l'INSPE et de la DRAREIC. Les établissements d'accueil à l'étranger appartiennent à 3 catégories :

*Établissement d'immersion française à l'étranger.* Ces séjours s'adressent plus particulièrement aux futurs professeurs des écoles qui souhaitent enseigner dans des établissements Emile/CLIL de l'académie de Grenoble. Cette expérience dans un établissement similaire dans un pays à l'étranger pourra ensuite être renforcée lors de leur formation continue, par exemple dans le cadre des programmes Jules Verne (<https://eduscol.education.fr/1232/programme-jules-verne>).

*Établissement français à l'étranger.* Cette mobilité s'adresse plus particulièrement aux étudiants souhaitant passer le CAPEFE — Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Français à l'Étranger (<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo10/MENH1933048A.htm>). Dans le cadre de la formation à ce certificat, les étudiants auront la possibilité de réaliser un séjour court dans un établissement français à l'étranger.

*Établissements traditionnels à l'étranger.* Cette mobilité s'adresse plus particulièrement aux étudiants souhaitant bénéficier d'une expérience concernant l'enseignement/apprentissage dans d'autres pays et d'autres systèmes éducatifs.

### **L'ouverture à l'international sans mobilité géographique : réflexions en cours**

Des UE d'ouverture à l'international n'intégrant pas de mobilité à l'étranger pourraient être proposées en master 2 notamment pour les étudiants souhaitant compléter et renforcer les connaissances et compétences abordées en master 1 en suivant les UE d'ouverture à l'international. En effet, il est très difficile pour les étudiants de master 2 de suivre des UE intégrant un séjour à l'étranger en raison de la préparation et de la passation du concours. Ces UE proposent d'articuler la formation linguistique et didactique à l'INSPE avec un stage dans un établissement proposant une pédagogie de l'Emile (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère).

En fonction de leur profil et de leur projet professionnel et personnel, les étudiants pourraient choisir entre différentes approches, on pourrait par exemple imaginer :

- Une UE intégrant un stage dans un établissement proposant une pédagogie Emile ;

Pour les PE : cette UE propose d'articuler la formation linguistique et didactique à l'INSPE avec un stage dans une école Emile de l'Académie de Grenoble ou en France.

Pour les SD : cette UE propose d'articuler la formation linguistique et didactique à l'INSPE avec un stage dans un établissement proposant un enseignement d'une ou plusieurs disciplines dites non linguistiques (DdNL) en langues vivantes étrangères. Différents établissements d'accueil peuvent être envisagés en fonction du projet professionnel de l'étudiant : établissement du second degré avec un dispositif Emile, Section Internationale, Section Européenne ou de Langues Orientales (SELO), ou ETLV pour la voie technologique). Ce module est déjà proposé dans l'offre de formation pour les étudiants SD en parcours adaptés. (Cf. stage pratique dans un dispositif en immersion). Cette UE s'adresse plus particulièrement aux enseignants souhaitant passer l'épreuve de la certification complémentaire.

- Une UE intégrant des échanges virtuels avec des étudiants étrangers inscrits dans un parcours de formation similaire.

Cette UE propose d'articuler la formation linguistique et didactique dans la perspective d'une pratique professionnelle, et assumer un rôle formatif, critique et réflexif. Elle consiste en la mise en place d'échanges linguistiques et culturels par le biais d'échanges virtuels entre des étudiants inscrits en MEEF et des étudiants anglophones inscrits dans un parcours de formation similaire.

Cette offre pourrait s'appuyer en partie sur des modules qui existaient dans la maquette 2016-2021 intégrant une dimension internationale.

## **Des modules d'ouverture à l'international hors plan de formation**

Public cible : étudiants de master 1 et 2 qui n'ont pas pu suivre les UE spécifiques en M1 intégrant les stages à l'étranger et/ou les étudiants qui souhaitent réaliser un deuxième stage en M2

Les étudiants auront la possibilité de réaliser une mobilité courte à l'international avec la réalisation d'un stage d'observation et/ou de pratique accompagnée dans un établissement scolaire à l'étranger sans suivre d'UE spécifiques. Selon leur projet, ils pourront être affectés dans un établissement standard, un établissement de type EMILE/CLIL ou un établissement du réseau de l'AEFE. Ces stages effectués hors plan de formation seront alors autofinancés et se dérouleront pendant le temps des vacances scolaires.

## **Le développement de la dimension internationale de la recherche**

Un axe de développement de la dimension internationale consistera à s'appuyer sur le projet PEGASE afin de poursuivre l'élargissement des partenariats de recherche en éducation à l'international. En effet, le Pôle PEGASE a également pour ambition de contribuer à transformer les pratiques au-delà de son territoire. L'action n° 5 notamment accordera une attention particulière à diffuser le plus largement possible les ressources produites, les dispositifs mis en place et l'expérience acquise par le Pôle. L'INSPE de Grenoble pourra ainsi mettre sa compétence et son savoir-faire au service de la conception et de la mise en œuvre d'actions de formation ou de missions d'expertise à l'étranger.

## **IDENTIFICATION DES ENTRAVES À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS**

**Les maquettes laissent peu de place à des modules d'ouverture à l'international.** La constitution des maquettes actuelles laisse peu de place pour des UE d'ouverture. Il n'existe pas d'UE optionnelles à choix qui permettraient une spécialisation des étudiants dans un domaine spécifique. Nous n'avons pas identifié de possibilité d'intégration d'UEs d'une ouverture à l'international en dehors des UE langues, présentes pour les trois mentions (à l'exception des parcours langues pour la mention SD), car obligatoires pour l'obtention d'un Master. Cette solution exclut donc à priori les parcours langues de la mention SD de la possibilité de bénéficier d'une ouverture à l'international, car la maquette ne comprend pas d'UE langue. La création de ces UE spécifiques pourrait être envisagée dans les 10 % prévues pour les spécificités de l'INSPE.

**Volume horaire.** Le volume horaire des UE langues diffère selon les mentions. Pour les mentions EE et SD, le volume horaire de 24 HTD laisse envisager une articulation satisfaisante entre le stage à l'étranger et la formation à l'INSPE. En revanche, pour les étudiants de la mention PE, le volume horaire alloué au renforcement linguistique est très restreint (12HTD) et le cours ne fonctionne pas de manière autonome. Ce fonctionnement semble constituer un frein supplémentaire.

**Niveau en langue.** Le suivi d'une UE d'ouverture semble conditionné par un niveau en langue minimum et restreint la possibilité d'ouverture à l'international pour une grande partie des étudiants pour qui le renforcement linguistique est nécessaire.

**Articulation entre stages à l'étranger et formation à l'INSPE.** L'articulation entre stage à l'étranger et cours à l'INSPE (notamment dans le cas de stages filés pour les PE et certaines disciplines de SD) demande une réflexion et une réorganisation des autres contenus de formation. Plusieurs options possibles : Option 1 — le stage à l'international renforce le stage de pratique accompagnée du S2 (l'étudiant bénéficie donc de 2 stages) ; Option 2 — le stage comporte deux parties (1 stage à l'international + le stage en France à durée réduite) ; Option 3 : le stage à l'international se substitue au stage de pratique accompagnée du S2. En fonction de l'option choisie, le mémoire pourra s'appuyer sur le stage à l'étranger et constituer un terrain d'observation privilégié pour le recueil des données.

## 3.8 Formation des enseignants aux valeurs de la République et à la laïcité

La laïcité et les valeurs de la République sont le cadre de notre société démocratique. Interrogées, discutées, éprouvées, elles nous permettent de faire société et ce quelles que soient les difficultés que nous traversons.

La mission de l'École confiée par la nation est de conformément à l'article L111-1 du code de l'éducation : « Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves. Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs. »

La bonne connaissance et l'intégration de ces valeurs, ainsi que la capacité de transmission de celles-ci sont donc des qualités et des compétences absolument nécessaires pour les futurs personnels éducatifs.

### 3.8.1 Bilan du projet précédent 2016-2021

Ce bilan concernant les valeurs de la République et la laïcité a été réalisé dans les formations de l'accréditation actuelle 2016-2021 à destination des futurs personnels éducatifs et des personnels éducatifs en poste — Formation initiale et formation continue. Formations et outils complémentaires extérieurs.

#### **Master 1 MEEF**

UE 16 de 27 h : « Enjeux, valeurs, et connaissances du système éducatif français et de ses acteurs » est proposée de manière obligatoire en inter-mentions. Cette UE intègre 9 h de formation théorique sur les « Valeurs de la République », dont 3 h TD sur la laïcité. Des TD, pris en charge par des intervenants du Rectorat, abordent également la thématique des Valeurs de la République d'un point de vue plus réglementaire en termes de connaissance du système éducatif.

#### **Formation continue**

Dans le plan académique de formation pour le second degré, il existe une offre de formations sur le sujet dans l'axe de culture commune « valeurs de la République », formations au choix des personnels éducatifs. Pour le premier degré des modules à distance sur la laïcité et les valeurs de la République sont à disposition des professeurs. L'offre répond au schéma directeur de la formation continue.

#### **Formations complémentaires**

DU laïcité à l'USMB de 120 h (existe aussi à Lyon), constitué de 3 modules : Laïcité et République, Fait religieux et droit des cultes, Fait religieux et société.

([https://www.fac-droit.univ-smb.fr/wp-content/uploads/2019/05/DU\\_LAICITE\\_REPUBLIQUE\\_FD\\_Formation\\_Continue\\_USMB-2020.pdf](https://www.fac-droit.univ-smb.fr/wp-content/uploads/2019/05/DU_LAICITE_REPUBLIQUE_FD_Formation_Continue_USMB-2020.pdf))

#### **Des outils pratiques à disposition**

Ces outils permettent d'aider à l'identification et au raisonnement sur des situations d'atteinte aux valeurs de la République ou la laïcité, pour les apprentissages, les modalités de débats argumentés, de démarches partenariales :

- o le vademecum laïcité à l'école (<https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>),
- o le vademecum « agir contre le racisme et l'antisémitisme » (<https://eduscol.education.fr/1720/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>).
- o le site académique EMC-Parcours citoyen — <https://enseignement-moral-civique-pedagogie.web.ac-grenoble.fr>

## 3.8.2 Perspectives pour le nouveau projet 2021-2026

### 3.8.2.1 Analyse des enjeux de la transmission de la laïcité et éléments de formation incontournables qui en découlent

Les enjeux de la transmission de la laïcité et des valeurs de la République et les points de difficulté nous semblent les suivants :

– apporter aux étudiants qu'ils soient étudiants M1 ou fonctionnaires stagiaires, du sens à la mission de transmettre et faire partager les valeurs de la République, liberté, égalité, fraternité, qui incluent la laïcité, le respect de dignité humaine, la lutte contre les discriminations (dont l'égalité des droits femme-homme) et la lutte contre le harcèlement moral et physique à l'école. Il est nécessaire de renforcer l'épistémologie sur les valeurs, de clarifier leur sens et les questions qu'elles soulèvent, mais aussi de clarifier ces questions et renforcer l'apprentissage de ces notions comme la compréhension des concepts et leur mise en œuvre en situation professionnelle.

– connaître les différentes interprétations de la laïcité comme ses déclinaisons ou ses définitions ailleurs dans le monde et distinguer ce qui relève du principe constitutionnel qui est le cadre de la République et de l'École. Placer la laïcité à sa juste place dans son acception actuelle d'un concept émancipateur à un cadre qui permet de faire société. La connaissance de la laïcité comme principe juridique permet, en connaissant la règle, de mieux la comprendre et de mieux l'expliquer ou la réaffirmer dans le dialogue avec les usagers.

– être en mesure en tant que personnel éducatif de faire face à l'expression de la pluralité des convictions et des identités des élèves/parents d'élèves, de les identifier, de les comprendre pour savoir agir sans s'auto-censurer, à être vigilant à ne pas s'accoutumer à des situations existantes transgressant le principe de laïcité ou portant atteinte aux valeurs de la République sur certains territoires.

– savoir adopter une posture neutre en comprenant ce que cela signifie de mise à distance de ses convictions personnelles qui peuvent être marquées, mais aussi d'une indifférence aux croyances privées, tout en portant les valeurs de la République et en permettant aux élèves de se construire.

– transmettre les valeurs en engageant l'ensemble des personnels dans leurs enseignements, dans les projets conduits, dans les instances, mais aussi dans les parcours éducatifs et plus précisément le parcours citoyen.

– Un enseignement sert de base à cette transmission, de manière non-exclusive : l'enseignement moral et civique (EMC). En primaire 1 h/semaine, en collège 0,5 h/semaine réalisés par les professeurs d'histoire-géographie (décret) et évalué au DNB, 18 heures annuels rattaché au tronc commun pris en charge par toutes disciplines au lycée général et technologique, pour le lycée professionnel en volume global sur les formations soit 27,5 heures au total sur les 2 ans de cap, bac pro pris en charge par les professeurs de lettres-histoire. Il est évalué au baccalauréat général et technologique dans les 10 % de la note finale et dans l'épreuve histoire-géographie pour le CAP.

Les étudiants en master ou en formation continue devraient donc recevoir une formation renforcée sur trois types de contenus (pour se préparer à leurs missions de personnels de l'éducation nationale (CC 1, 2, 6) et pour passer le concours (oral 2) :

- Les notions et concepts des valeurs de la République et de la laïcité,
- Les droits et les devoirs qui en découlent pour les personnels éducatifs et les usagers, et plus généralement les citoyens,
- Les démarches pédagogiques mobilisables dans la transmission des valeurs de la République et de la laïcité (Enseignement Moral et Civique, projets de vie scolaire, travail sur l'esprit critique dans diverses disciplines, éducation aux médias et à l'information,...).

## Les notions et concepts

**Connaitre les concepts liés à l'école républicaine** : Ecole, République, citoyenneté, éducation, instruction, liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus des discriminations (dont l'égalité des droits homme/femme, grande cause du quinquennat).

- les considérer dans une contextualisation historique ; avec une approche philosophique ; dans un rapport au droit. Cela permet d'aborder toutes les acceptions et les enjeux théoriques de la laïcité.
- prendre en compte également les évolutions de l'institution républicaine avec un système conçu pour favoriser l'égalité des chances ; les mutations des contenus, finalités et méthodes d'enseignement qui répondent tant à la massification de l'enseignement qu'à l'inclusion.
- développer les enjeux de l'école républicaine et la laïcité, notamment pour les personnels d'éducation, concours CPE épreuve 1.

**Si l'École est laïque, c'est parce que la République est laïque.**

- Les enjeux/sens de la Laïcité : liberté (de conscience, de religion) et les limites du droit d'extériorisation (distinguer le for intérieur du for extérieur), égalité entre les croyants et les non-croyants, égalité entre les cultes et les convictions, neutralité et séparation, faire communauté nationale
- Présupposés républicains de la laïcité : la République n'est pas qu'une démocratie, rapport au communautarisme/vivre ensemble, questions socialement vives.

## Droits et devoirs

**Droits et devoirs du personnel éducatif** (éthique professionnelle et comportement/posture) :

- Présentation des règles
- Droits : syndical, d'opinion, congés, protection,....,
- Devoirs : obéissance hiérarchique, signalement, discrétion professionnelle, neutralité stricte des agents et des biens du service public,... ; dans un rapport au droit.
- Aborder et revenir sur la différence de droits entre usagers et fonctionnaires ou agents publics.
- Études de cas/mise en situation — déconstruire les idées fausses.

**Droits et devoirs de l'usager** :

- Présentation des règles : définitions en étant attentif à la confusion entre usager d'un service public et nécessité pour celui-ci d'avoir un comportement laïque.
- Droits : démocratie scolaire : participation des usagers aux instances des établissements scolaires, égalité d'accès, liberté de conviction,....,
- Devoirs : assiduité, interdiction de contestation des modalités scolaires mises en œuvre par les professeurs, discrétion, interdiction de prosélytisme, respect des programmes scolaires, la loi de la République s'applique aussi dans l'école (réseaux sociaux,...). L'usager n'a pas tous les droits, mais doit s'inscrire dans les règles de la République,....
- Etudes de cas/mise en situation — déconstruire les idées fausses.

Aborder ce que représente le partage de valeurs communes en considérant des situations de vies qui ne sont pas propres à l'École, mais qui interrogent les valeurs sous différents angles et différents acteurs. Cet aspect paraît nécessaire, car les étudiants en début de M1 notamment ne connaissent les établissements scolaires et les écoles que sous le prisme de leur expérience d'élèves. Ils doivent prendre conscience de la distance à prendre lorsque l'on devient agent public entre ses convictions personnelles et ce qui doit être porté sans ambiguïté ni orientation. Première approche de l'éthique professionnelle en fait.

Donc une dimension éthique et compétences professionnelles est à penser avec des apports et des mises en situations et avec les grands principes qui les fondent.

## Les démarches pédagogiques

**Eduquer et faire partager la laïcité et les valeurs de la République ou vivre la laïcité et les valeurs de la République dans le quotidien de l'école** :

- l'EMC un enseignement partagé, avec pratiques pédagogiques spécifiques auxquelles la quasi-totalité des enseignants actuellement en poste n'ont encore jamais été formés (à penser en continuité avec le parcours citoyen, voir ci-dessous),
- le parcours citoyen : définition, contenu (éducation aux médias et à l'information, développement de l'esprit critique, éducation de défense, éducation au développement durable), nécessite l'implication de tous dans l'éducation aux valeurs, la démarche projet pour faire expérimenter les valeurs par les élèves.
- savoir identifier dans sa discipline, dans sa posture le portage des valeurs (ce qui suppose des cours plus spécifiques, où les étudiants ne sont pas tous mélangés, de la maternelle au lycée). Tous les enseignants/personnels éducatifs et toutes les disciplines sont concernés (1er degré, 2nd degré)

***L'école et la pluralité des convictions et des identités,***

- aborder et revenir sur la différence de droits entre usagers et fonctionnaires ou agents publics.
- conditions épistémologiques d'un enseignement laïque (non-dogmatique, distinction foi/raison)
- différence entre fait, croyance, savoir, opinion ; formation à l'enseignement laïque du fait religieux
- gérer les atteintes à la laïcité et aux valeurs de la République : protocoles, outils, réponses.
- repérer les biais liés aux représentations et les déconstruire.

**3.8.2.2 Ventilation des éléments/contenus de formation dans la période d'accréditation 2021-2026**

Il est important de penser la formation relative aux valeurs de la République et la laïcité dans le cadre du continuum de formation : en L2-L3, rendre accessibles en préprofessionnalisation certaines UE/modules sur les principes de base (dont des éléments du DU laïcité de l'USMB), en master MEEF un retour aux principes de base et un accès réflexif et pratique aux applications en situation, en T1 et T2 certains compléments à envisager en plus du module laïcité qui est déjà proposé), puis en FTLV en fonction des besoins de chaque personnel éducatif.

Le descriptif qui suit reprend les items énumérés au point 3.8.2 en en proposant une mise en œuvre continue tout au long de la formation des futurs enseignants.

**PREPROFESSIONNALISATION EN LICENCE**

Les futurs personnels éducatifs ne passeront pas tous par l'étape de pré-professionnalisation. Il faut donc que les notions abordées ici soient non-incontournables, ou qu'elles soient revues en master MEEF ou en année de stage post-M2 non-MEEF.

– Les AED : une préprofessionnalisation renforcée. De par leur expérience en établissement scolaire ou en école, ils auront une capacité facilitée à faire le lien entre savoirs et vécu sur les valeurs de la République et la laïcité.

– Notions historiques et juridiques de base et quelques éléments conceptuels élémentaires

– Demander aux universités de mettre en place et proposer une UE transversale de préprofessionnalisation sur « valeurs de la République – laïcité », ou intégrant une partie importante sur « valeurs de la République – laïcité », (volume 25h - 3 ECTS) en les montant de novo ou en s'appuyant sur les formations existantes qui pourraient mutualiser une partie de leurs contenus (ex : DU laïcité de l'USMB).

– Communiquer sur le plus qu'apporte le passage dans une telle formation pour l'admission en M1 MEEF.

## **MASTER MEEF**

Proposition d'un volume minimum maqueté dédié aux valeurs de la République et à la laïcité : l'UE 16 transversale comporte actuellement 9 h sur 27 h consacrées aux valeurs de la République et à la laïcité, et il est proposé de lui ajouter 10 h, ce qui permettrait d'atteindre 37 h d'enseignement au cours du Master. En particulier, une augmentation du volume d'heures de formation pourrait permettre une meilleure préparation de l'épreuve orale 2 des concours de recrutement dans laquelle, selon le ministre de l'Éducation Nationale, les futurs candidats devraient avoir à démontrer leur connaissance de la laïcité et des valeurs de la République.

### **Un continuum pour aborder les notions et concepts**

Les contenus devront :

– penser les liens entre le transversal et les parcours : UE16 en transversal, mais on peut ajouter des éléments « valeurs de la République – laïcité » dans les UE disciplinaires (SVT,...), car cela joue aussi sur le geste professionnel : capacité à expliciter le fait scientifique et ses conséquences sur les individus ou la société. L'enseignant doit être capable de faire la distinction entre fait scientifique et croyance, être capable d'enseigner cela... pour que les élèves se l'approprient. Cela s'applique à toutes les croyances : religion, courants de pensée (vegan, ...) de l'enseignant et des élèves. L'enseignant doit bien connaître le cadre dans lequel il doit enseigner et respecter la neutralité. (cf les cours d'épistémologie générale dans l'UE École et savoir)

– comporter un socle transversal en M1 sur les points 1 (notions sur les valeurs de la République et laïcité) et 2 (Droits et devoirs) qui commence très tôt dans la formation :

– une UE de S1 (UE 16 : 27 h, « Enjeux, valeurs, et connaissances du système éducatif français et de ses acteurs »), en inter-mentions, qui comprend des apports sur « valeurs de la République et laïcité » abordées par l'INSPE.

– une UE de S4 (UE 43 pour le master MEEF-PE, volume global de 25 h), comporte une préparation à l'oral et devrait reprendre ces points, et permettra d'aborder les démarches pédagogiques). Une partie des heures de cette UE seront utilisées pour aborder des éléments juridiques/réglementaires et aborder des cas pratiques.

– inclure une dimension didactique/pédagogie : des éléments sont déjà présentés en EMC dans l'UE Polyvalence pour le premier degré. Conception des éléments de formation dans l'optique de l'oral concours : enseignement moral et civique. Dans le cadre de l'UE post-Educ 1001 pour le Master MEEF-SD, cela inclut le portage des valeurs de la République par tout enseignant : apport par le PE en 1er degré, mais portage par tous les enseignants en 2nd degré (qui ne sont par ailleurs pas formés à l'EMC, sauf les professeurs d'histoire-géographie). Capacité de savoir identifier les valeurs mises en jeu dans un enseignement qu'il donnera.

– construire des liens entre apports théoriques (voir point C3 ci-dessus) et périodes de stages. Les étudiants doivent se construire — comme enseignants — en mettant en rapport leurs pratiques et leurs savoirs. Importance des pratiques de stage. Il ne faut pas oublier cependant que le Semestre 4 est le semestre pendant lequel les étudiants passeront le concours : ces enseignements seront donc à centrer surtout sur des éléments en rapport avec l'épreuve d'oral, le reste devant être vu à d'autres moments.

– souligner l'importance de la liberté de conscience que permet la laïcité. Comprendre la loi de 2004.

– faire des apports sur l'Enseignement laïque du Fait Religieux, croire et savoir, parler de religion à l'École... .

### **Apprendre à contextualiser dans le cadre de sa pratique**

Outre l'appropriation des connaissances sur ces sujets, il est important en particulier d'apprendre à contextualiser dans le cadre de la pratique du métier les formations sur les valeurs de la République



et la laïcité, en prenant en compte des situations très concrètes auxquelles les personnels éducatifs peuvent aisément se trouver confrontés.

Par exemple :

- Que faire en cas d'atteinte à la laïcité ou aux valeurs de la République ? (procédures en place pour signaler - prise en charge dans les structures et possibilité d'une aide extérieure).
- Quelle est la procédure de prise en charge si un agent est victime d'une atteinte de la part des élèves ou des parents ou d'une personne tierce.
- Comment repérer les atteintes aux valeurs de la République ou laïcité ? A qui s'adresse-t-on ? (Les enseignants aguerris connaissent les personnes contacts et le protocole, mais pas les nouveaux enseignants sortant de formation initiale).
- Manquement au devoir de neutralité par un agent, violation des droits d'un élève (attention à ne pas voir des entorses à la laïcité là où il n'y en a pas, mais ne pas passer sur ce qui est véritablement sur une entorse à la laïcité. Il faut qu'il y ait des sanctions quand il y a une entorse, de la part d'un agent, d'un élève ou d'un parent d'élève. Ne pas donner un sentiment de laïcité à géométrie variable).
- Égalité/Équité (on sanctionne plus facilement un élève qu'un agent. Suivant les territoires, un même fait va avoir des conséquences d'intensité variable).

Une partie des cours séparés entre 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré pourrait être plus pertinente, car cela permettrait d'aller au fond des spécificités 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré et de répondre plus aux attentes et aux besoins.

## **ANNÉE DE STAGE POST M2 NON-MEEF**

Les trois dimensions essentielles devraient être travaillées : savoirs théoriques, réglementation, pédagogie et mise en lien savoirs-vécu/pratique. Ceci est très important dans le cadre d'une formation courte, alors que c'est la seule qui sera obligatoire dans ce domaine pour ces personnels éducatifs stagiaires. Un volume de 24 h est souhaitable sur cette année. Les formes pourront être variables : UE mutualisées avec le Master MEEF, modules de formation spécifiques FTLV-INSPE-universités (éléments du DU laïcité USMB,...), M@gistère,... .

Les contenus essentiels sont :

- Les enjeux/sens de la Laïcité : liberté (de conscience, de religion) et les limites du droit d'extériorisation, égalité entre les croyants et les non-croyants, égalité entre les cultes et les convictions, neutralité et séparation, faire communauté nationale ;
- Bases de la réglementation sur les valeurs de la République et la laïcité ;
- Aborder ce que représente le partage de valeurs communes en considérant des situations de vies qui ne sont pas propres à l'École, mais qui interrogent les valeurs sous différents angles et différents acteurs ;
- La dimension éthique et compétences professionnelles est à penser avec des apports et des mises en situations pratiques.

## **FORMATION CONTINUÉE ET CONTINUE (concours interne et initiative locale)**

La formation continue et continuée devra permettre l'approfondissement des éléments relatifs aux valeurs de la République et la laïcité, en œuvrant sur plusieurs axes :

- Mettre en œuvre des dimensions de la politique éducative dans son aspect « éducation à la citoyenneté » en considérant toutes les échelles territoriales.
- Utiliser les modules existants au rectorat – axes de la culture commune sur « valeurs de la République » qui considèrent toutes les dimensions des valeurs de la République en termes de politique éducative.

– Rechercher le développement de partenariats pour les créations de nouveaux modules : INSPE-universités.

## **MISE EN PLACE D'UN OUTIL EN LIGNE À DISPOSITION DE TOUS LES ÉTUDIANTS ET PERSONNELS ÉDUCATIFS**

Une page récapitulative internet/intranet « Valeurs de la République - Laïcité » à destination des étudiants et/ou personnels éducatifs sera créée, avec pour objectif de regrouper au même endroit des documents (ou lien vers les documents) apportant des notions théoriques (historiques, philosophiques,...) sur les valeurs de la République et la laïcité, sur l'enseignement moral et civique, des éléments juridiques/réglementaires, des cas pratiques et leur analyse, des mises en situation/exercisation (forum si cela est rendu possible par des moyens donnés au site), des outils pratiques (vademecum de la laïcité,...) et des pistes d'exploitation pédagogique/didactique liées aux valeurs de la République et la laïcité, à l'éducation à la citoyenneté, à l'esprit critique,....

### **3.9 Partenariats**

L'INSPE de l'académie de Grenoble entretient une relation de longue date avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), qui finance les actions de la mission Arts et Culture de l'INSPE. Outre ces liens institutionnels privilégiés, l'INSPE entretient des partenariats avec des structures associatives et/ou mutualistes qui soutiennent la vie culturelle et associative de l'école, dans un cadre de valeurs partagées autour de la mission éducative, grâce au soutien financier apporté à des appels à projets et à la mise en œuvre de temps forts événementiels.

#### **3.9.1 Environnement en matière de partenariats**

Les associations et acteurs du monde socio-économique et culturel partenaires de l'INSPE sont multiples. L'INSPE de l'académie de Grenoble a mis en place un partenariat avec des membres de l'ESPER (Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République, <https://lesper.fr/>), une association rassemblant 44 organisations de l'Economie sociale et solidaire agissant dans le champ de l'Ecole et de la communauté éducative. Ses membres mènent des activités dans les domaines suivants : santé, assurance, banque, médico-social, formation, accompagnement des métiers éducatifs, centres de vacances et de loisirs, activités post et périscolaires, éducation populaire, etc.. L'ESPER, espace de dialogue et d'échanges entre les organisations membres, est un outil efficace pour promouvoir le modèle de l'Economie Sociale et Solidaire, les valeurs de la République et la laïcité auprès des jeunes de tous âges. Cinq partenaires mutualistes, membres de l'ESPER, apportent leurs contributions et soutiennent la dynamique de projets de l'INSPE de l'académie de Grenoble : l'Autonome de Solidarité Laïque (ASL Isère), la Caisse d'Aide Sociale de l'Education Nationale (CASDEN), La Mutuelle Assurance de l'Education (MAE Isère), La Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF) et la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN). Une autre mutuelle partenaire de l'INSPE de l'académie de Grenoble, n'appartenant pas à l'ESPER, est la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (GMF). L'INSPE de l'académie de Grenoble a aussi noué un partenariat avec le Collectif des Associations Partenaires de l'Ecole publique (CAPE). Le CAPE participe notamment à la recherche de lieux de stages pour les étudiants de master MEEF M2B qui décident de renoncer à leur projet de devenir enseignant. Le CAPE est représenté au conseil de l'INSPE. Le réseau d'accompagnement et de création pédagogique CANOPE est aussi un partenaire de notre INSPE. CANOPE intervient dans la formation des parcours adaptés de l'INSPE et est partenaire du projet PEGASE. Enfin, l'INSPE de l'académie de Grenoble a un partenariat avec l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP), composante de la Ligue de l'Enseignement : certains enseignements d'EPS sont adossés à des interventions de l'USEP.

### **3.9.2 Partenariats internationaux**

L'INSPE de l'académie de Grenoble s'est constitué un réseau de partenaires de plus de 90 établissements scolaires en Europe, en Asie, en Afrique du Nord, mais aussi aux USA, et dans la Caraïbe anglophone, permettant à nos étudiants d'effectuer des stages d'observation ou de pratique accompagnée à l'étranger, ou à des étudiants étrangers de venir faire des stages en France. L'INSPE a également mis en place un partenariat avec l'Université du Texas à Austin (USA), qui consiste en un programme d'échange entre étudiants/professeurs stagiaires de notre INSPE de formation MEEF Second Degré des parcours scientifiques (Mathématiques, Sciences de la vie et de la Terre, Sciences Industrielles pour l'Ingénieur) et étudiants américains inscrits à l'Université du Texas - Austin (UTeach program, programme de formation des enseignants de sciences à l'Université du Texas). Les détails de ces actions sont donnés dans la partie « Ouverture à l'international » du présent dossier d'accréditation (partie 3.7). Enfin, le réseau des INSPE a établi des partenariats avec différentes institutions étrangères, qui permettent aux INSPE membres du réseau de recevoir des élèves enseignants étrangers de venir se former en France. L'INSPE de l'académie de Grenoble, pour sa part, reçoit dans ce cadre chaque année des élèves enseignants tunisiens (séjour de 2 semaines) et mexicains (séjour de 3 mois).

### 3.10 Fiches formation des mentions de master MEEF et « parcours adaptés »

#### 3.10.1 Master MEEF PE, SD, EE et PIF

##### Master MEEF – Mention Professeur des Ecoles

##### Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	La Mention Professeur des Ecoles du Master MEEF ne comporte qu'un parcours.
<b>Organisation de la formation</b>	<p><i>Structure de la formation, en précisant la part des enseignements du tronc commun et son articulation avec les autres enseignements, ainsi que l'organisation en parcours. Préciser le cas échéant les modalités d'interaction des sites proposant les mêmes parcours.</i></p> <p>La formation est définie académiquement et mise en œuvre dans 4 antennes (Grenoble, Valence, Chambéry et Bonneville). Elle contient une UE Inter-mentions (UE 16) présentant le cadre et les valeurs de l'école républicaine.</p> <p>Les autres UE sont des UE intégrant apports théoriques et outils d'opérationnalisation et d'analyse didactique. Le choix a été fait d'intégrer ces éléments au sein d'UE définies par un objet d'enseignement, reprenant la distinction entre Fondamentaux (UE 11, 21, 31, 41) et Polyvalence (UE 12, 22, 32, 42).</p> <p>Comme pour les autres mentions, des UE sont également consacrées aux stages et au mémoire (UE 14, 24, 34, 44), intégrant une initiation et une formation à la recherche. La préparation et la rédaction du mémoire se déroulent sur les 3 premiers semestres de formation, le recueil des données, sa méthodologie et la formulation d'une problématique formant une UE du S2 (UE 24), à l'instar de la mention SD. Les heures de suivi de stage (assurées pour partie par des enseignants du premier degré) sont intégrées dans les UE présentées plus haut.</p> <p>Par ailleurs des apports théoriques et pratiques font l'objet d'UE spécifiques (par exemple UE13 consacrée à l'enseignement en école maternelle, UE 33 et 43 consacrées aux modèles et pratiques d'un enseignement efficace) permettant aux étudiants d'aborder de manière complète la complexité des situations d'enseignement.</p>
<b>Modalités d'enseignement</b>	<input checked="" type="checkbox"/> présentiel <input type="checkbox"/> enseignements à distance <input type="checkbox"/> hybride <input type="checkbox"/> apprentissage <input type="checkbox"/> formation continue
<b>Formation en langue(s)</b>	L'enseignement des LV (10h au M1, 12h au M2) est intégré aux UE de Polyvalence. Il est non compensable. Au S1 12 heures de renforcement linguistique sont également inscrites dans la maquette.
<b>Place du numérique</b>	La formation des étudiants aux nouvelles technologies et à l'usage des outils numériques en activité d'enseignement est inscrite dans l'UE 33 du M2 (16 heures de formation). Mais une partie de cet enseignement se fait en collaboration avec les disciplines (par exemple dans le cadre de l'UE 31 avec le Français et les Maths).
<b>Volume horaire de la formation</b>	Le volume global du Master est de 821 heures. L'année de M1 comporte 461 heures, l'année de M2 en compte 360 (cette 2 <sup>e</sup> année comporte également un stage en responsabilité à 1/3 temps, à quoi il faut ajouter le concours en fin d'année).

<b>Lieux de la formation</b>	La formation a lieu dans les locaux de l'Inspe (antennes de Grenoble, Valence et Chambéry pour les 2 années de Master et à Bonneville pour le M2 uniquement).
<b>Place de la recherche</b>	L'initiation à la recherche est organisée dans le cadre du travail sur le mémoire. Elle commence par l'UE 14 du S1 pour se poursuivre dans l'UE 24, en lien avec l'objet choisi par l'étudiant, de la même manière que dans la Mention Second Degré. La rédaction du mémoire est l'occasion, pour l'étudiant, d'utiliser les outils de la recherche pour analyser et problématiser les situations d'enseignement mis en œuvre durant son stage. Stage, mémoire et recherche (dans le cadre des UE 14, 24, 34 et 44) s'articulent pour enrichir l'enseignement et favoriser son efficacité. La recherche est par ailleurs mobilisée dans le cadre d'autres UE, qu'elles soient consacrées à des objets disciplinaires ou dédiées à des apports plus génériques (UE 15).
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	Trois modalités de stage sont proposées dans la formation, permettant une progressivité dans la professionnalisation. Au S1 du M1 un stage d'observation se déroule en deux temps (en Ecole Maternelle puis en Ecole élémentaire) ; au S2 un stage de pratique accompagnée, de 4 semaines. Ce deuxième stage sert aussi de support au recueil de données du mémoire. L'évaluation du stage de M1 comporte un dossier rendu par les étudiants, ainsi que des rapports des tuteurs académiques et des IEN de circonscriptions. Enfin en M2 les étudiants suivent un stage en responsabilité d'1/3 temps. Ces stages permettent aux étudiants de découvrir progressivement le métier d'enseignement dans toutes ses dimensions (travail en classe, préparation de séances et de séquences). Il permet aussi de former les étudiants à une réflexion sur la mobilisation des savoirs au profit des enseignements, à une analyse de l'utilisation des supports d'enseignement et des productions d'élèves.
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>	Compte tenu du caractère de fait souvent éliminatoire des épreuves écrites du CRPE en Maths et Français, et pour éviter des difficultés en fin de M2, un test est organisé dans ces deux disciplines pour l'entrée en M1. Il permet en outre d'organiser la sélection d'entrée (plus de 1000 dossiers de candidature) sur des critères plus objectifs. Priorité est donnée aux étudiants de l'UGA et de l'USMB.
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>	<i>Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant</i> L'évaluation du stage de DU se fait par les bilans des tuteurs académique et universitaire, des chefs d'établissement, des inspecteurs référents et les auto-évaluations des stagiaires. Tous ces bilans sont basés sur le référentiel de compétences de métiers du professorat et de l'éducation, sur la plateforme ASTUCE avec trois niveaux d'acquisition par compétence : en bonne voie, en cours d'acquisition, vigilance nécessaire.
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>	Les effectifs du Master sont de 362 en M1 et de 356 en M2. Ses finalités étant unique, devenir professeur des écoles, l'analyse des étudiants sortants et le taux d'insertion professionnelle à l'issue du M2 sont peu pertinents pour piloter la formation.

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

<b>Composition de l'équipe pédagogique</b>	L'équipe pédagogique est pluri catégorielle. Y interviennent des enseignants-chercheurs (de l'Inspe mais aussi d'autres composantes universitaires), des formateurs de l'INSPE, des formateurs du Rectorat (PEMF) ainsi que des enseignants en temps partagé (des premiers et second degrés).
--	---

## Fonctionnement

Organisation de l'équipe pédagogique :

- 1 responsable de mention œuvrant à la coordination entre la mise en œuvre de la formation dans les différentes antennes
- 1 responsable par UE coordonnant les enseignements au sein de l'UE
- 1 responsable par antenne mettant en œuvre la formation dans chaque site.

Au niveau académique les équipes disciplinaires de formateurs se réunissent régulièrement pour préparer les contenus de formation, les examens, les concours blancs.

Des réunions des responsables des UE et des antennes sont organisées régulièrement.

Des réunions régulières avec le Rectorat (Groupe de régulation) assurent le suivi des étudiants durant leurs périodes de stage.

Deux réunions avec les délégués étudiants des sections sont organisées durant l'année. Une évaluation de la formation par les étudiants est prévue également en fin d'année.

Une réunion du conseil de perfectionnement est prévue par an, avec des représentants étudiants.

## Partenariats

### Partenariat avec une autre INSPE

Il n'y a pas de partenariat avec une autre INSPE.

### Internationalisation de la formation

Des étudiants Erasmus sont régulièrement accueillis à l'Inspe.

Par ailleurs, et sous certaines conditions, des stages d'observation et/ou de pratiques accompagnées à l'étranger sont proposés pendant les vacances scolaires françaises.

## Master MEEF - Mention Second Degré

### Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	<p>La Mention Second Degré du Master MEEF comporte quinze parcours intitulés "Mention SD - Parcours ...". Les différents parcours sont : Allemand, Anglais, Documentation, Éducation musicale et chant choral, Éducation physique et sportive, Espagnol, Histoire-Géographie, Italien, Lettres classiques, Lettres modernes, Mathématiques, Numérique et sciences informatiques, Sciences économiques et sociales, Sciences physiques et chimiques, Sciences de la vie et de la terre.</p>
<b>Organisation de la formation</b>	<p>La formation propose des enseignements de culture commune et des enseignements propres à chaque parcours. Les enseignements de culture commune traitent des connaissances et compétences communes à tous les personnels de l'éducation (UE EDUC701 commune aux trois mentions EE, PE et SD du Master MEEF, UE RECH701 dont les heures de CM sont communes aux trois mentions) et des connaissances et compétences communes à l'ensemble des enseignants du second degré (UE EDUC801, NUME801, EDUC901, EDUC1001). Une partie des enseignements des UE NUM801 et EDUC901 sont co-construits avec les enseignants des parcours. Les notions étudiées dans les unités d'enseignement (UE) de culture commune sont aussi travaillées dans certaines UE propres aux parcours, notamment les UE de didactique. Les contenus de ces UE de didactique en lien avec ceux des UE de culture commune sont aussi réfléchis avec les intervenants des UE de culture commune correspondantes. Des co-enseignements seront proposés pour offrir aux étudiants un double regard complémentaire.</p> <p>Les parcours Anglais, Histoire-Géographie, Lettres modernes et Mathématiques sont proposés sur les sites de Grenoble (UGA) et Chambéry (USMB). Les maquettes sont identiques pour les deux sites.</p>
<b>Modalités d'enseignement</b>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <i>présentiel</i>   <input type="checkbox"/> <i>enseignements à distance</i>   <input type="checkbox"/> <i>hybride</i> <input type="checkbox"/> <i>apprentissage</i>   <input type="checkbox"/> <i>formation continue</i></p>
<b>Formation en langue(s)</b>	<p>Deux UE de Langue, non compensables, sont proposées en Master MEEF : l'UE LANG801 de 24h au second semestre de M1 et l'UE LANG901 de 20h au premier semestre de M2. Les deux UE soient assez rapprochées dans le temps pour permettre aux intervenants de construire un enseignement progressif sur les deux années.</p>
<b>Place du numérique</b>	<p>L'UE NUME801, de 24h au second semestre de M1, propose une formation des étudiants aux nouvelles technologies et à l'usage des outils numériques en activité d'enseignement. L'UE se déroule en deux phases complémentaires et successives :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Une première phase de conception de situations d'enseignement et apprentissage disciplinaire, de 8h, dans laquelle interviendront des formateurs des disciplines et au besoin des formateurs « numérique ». Les enseignements sont co-construits par les formateurs des disciplines et du numérique.</li><li>- Une seconde phase présentant des apports théoriques transversaux et une analyse réflexive sur les usages du numérique, de 16h, avec comme intervenants des formateurs « numérique ».</li></ul> <p>La culture et l'utilisation du numérique sont aussi présentes dans les enseignements disciplinaires propres à chaque parcours, notamment dans les UE de didactique qui intègrent les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice du métier.</p> <p>Par ailleurs, les étudiants ont à disposition un environnement numérique pour les informations liées aux enseignements, le site de l'INSPE qui comporte un certain nombre de ressources et un intranet étudiant.</p>

<b>Volume horaire de la formation</b>	<p>Les parcours proposent en moyenne 800h de formation, incluant entre 40 et 50 heures dédiées aux séances encadrées de mémoire de master et aux séminaires de recherche INSPE.</p> <p>Les maquettes proposent ainsi en moyenne environ 500h d'enseignement en M1 et 260h d'enseignement en M2. Les parcours Éducation physique et sportive, Histoire-Géographie, Sciences physiques et chimiques, Sciences de la vie et de la terre proposent un volant d'heures plus important du fait de leurs spécificités : parcours pluridisciplinaires ou dont les concours de recrutement comportent trois épreuves orales.</p>
<b>Lieux de la formation</b>	<p>La formation a lieu à l'INSPE ainsi que dans les autres composantes de formation des universités dont dépendent les parcours.</p> <p>Une réflexion est menée pour proposer des TD et TP délocalisés dans les EPLE.</p>
<b>Place de la recherche</b>	<p>Le Master MEEF n'a pas vocation à mener les étudiants vers un parcours recherche. Toutefois, comme dans toutes les formations de niveau master, une articulation avec la recherche au niveau pédagogique est présente.</p> <p>Dans l'Académie de Grenoble, des recherches sur l'éducation et les apprentissages sont menées par 120 chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs de recherche essentiellement issus d'une douzaine d'unités de recherche (LIDILEM, LIP, LSE, SENS, ...) dont 4 UMR (LPNC, LIG, GIPSA-lab, LITT&amp;ARTS). L'INSPE de Grenoble est la composante de formation de chercheurs sur l'éducation et les apprentissages qui sont dans ces unités de recherche ce qui favorise l'échange entre les enseignants-chercheurs et la formation. Ce sont ces chercheurs qui assurent une grande partie des enseignements de culture commune du master.</p> <p>La recherche permet de développer des connaissances et compétences nécessaires pour former des professeurs capables de questionner, problématiser et analyser leur pratique, mais également d'évaluer son efficacité et de la faire évoluer en exploitant les ressources de la recherche en éducation. Les deux UE RECH701 et RECH-MEM801, de 24h chacune et proposées en M1, aborderont les principes de l'éducation fondée sur les faits et son importance pour le progrès du système éducatif, aideront à distinguer les savoirs des croyances et à utiliser à bon escient les données de recherche en éducation en insistant notamment sur les limites et la complémentarité des différentes méthodologies de recherche, et sur la recherche et l'exploitation de données de recherche fiables pour analyser sa pratique et faire des choix.</p> <p>Ces différents apports permettront bien sûr de développer des compétences nécessaires à la réalisation du travail de mémoire que les étudiants devront effectuer pendant leur master. Afin de garder une exigence élevée, le travail du mémoire sera débuté au premier semestre du M1 et se terminera en fin de premier semestre de M2. Ce travail de recherche restera en lien étroit avec le stage de M1, qui servira de support pour le recueil de données, et bénéficiera de la pratique de M2 pour permettre aux étudiants de prendre du recul sur l'analyse et l'interprétation des données recueillies. Plus précisément, la partie théorique, la problématique, le protocole de recherche et le recueil de données seront faits et évalués en M1, parties pour lesquelles l'étudiant aura un retour formatif. La prise en compte de l'évaluation formative, l'analyse des données et leur discussion, seront réalisées en M2. En plus des UE RECH701 et RECH-MEM801, les enseignements d'un certain nombre d'UE disciplinaires s'appuient sur des travaux de recherche. Cet adossement sera renforcé grâce au projet Pégase, lauréat de l'appel à projets "Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation".</p>
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	<p>Deux stages sont proposés dans la formation, permettant une progressivité dans la professionnalisation.</p> <p>En M1, un stage d'observation et de pratique accompagnée, de six semaines réparties sur deux périodes, permet aux étudiants de comprendre le fonctionnement des établissements en appréhendant d'autres aspects du métier : observation du travail</p>



de l'équipe administrative de l'établissement, observation de cours dans d'autres disciplines ou dans d'autres cycles. Il permet aussi de former les étudiants à une réflexion sur la mobilisation des savoirs au profit des enseignements, à une analyse de l'utilisation des supports d'enseignement et des productions d'élèves. La seconde période de stage, au second semestre du M1, sert aussi de support au recueil de données du mémoire. L'évaluation du stage de M1 comporte un dossier rendu par les étudiants, ainsi que des rapports des tuteurs académiques et des chefs d'établissements accueillant les étudiants. Le format des rapports est commun à tous les parcours de la mention Second Degré.

En M2, un stage en responsabilité à tiers-temps permet aux étudiants de prendre en charge des classes tout au long de l'année, en bénéficiant de l'encadrement mixte et en étroite collaboration d'un tuteur académique et d'un tuteur universitaire. Lors d'échanges réguliers, les tuteurs accompagnent l'étudiant dans son travail d'analyse de pratiques et de positionnement professionnel. Le stage prend aussi appui sur les enseignements dispensés en M2.

La pratique professionnelle acquise lors du stage de M2 sert d'appui à la réalisation du mémoire de master, en permettant aux étudiants de prendre du recul sur l'analyse et l'interprétation des données recueillies. L'évaluation du stage de M2 se fait sous la forme d'un document écrit rendu par les étudiants (fiche de positionnement) et de rapports des tuteurs académique et universitaire, des chefs d'établissement et des inspecteurs référents.

**Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite**

**Recrutement en M1.** Étant donné la spécificité des débouchés du master, le recrutement en M1 vise à ne pas sélectionner des étudiants qui auraient un niveau trop faible. Le concours étant exigeant, la politique de recrutement a toujours été de ne pas remplir toutes les places du master si le dossier est insuffisant.

**Gestion des souhaits de réorientation.** Le contexte contraint des masters MEEF n'est pas favorable aux passerelles. En effet, la difficulté des formations MEEF est qu'elles destinent à un métier, et non à un corps de métier, ce qui les rend peu flexibles quant aux orientations possibles des étudiants. Cependant il existe des possibilités de réorientation en fin de M1, notamment depuis la mention SD vers la mention PE, pour les étudiants de certains parcours ne se sentant pas suffisamment à l'aise sur la maîtrise de la discipline. Elles s'effectuent via l'analyse des dossiers et un accord donné par la commission d'admission de la mention d'accueil suite à l'avis de la commission de la mention de départ.

**Dispositifs d'aide à la réussite : prise en compte des publics spécifiques.** L'adaptation de la formation passe essentiellement par des dispositifs permettant de mieux prendre en compte les publics spécifiques. Ces publics spécifiques inscrits dans les masters MEEF peuvent bénéficier de dispositifs d'accueil, de modalités pédagogiques et d'alternance spécifique, mis en place au sein de l'INSPE.

**Suivi de l'acquisition de compétences**

es règlements des études (RDE) ainsi que les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) sont communiqués aux étudiants via les sites de filières ou/ affichés en composantes. Pour le master MEEF ces documents font l'objet d'un vote du conseil de l'INSPE puis d'un vote des CFVU des deux Universités, au plus tard un mois après le début des enseignements. Ces documents permettent de définir précisément les règles de fonctionnement de la formation (par exemple : modalités d'examen, publications des résultats...). Un tableau de MCCC est également mis à disposition pour les étudiants dans lequel sont précisés : la répartition des UE en fonction des semestres, les UE (nature, ETCS, coefficient), l'organisation du contrôle des connaissances et des compétences pour les deux sessions (contrôle continu, examen terminal, pourcentage des épreuves et durée des épreuves), le volume d'heures pour chaque UE (CM, TD, TP, stage, terrain...).

**Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études**

Une grande partie des informations essentielles pour la formation est par ailleurs donnée aux étudiants via trois réunions de rentrée (en M1, M2A et M2B) sur chacun des 2 sites de Grenoble et Chambéry, début septembre de chaque année.

**Effectifs**

Année 2019-2020 : 858 étudiants en Master MEEF et DU répartis de la manière suivante : 311 étudiants inscrits en M1, 101 étudiants inscrits en M2A, 143 étudiants inscrits en M2B, 256 étudiants en DU.

Année 2020-2021 : 826 étudiants en Master MEEF et DU répartis de la manière suivante : 302 étudiants inscrits en M1, 152 étudiants inscrits en M2A, 132 étudiants inscrits en M2B, 240 étudiants de DU.

Pour cette nouvelle accréditation, il y aura une diminution sensible du nombre d'étudiants, les étudiants en DU n'étant pas comptabilisés dans les projections pour les années futures.

**Insertion professionnelle et poursuite d'études**

Une amélioration à prévoir concerne le devenir des étudiants qui valideront le master mais n'obtiendront pas le concours. Les débouchés autres que celui, principal, d'enseignant fonctionnaire dans l'Éducation nationale, sont à mieux prendre en compte via un dispositif qui reste cependant à imaginer, notamment avec les employeurs potentiels autres que l'Éducation Nationale.

Il nous semble aussi nécessaire de proposer une formation complémentaire aux étudiants ayant échoué aux concours mais titulaires du Master MEEF, pour les aider dans la poursuite de leurs projets. Cette formation pourrait prendre la forme de CU spécifiques pour une formation accélérée, les aidant à se préparer aux concours externes. Nous réfléchissons à une possible mutualisation de cette offre avec la formation promotionnelle (co-portée par la FTLV et l'université) pour certains modules. Noter que pour les lauréats du Master devenant contractuels, une formation spécifique de 3 ans débouchant sur la préparation des concours internes est automatiquement proposée.

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

<b>Composition de l'équipe pédagogique</b>	L'équipe pédagogique est pluri catégorielle. Y interviennent des formateurs de l'INSPE, des formateurs des autres composantes des universités UGA et USMB, des formateurs du rectorat : PFA, formateurs en temps partagé, enseignants du second degré, IA-IPR, chefs d'établissement et personnels d'éducation.
<b>Fonctionnement</b>	<p><i>Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle ; modalités de réunion de l'équipe pédagogique, avec et sans la présence des étudiants.</i></p> <p><b>Organisation de l'équipe pédagogique.</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 responsable de mention œuvrant à la coordination entre parcours,</li><li>- 1 responsable par parcours coordonnant la mise en œuvre de la formation sur les deux années,</li><li>- 1 responsable d'année pour chaque parcours coordonnant les différents volets pédagogiques de la formation,</li><li>- 1 responsable par UE coordonnant les enseignements au sein de l'UE. Les UE de culture commune ont un responsable transversal unique pour tous les parcours. Le responsable de l'UE inter-mention EDUC701 est commun aux 3 mentions PE, SD et EE.</li></ul>

Les collègues impliqués dans la formation proviennent du vivier d'enseignants-chercheurs, de PRAG et de PRCE des Universités, comprenant les formateurs de l'INSPE, et des intervenants du rectorat et des établissements de stage (inspecteurs, Professeurs Formateurs Académiques (PFA), tuteurs pédagogiques dans les lycées et collèges).

#### **Réunions de l'équipe pédagogique.**

Au niveau de la Mention SD : des réunions sont prévues tous les deux mois avec l'ensemble des responsables de parcours et d'années de parcours.

La formation est évaluée par l'intermédiaire du conseil de perfectionnement qui se réunit une fois par an vers le mois de juin. Le conseil de perfectionnement du master MEEF Second Degré est une instance consultative se réunissant une à deux fois par an pour traiter de la formation de master MEEF Second Degré. Il a pour mission de transmettre des éléments de réflexion plus approfondis pour envisager l'amélioration de la formation. Cette instance ne concerne pas les étudiants inscrits uniquement en DU. Ses conclusions sont remises à la direction de l'INSPE et aux conseils des structures. La composition du conseil de perfectionnement devra être revue suite aux changements induits par la réforme.

Au niveau des parcours : pour chaque année de Master, 1 réunion de l'équipe pédagogique est prévue par semestre. Des commissions pédagogiques ont lieu pour chaque année de master, au minimum une fois par an. Elles sont informelles et permettent de recueillir le ressenti des étudiants tout en permettant l'interaction avec les enseignants de la formation, ce qui permet de résoudre les problèmes ou de clarifier la position des uns et des autres. Elles sont généralement organisées par le responsable de parcours, quelquefois d'année de master. Ces commissions peuvent être remplacées par un questionnaire d'évaluation renseigné par les étudiants.

## **Partenariats**

### **Partenariat avec une autre INSPE**

Il n'y a pas de partenariat avec d'autre INSPE.

### **Internationalisation de la formation**

Des étudiants Erasmus sont régulièrement accueillis à l'INSPE. Par ailleurs, et sous certaines conditions, des stages d'observation et/ou de pratiques accompagnées à l'étranger sont proposés pendant les vacances scolaires françaises.

## Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	La Mention Encadrement Educatif du Master MEEF ne comporte qu'un seul parcours
<b>Organisation de la formation</b>	<p>La maquette du master MEEF EE a été créée pour permettre aux étudiants de développer les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice du métier de Conseiller Principal d'Éducation (CPE), qu'elles soient propres au métier ou plus largement nécessaires aux acteurs du monde de l'éducation. Les connaissances essentielles du CPE se situent principalement dans le champ des sciences humaines (histoire, sociologie, psychologie, philosophie, sciences de l'éducation) et dans la connaissance de l'organisation et des enjeux du système éducatif, afin de lui permettre d'être un acteur à part entière de ce système. En plus des missions d'organisation et de gestion de la vie scolaire et de médiateur entre différents acteurs de l'établissement, le CPE a une mission d'animation de projets au sein d'un établissement. Dans cette mission, le CPE étant conseiller du chef d'établissement notamment pour la politique éducative de l'établissement, les compétences nécessaires au lien entre recherche et terrain et au développement d'une posture réflexive sont indispensables. Ces compétences sont travaillées dans des UE spécifiques, mais également de manière transversale. Pour ce faire, dans chaque UE très théorique sur les connaissances universitaires nécessaires, la traduction pratique en termes d'outils ou de réflexion sera systématiquement réalisée par des professionnels de terrain. Enfin, nous avons l'opportunité d'avoir un format de concours de recrutement qui mobilise beaucoup de compétences et connaissances professionnelles et universitaires nécessaires à la pratique. De fait, outre la méthodologie propre aux épreuves, les contenus abordés dans les différentes UE sont tous utiles pour le métier et pour le concours. Les enseignements de culture commune porte sur les enjeux du système éducatif, de ses valeurs, et d'une analyse de celui-ci, les processus d'apprentissage, l'enseignement efficace, l'école inclusive, le numérique et le positionnement professionnel. Lorsque cela est pertinent les cours se déroule avec les autres mentions.</p>
<b>Modalités d'enseignement</b>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <i>présentiel</i>   <input type="checkbox"/> <i>enseignements à distance</i>   <input type="checkbox"/> <i>hybride</i>  <input type="checkbox"/> <i>apprentissage</i>   <input type="checkbox"/> <i>formation continue</i></p>
<b>Formation en langue(s)</b>	<p>Deux UE de langue, non compensables, sont proposées en Master MEEF : l'UE 21 de 24h au second semestre de M1 et l'UE 31 de 18 h au premier semestre de M2. Nous avons souhaité que ces deux UE soient assez rapprochées dans le temps pour permettre aux intervenants de construire un enseignement progressif sur les deux années.</p>
<b>Place du numérique</b>	<p>L'UE 41, de 24h au second semestre de M2, permettra de développer une culture numérique contemporaine afin d'assurer un usage efficace, raisonné et éthique du numérique dans un établissement scolaire. Il s'agira notamment d'analyser différents ENT et outils numériques de vie scolaire utilisés dans la communication élèves/établissement/parents, d'aborder les questions éthique et juridique du numérique, de mieux comprendre les phénomènes en lien avec les réseaux sociaux, de cyber-harcèlement et d'addiction aux objets numériques, et d'étudier certains services numériques utilisés par les élèves (serveurs de vidéo, messagerie</p>

**Volume horaire de la formation**

instantanées, etc). Des actions de sensibilisation à destination des élèves autour du numérique seront abordées et créées à l'aide de ces connaissances.

Par ailleurs, les étudiants ont à disposition un environnement numérique pour les informations liées aux enseignements, le site de l'INSPE qui comporte un certain nombre de ressources et un intranet étudiant.

La maquette du master MEEF EE propose 800 heures de formation, incluant 770 d'enseignement et 30 heures dédiées aux séances encadrées de mémoire de master et aux séminaires de recherche INSPE. En M1, 432 h d'enseignement sont réalisées et en M2 338 h, heures auxquelles s'ajoutent l'encadrement de mémoire et les séminaires, qui représentent 20h au M1 et 10h en M2.

**Lieux de la formation**

La formation a lieu : à l'INSPE, dans la composante SHS qui co-porte le master, ainsi que dans les EPLE.

**Place de la recherche**

***Lien de la formation avec les activités de recherche des établissements partenaires.***

Le Master MEEF n'a pas vocation à mener les étudiants vers un parcours recherche. Toutefois, comme dans toutes les formations de niveau master, une articulation avec la recherche au niveau pédagogique est présente.

Dans l'académie, des recherches sur l'éducation et les apprentissages sont menées par 120 chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs de recherche essentiellement issus d'une douzaine d'unités de recherche (sciences humaines et sociales, sciences et techniques, sciences du vivant) : 4 UMR (LPNC, LIG, GIPSA-lab, LITT&ARTS) et des équipes d'accueil très performantes (LIDILEM, LIP, LaRAC, SENS, ...). L'INSPE de Grenoble est la composante de formation de chercheurs qui sont dans ces unités de recherche (car elle ne comporte pas de laboratoire de recherche propre) ce qui favorise donc l'échange entre tous les enseignants-chercheurs et la formation. Dans la mention MEEF EE, des enseignants-chercheurs non rattachés à la composante ESPE et appartenant à l'UFR SHS interviennent dans la formation selon leurs spécialités.

***Mise en œuvre de l'initiation à la recherche et du mémoire dans la formation***

La part de la recherche dans la formation est importante. Elle permet de développer des connaissances et compétences nécessaires pour former des CPE capables de questionner, problématiser et analyser leur pratique, mais également d'évaluer son efficacité et de la faire évoluer en exploitant les ressources de la recherche en éducation. Les deux UE 15-2 et 25-1, de 24h chacune et proposées en M1, aborderont les principes de l'éducation fondée sur les faits et son importance pour le progrès du système éducatif, aideront à distinguer les savoirs des croyances et à utiliser à bon escient les données de recherche en éducation en insistant notamment sur les limites et la complémentarité des différentes méthodologies de recherche, et sur la recherche et l'exploitation de données de recherche fiables pour analyser sa pratique et faire des choix. L'utilisation de la recherche pour nourrir sa pratique professionnelle est une compétence à développer en soit. En effet, si les UE Recherche permettent de mieux comprendre les apports de la recherche, il reste que la compétence permettant d'utiliser des apports de recherche pour faire évoluer sa pratique doit être travaillée. Cette compétence est travaillée à travers différentes UE thématiques que l'entrée soit plus théorique ou pratique et l'UE 23-3 est dédiée principalement à cette compétence.

Ces différents apports permettront bien sûr de développer des compétences nécessaires à la réalisation du travail de mémoire que les étudiants devront effectuer pendant leur master. Afin de garder une exigence élevée, le travail du mémoire sera débuté au premier semestre du M1 et se terminera en fin de premier semestre de M2 (accompagné de 6h d'enseignement pour un renforcement des compétences nécessaires). Ce travail de recherche restera en lien étroit avec le stage de M1, qui servira de support pour le recueil de données, et bénéficiera de la pratique de M2

pour permettre aux étudiants de prendre du recul sur l'analyse et l'interprétation des données recueillies. Plus précisément, la partie théorique, la problématique, le protocole de recherche et le recueil de données seront faits et évalués en M1, parties pour lesquelles l'étudiant aura un retour formatif. La prise en compte de l'évaluation formative, l'analyse des données et leur discussion, seront réalisées en M2. Un cycle de séminaire INSPE et une journée des mémoires sont également mises en place et permettent l'acculturation recherche des étudiants.

L'adossé à la recherche sera renforcé grâce au projet Pégase, lauréat de l'appel à projets "Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation".

### **Place des stages et organisation de l'alternance**

Deux stages sont proposés dans la formation, permettant une progressivité dans la professionnalisation.

En M1, un stage d'observation et de pratique accompagnée, de six semaines réparties sur deux périodes, permet aux étudiants de comprendre le fonctionnement des établissements en appréhendant d'autres aspects du métier. La seconde période de stage, au second semestre du M1, sert aussi de support au recueil de données du mémoire. L'évaluation du stage de M1 comporte un dossier rendu par les étudiants, ainsi que des rapports des tuteurs académiques et des chefs d'établissements accueillant les étudiants.

En M2, un stage en responsabilité à tiers-temps permet aux étudiants de prendre en charge des classes tout au long de l'année, en bénéficiant de l'encadrement mixte et en étroite collaboration d'un tuteur académique et d'un tuteur universitaire. Lors d'échanges réguliers, les tuteurs accompagnent l'étudiant dans son travail d'analyse de pratiques et de positionnement professionnel. Le stage prend aussi appui sur les enseignements dispensés en M2.

La pratique professionnelle acquise lors du stage de M2 sert d'appui à la réalisation du mémoire de master, en permettant aux étudiants de prendre du recul sur l'analyse et l'interprétation des données recueillies. L'évaluation du stage de M2 se fait sous la forme d'un document écrit rendu par les étudiants (fiche de positionnement) et de rapports des tuteurs académique et universitaire, des chefs d'établissement et des inspecteurs référents.

### **Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite**

#### ***Recrutement en M1***

Étant donné la spécificité des débouchés du master, le recrutement en M1 vise à ne pas sélectionner des étudiants qui auraient un niveau top faible. Le concours étant exigeant, la politique de recrutement a toujours été de ne pas remplir toutes les places du master si le dossier est insuffisant. Une amélioration doit être réalisée pour cette sélection, car nous ne sommes pas certains d'avoir les bons facteurs prédictifs de la réussite au concours et de l'investissement dans la formation. Des améliorations sont en cours de test et la réflexion est en cours, notamment en regardant a posteriori les dossiers des lauréats au concours. Toutefois, le problème de tous les recrutements se pose également en master MEEF EE : le seul moyen de savoir si les critères sont les bons serait de sélectionner des étudiants qui remplissent ces critères et d'autres qui ne les remplissent pas, pour ensuite voir si effectivement ceux qui les remplissent réussissent significativement mieux les concours et le cursus que les autres. Dans le contexte de l'université, ceci ne semble pas possible. Les recherches à ce sujet montrent que le critère de la pratique reste le plus prédictif. Peut-être que des lettres de recommandation ou une expérience en collège pourraient devenir une des conditions de recrutement (c'est pour l'instant seulement un point positif), mais cela pourrait bloquer l'accès à des étudiants en formation initiale sans expérience. Tout cela reste à travailler en équipe pédagogique.

#### ***Dispositifs de mises à niveau***

Le concours de CACPE est très sélectif. Il est très exigeant en termes de niveau universitaire concernant l'éducation au sens large (psychologie de l'éducation, sociologie de l'éducation, philosophie de l'éducation, histoire de l'éducation, connaissance du système éducatif), mais également en termes de méthodologie de la dissertation et de la note de synthèse. Il serait parfois nécessaire de faire des mises à niveau, toutefois il faut le faire sans dédoubler des cours (un dédoublement est étant donné l'effectif de la formation et le coût que cela représenterait, de même que des solutions qui seraient des cours de type tutorat). Une remise à niveau concernant ces compétences rédactionnelles, d'argumentation et de réflexion qui sont parfois loin pour certaines personnes qui sont en reprise d'étude ou qui n'ont jamais vraiment travaillé ces compétences dans leur cursus antérieur est donc proposé en TD afin de pouvoir ajuster au mieux à chaque étudiant et ce dès le premier semestre afin de pouvoir ensuite dérouler la formation (UE 15-1).

#### ***Gestion des souhaits de réorientation***

Les masters MEEF étant des masters très restreints au niveau des débouchés professionnels, il est important de mener une réflexion quant à la réorientation des étudiants non lauréats du concours ou ne voulant plus passer le concours peuvent se réinsérer dans d'autres masters. En effet, la difficulté des formations MEEF est qu'elles destinent à un métier, et non à un corps de métier, ce qui les rend peu flexibles quant aux orientations possibles des étudiants. En MEEF EE, il a été remarqué que les étudiants changeaient souvent d'avis après le premier stage de M1. Le niveau des cours dispensés étant reconnu par le master de sciences de l'éducation de l'UFR SHS, il manquait un mémoire afin que le M1 soit considéré comme équivalent et permette une entrée plus facile en M2. En effet, les M1 de l'ESPE n'ont pas de mémoire de recherche étant donné que la préparation du concours demande, en plus de la validation d'UE, un effort considérable. Afin que les étudiants ne perdent pas une année, il est possible au second semestre de ne pas réaliser les UE de préparation au concours, mais de réaliser un mémoire afin de pouvoir postuler dans des M2 qui seront plus adaptés au nouveau projet de l'étudiant (par exemple un master en sciences de l'éducation, de sciences cognitives, etc). La même réflexion doit se mener pour le M2. Ces adaptations peuvent se faire à moindre coût pour la formation. Un autre parcours en M2 ne serait pas envisageable au sein de l'ESPE, toutefois, des mutualisations d'UE avec le master 2 de sciences de l'éducation devraient être envisageables. Ce point devra être discuté avec le responsable du master 2 de sciences de l'éducation de l'UFR SHS et la direction de l'ESPE.

#### ***Prise en compte des spécificités des étudiants.***

Des modalités pédagogiques particulières sont mises en œuvre pour les étudiants en situation de handicap, les sportifs de hauts niveaux et les artistes.

### **Suivi de l'acquisition de compétences**

Les règles de l'UGA sont suivies en termes de constitution des jurys, décidés en début d'année et votés. Les modalités de contrôle des connaissances, ainsi que le règlement des études, votés par le conseil d'école, sont disponibles sur le site de l'INSPE. Ces documents suivent les directives de l'UGA (qui elles même suivent les directives nationales). Ils permettent de définir précisément les règles de fonctionnement de la formation (par exemple : modalités d'examen, publications des résultats...). Un tableau de MCCC est également mis à disposition pour les étudiants dans lequel sont précisés : la répartition des UE en fonction des semestres, les UE (nature, ETCS, coefficient), l'organisation du contrôle des connaissances pour les deux sessions (contrôle continu, examen terminal, pourcentage des épreuves et durée des épreuves), le volume d'heures pour chaque UE (CM, TD, TP, stage, terrain...). La charte des examens établit un ensemble de principes communs et de modalités pratiques concernant l'organisation et la validation des examens. Cela permet à l'étudiant de mieux comprendre comment les compétences que nous cherchons à développer sont évaluées.

**Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études**

Les UE du master sont pensées pour développer les compétences que doivent avoir les CPE. Pour les UE les plus professionnelles, les critères d'évaluation sont les compétences elles-mêmes.

L'évaluation du stage en responsabilité se fait par les bilans des tuteurs académique et universitaire, des chefs d'établissement, des inspecteurs référents et les auto-évaluation des stagiaires. Tous ces bilans sont basés sur le référentiel de compétences de métiers du professorat et de l'éducation, sur la plateforme ASTUCE-ESPE avec trois niveaux d'acquisition par compétence : en bonne voie, en cours d'acquisition, vigilance nécessaire.

**Evolution des effectifs**

Les effectifs sont stables au fil des ans.

Année 2019-2020 : 43 étudiants en Master MEEF et DU répartis de la manière suivante : 21 étudiants inscrits en M1, 4 étudiants inscrits en M2A, 6 étudiants inscrits en M2B, 12 étudiants en DU.

Année 2020-2021 : 50 étudiants en Master MEEF et DU répartis de la manière suivante : 18 étudiants inscrits en M1, 7 étudiants inscrits en M2A, 13 étudiants inscrits en M2B, 12 étudiants de DU.

**Qualité de l'insertion et du devenir des étudiants.**

Le master MEEF mention encadrement éducatif est un master particulier. La finalité est claire et unique : devenir CPE. Il n'est pas pensé pour mener d'autres débouchés. De fait l'analyse des étudiants sortants et le taux d'insertion professionnelle à l'issue du M2 sont peu pertinents pour piloter la formation.

**Analyse des taux de réussite en fonction du diplôme d'origine des publics.**

Étant donné le public divers qui postule en M1 et le faible effectif, il ne nous a pour l'instant pas été possible d'analyser efficacement les données en fonction de l'origine des étudiants.

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

**Composition de l'équipe pédagogique**

L'équipe pédagogique est composée de plusieurs qualités d'intervenants afin de nous permettre d'apporter toutes les compétences nécessaires aux étudiants et fonctionnaires stagiaires. Interviennent donc des enseignants-chercheurs (rattaché à l'INSPE ou à l'UFR SHS), des personnels de l'éducation recrutés à plein temps à l'INSPE, des formateurs CPE recrutés à mi-temps à l'ESPE, ainsi que des vacataires qui sont pour la plupart CPE, et à la marge inspecteurs, chefs d'établissements, ou chargés de mission au rectorat. La complémentarité de ces différents publics reçoit une attention particulière afin que les usagers ressentent la plus-value de la diversité de leurs formateurs.

**Fonctionnement(le cas échéant)**

La formation de la mention MEEF EE doit se faire en lien étroit avec le terrain, en cohérence avec les autres mentions, et doit pouvoir évoluer. Ces trois obligations donnent lieu à trois niveaux de pilotage de la formation.

Premièrement, une partie du bureau de direction de l'INSPE (directeur et directrice adjointe aux études, porteur de mention) ainsi que la responsable de la scolarité ou administrative participent à des groupes de liaison avec le rectorat. Ces groupes de liaison nous permettent de mieux organiser la formation qui doit se faire en lien étroit avec le rectorat et le terrain.

Deuxièmement, le bureau de direction de l'ESPE se réunit toutes les deux semaines pour traiter de questions relatives à toutes les mentions, et une fois. En effet, un bon



nombre de décisions concernant les mentions et une claire orientation sont données par la direction, en concertation avec les porteurs de mentions, pour qu'une politique commune et cohérente se dégage des différents masters. Cet espace de décision, de réflexion et de résolution de problème est capital pour le pilotage de la formation, car il permet d'impulser de nouvelles choses et de corriger des points d'organisation qui ne seraient pas optimaux. Il permet également de prendre des décisions concertées ce qui est un moyen d'éviter les décisions qui ne seraient pas conformes aux règles des masters ou de l'université.

Troisièmement, il existe un espace de travail propre à la mention MEEF EE : il existe des échanges de l'équipe pédagogique et des échanges entre l'équipe pédagogique et les usagers. Le porteur de mention, la responsable des stages et de la préparation concours en M1, et la responsable des stages et du lien avec le terrain en M2, se réunissent régulièrement et échange fréquemment sur les problèmes rencontrés par les étudiants. Afin d'être vigilants sur les difficultés étudiantes, des délégués sont élus en début d'année et peuvent faire remonter questions et difficultés plus facilement. L'administration est en lien avec le porteur de mention qui fait le lien avec l'équipe pédagogique. Les usagers de la formation (étudiants et fonctionnaires stagiaires) sont questionnés lors de l'évaluation de la formation (réalisée par questionnaire). Avec les usagers de la deuxième année de master, des réunions (deux prévues au premier semestre, et une uniquement sur demande au second semestre) avec l'inspecteur référent de la formation, la responsable des stages et le porteur de mention sont organisées. Ces réunions permettent de soulever et de résoudre des problèmes liés à leur année qui peuvent être en lien avec le terrain ou l'INSPE (et elles ont également pour but de montrer l'unité de la formation et de ne pas systématiquement séparer le terrain et l'ESPE). Ces échanges entre les responsables et avec les délégués, ces évaluations des enseignements et ces réunions permettent de faire apparaître les améliorations nécessaires qui sont ensuite traitées en conseil de perfectionnement. Ce conseil de perfectionnement est clairement identifié et il permet de proposer, valider et/ou formaliser des améliorations.

Ces différents lieux de rencontre créés pour gérer différents niveaux de pilotage permettent une réelle réactivité et une réflexion sur la formation qui ne serait pas possible si seuls les gens impliqués uniquement dans la mention Encadrement Educatif étaient mobilisés.

## Partenariats

### Partenariat avec une autre INSPE

Il n'y a pas de partenariat avec une autre INSPE.

### Internationalisation de la formation

Dans le cadre de l'ouverture à l'international, et pour permettre un échange de pratiques, les stagiaires volontaires peuvent suivre un module de renforcement en langue sous forme d'un échange avec observation de pratiques de classes à l'étranger. D'importants efforts sont déployés par la chargée de mission aux Relations Internationales pour permettre aux stagiaires de bénéficier de l'expérience d'ouverture inestimable que représentent ces échanges internationaux en dépit des contraintes posées par l'alternance et le stage en responsabilité. Des étudiants Erasmus sont régulièrement accueillis à l'INSPE.

## Master MEEF – Mention Pratiques et Ingénierie de la formation

### Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	Mention MEEF-PIF (Pratiques et Ingénierie de la Formation)
<b>Objectifs professionnels</b>	La plupart des étudiants sont des enseignants de l'éducation nationale ; La formation s'adresse aussi aux étudiants désirant s'orienter vers les métiers de la recherche et la formation.
<b>Organisation de la formation</b>	1 parcours unique en M1 et deux parcours en M2 avec un tronc commun important. En M1, tous les cours sont mutualisés avec d'autres M1 : MEEF-EE, MEEF-PE et IFoP (sciences de l'éducation).
<b>Modalités d'enseignement</b>	<input checked="" type="checkbox"/> présentiel <input type="checkbox"/> enseignements à distance <input type="checkbox"/> hybride <input type="checkbox"/> apprentissage <input checked="" type="checkbox"/> formation continue
<b>Formation en langue(s)</b>	Une UE d'anglais en M1 et en M2.
<b>Place du numérique</b>	Le numérique occupe une grande place dans la formation. C'est un objet d'enseignement important du master dans les deux parcours : un des objectifs est la formation à la conception et à l'utilisation d'outils numériques en situations d'enseignement. Actuellement le numérique est utilisé comme support de cours, avec des contenus mis à disposition sur des plateformes d'enseignement. En revanche, le numérique est peu utilisé comme support d'enseignement à distance : 6h de cours se déroulent à distance, hors confinement.
<b>Volume horaire de la formation</b>	M1 : 429h d'enseignement + stage M2 : 264h d'enseignement + stage
<b>Lieux de la formation</b>	Université Grenoble Alpes, campus de St Martin d'Hères
<b>Place de la recherche</b>	Il existe un lien fort avec les laboratoires de recherche sur lesquels s'appuie la formation. Les enseignants sont pour une très grande majorité issus de ces laboratoires. La place de la recherche est très importante dans cette mention, car elle correspond à une demande des étudiants venant du terrain en recherche d'éléments théoriques, afin de prendre du recul sur leur pratique. Les cours s'appuient sur les résultats de la recherche, que ce soit local, national ou international. De plus des UE de méthodologie, spécifiques à chaque parcours, permettent aux étudiants de se familiariser avec la façon de concevoir et conduire une activité de recherche.
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	Un stage de 16 semaines est obligatoire en M2, le stage pouvant être réalisé dans différentes structures (laboratoires de recherche, organismes de formation, établissements scolaires, rectorat,...)
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>	Recrutement sur dossier prenant en compte le niveau académique de formation, la motivation et l'expérience professionnelle dans les milieux éducatifs pour les étudiants en formation continue. Au niveau master 2, les effectifs étant limités, il est facile d'effectuer un suivi personnalisé des étudiants. Les responsables sont à l'écoute des étudiants, afin de

**Suivi de l'acquisition de compétences**

venir en aide à ceux qui présentent des difficultés. Par exemple, nous proposons aux étudiants qui se sentent en difficulté sur les aspects méthodologiques, de suivre des enseignements adéquats au niveau L3 ou M1. Dans le cas d'impossibilités pour raisons professionnelles d'assister à certains enseignements, les enseignants proposent un travail avec suivi individualisé.

Évaluation par contrôle continu et contrôle terminal lors de chaque semestre.

**Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études**

Environ 20 étudiants sont inscrits chaque année. Le master ne vise pas à accueillir un public nombreux, toutefois il faut veiller à ce que les effectifs actuels restent stables en visant un meilleur équilibre entre les parcours.

La très grande majorité des étudiants sont déjà en activité (enseignants). Quelques-uns vont continuer en thèse, d'autres vont trouver un emploi dans la formation ou l'ingénierie pédagogique.

Certains étudiants ont un congé formation qui leur permet de valider le master en un an. La plupart des autres étudiants suivent la formation sur deux années universitaires, afin de répartir la charge importante de travail. Cela explique que le taux d'admis soit globalement faible chaque année (environ 40% de réussite), puisque ces étudiants réussissent en deux années.

**Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle**

**Composition de l'équipe pédagogique**

Les enseignants sont presque tous des enseignants-chercheurs de l'université Grenoble Alpes, ce qui est justifié par l'adossement recherche de ce master

**Fonctionnement**

Les deux co-responsables de la mention se réunissent très régulièrement. Ils interagissent en début d'année, puis en fonction des questions soulevées avec les responsables d'UE.

**Partenariats**

**Partenariat avec une autre INSPE**

Il n'y a pas de partenariat avec une autre INSPE

**Internationalisation de la formation**

L'accueil d'étudiants étrangers se fait via Campus France

### 3.10.2 « Parcours adaptés » PE, SD et EE

Les modalités de stage et de formation des lauréats issus des concours 2022 n'étant pas définies à ce jour, nous ne sommes pas en mesure de préparer une offre de formation pour les lauréats sortant d'un Master MEEF 2022, ni pour les lauréats 2022 titulaires d'un autre Master ou dispensés de titre.

De plus, la formation actuelle (20-21) sera encore en place en 2021-2022 et son descriptif et ses contenus peuvent servir de base à la nouvelle formation.

#### Formation « parcours adaptés » – Mention PE

#### Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	DU-MEEF-PE
<b>Organisation de la formation</b>	<p>Actuellement la formation de DU Professorat des Ecoles est calquée sur les M2 MEEF PE Version 2016</p> <p>L'offre de formation est structurée ainsi :</p> <p>Les stagiaires suivent autant d'éléments de formation que d'UE du M2 MEEF PE</p> <p>Chaque élément de formation est constitué au choix</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De l'UE du Master</li> <li>- D'un module « avancé » assuré par la DSDEN (50% de l'offre)</li> <li>- D'un module « avancé » assuré par l'INSPE (50% de l'offre)</li> </ul> <p>Un préceptorat ou un module est évalué à 18h de travail.</p> <p>Une UE importante peut être remplacée par deux préceptorats.</p> <p>Ces modules et préceptorats sont dispensés sous forme hybride (50% de présentiel) dans leur grande majorité.</p>
<b>Modalités d'enseignement</b>	<input checked="" type="checkbox"/> présentiel <input type="checkbox"/> enseignements à distance <input checked="" type="checkbox"/> hybride <input type="checkbox"/> apprentissage <input type="checkbox"/> formation continue
<b>Formation en langue(s)</b>	<p>La proposition en LV est composée au choix de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- UE du Master MEEF</li> <li>- Module avec visite d'école ayant un dispositif immersif en langue vivante</li> <li>- Mobilité internationale dans un établissement scolaire étranger, pendant les vacances scolaires.</li> </ul>
<b>Place du numérique</b>	UE Numérique du M2 MEEF SD(version 2016) ou Module : Initiation à la pensée informatique
<b>Volume horaire de la formation</b>	230h de formation
<b>Lieux de la formation</b>	Locaux de l'INSPE dans chacune des 4 antennes de formation
<b>Place de la recherche</b>	<p>Les stagiaires en parcours adapté élaborent un Ecrit Scientifique Réflexif sous une des formes proposées dans le texte de cadrage des ESPE (2013).</p> <p>Les enseignements de tronc commun et disciplinaires s'appuient sur des travaux de recherche</p>

<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	<p>Stage à mi-temps en responsabilité.</p> <p>Ce stage en responsabilité permet aux étudiants de prendre en charge des classes tout au long de l'année, en bénéficiant de l'encadrement mixte et en étroite collaboration d'un tuteur académique et d'un tuteur universitaire. Lors d'échanges réguliers, les tuteurs accompagnent l'étudiant dans son travail d'analyse de pratiques et de positionnement professionnel. Le stage prend aussi appui sur les enseignements dispensés en DU.</p> <p>La pratique professionnelle acquise lors du stage de DU sert d'appui à la réalisation de l'Écrit Scientifique Réflexif.</p>
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>	<p>Les stagiaires bénéficiant d'un parcours adapté sont les lauréats des concours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dispensés de titre</li> <li>- lauréats du troisième concours</li> <li>- titulaires d'un M2</li> <li>- titulaires d'une partie du M2MEEF (en complément de UE du M2 MEEF-version 2016 qu'ils doivent valider)</li> </ul> <p>Un entretien du stagiaire avec un formateur du parcours et un IEN de circonscription détermine une proposition de parcours adapté. La commission de parcours adapté définit le parcours.</p>
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>	<p>L'évaluation du stage de DU se fait par les bilans des tuteurs académique et universitaire, des IEN de circonscription et les auto-évaluation des stagiaires. Tous ces bilans sont basés sur le référentiel de compétences de métiers du professorat et de l'éducation, sur la plateforme ASTUCE-ESPE avec trois niveaux d'acquisition par compétence : en bonne voie, en cours d'acquisition, vigilance nécessaire.</p>
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>	<p>Pas concerné</p>

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

<b>Composition de l'équipe pédagogique</b>	<p>Les équipes pédagogiques des formations de parcours adapté sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les formateurs des DSDEN( CPP, PEMF) pour les modules DSDEN (50% de l'offre)</li> <li>- les formateurs INSPE et les intervenants dans le M2 MEEF pour les préceptorats (50% de l'offre)</li> </ul>
<b>Fonctionnement</b>	<p>Pour les rencontres des équipes pédagogiques, Le fonctionnement est celui du MEEF PE, les étudiants en parcours adapté étant inclus dans les groupes du M2 MEEF.</p> <p>Parallèlement une organisation spécifique pour les parcours adaptés est mise en place. Au mois de juillet, les membres de la commission de parcours adaptés, en lien avec chaque DSDEN, les responsables de la formation sur les antennes, le responsable de la FTLV, définissent le contenu des éléments de formations à proposer en remplacement de chaque UE lorsque les compétences travaillées dans l'UE sont acquises. Début septembre les entretiens de parcours adaptés rentrent une proposition de parcours par stagiaire, dans la plateforme ASTUCE.</p> <p>La commission de parcours adaptés, présidée par la Rectrice, définit les parcours adaptés. Chaque stagiaire prend connaissance du parcours adapté définitif.</p>

## Partenariats

<b>Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE</b>	Il n'y a pas de partenariat avec une autre INSPE.
<b>Internationalisation de la formation</b>	Dans le cadre de l'ouverture à l'international, et pour permettre un échange de pratiques, les stagiaires volontaires peuvent suivre un module de renforcement en langue sous forme d'un échange avec observation de pratiques de classes à l'étranger. D'importants efforts sont déployés par la chargée de mission aux Relations Internationales pour permettre aux stagiaires de bénéficier de l'expérience d'ouverture inestimable que représentent ces échanges internationaux en dépit des contraintes posées par l'alternance et le stage en responsabilité. Plus de détails sont présents dans le dossier d'accréditation.

## Formation « parcours adaptés » – Mention SD

### Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	DU-MEEF-SD-parcours ALLEMAND-ANGLAIS-ESPAGNOL-ITALIEN-DOCUMENTATION- HISTOIRE.GEOGRAPHIE-LETTRES.MODERNES-LETTRES.CLASSIQUES- MATHEMATIQUES-SCIENCE-PHYIQUES-SVT-SES-ECO.GESTION-EMCC
<b>Organisation de la formation</b>	<p>Structure de la formation, en précisant la part des enseignements du tronc commun et son articulation avec les autres enseignements, ainsi que l'organisation en parcours. Préciser le cas échéant les modalités d'interaction des sites proposant les mêmes parcours.</p> <p>Actuellement la formation de DU Second Degré est calquée sur les M2 MEEF Second Degré Version 2016</p> <p>L'offre de formation est structurée ainsi :</p> <p>CULTURE COMMUNE</p> <p>Les stagiaires suivent autant d'éléments de formation que qu'UE de culture commune.</p> <p>Ces éléments de formation sont constitués au choix</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De l'UE de culture commune</li><li>- D'un module « avancé » assuré par la FTLV (4 propositions)</li><li>- D'un module « de rattrapage des UE de culture commune du M1+M2 »</li></ul> <p>Eléments fondamentaux</p> <p>LANGUE VIVANTE (sauf pour les parcours LV)</p> <p>Les stagiaires suivent obligatoirement un module de LV</p> <p>Au choix</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'UE LV du M2 MEEF</li><li>- Un préceptorat en LVE</li><li>- Un module de stage dans un dispositif immersif en LV</li><li>- Une mobilité internationale</li></ul> <p>PARTIE DISCIPLINAIRE</p> <p>Pour chacune des UE du M2 spécifique au parcours, les stagiaires suivent, soit l'UE du M2 soit un « préceptorat »</p> <p>Nous appelons préceptorat, un travail très individualisé que le stagiaire mène en autonomie, basé sur des observations de classes (de son tuteur terrain par exemple), des articles didactiques qui lui sont fournis, des vidéos de conférences à visionner... Il doit rendre , en fin de trimestre, l'écrit qui lui a été demandé et un oral qui porte généralement sur une question posée en amont concernant l'utilisation de ces observations dans sa classe.</p> <p>Un préceptorat est évalué à 18h de travail.</p> <p>Une UE importantet peut être remplacée par deux préceptorats.</p>
<b>Modalités d'enseignement</b>	<input checked="" type="checkbox"/> présentiel <input type="checkbox"/> enseignements à distance <input checked="" type="checkbox"/> hybride <input type="checkbox"/> apprentissage <input type="checkbox"/> formation continue
<b>Formation en langue(s)</b>	<p>Pour les parcours non linguistiques (un parmi tous)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- UE du Mater MEEF</li><li>- Stage dans un dispositif immersif en langue (en vue d'une DNL)</li><li>- Préceptorat en langue : étude de textes didactiques et pédagogiques en LV et retour.</li><li>- Mobilité internationale dans un établissement scolaire étranger, pendant les vacances scolaires.</li></ul>

<b>Place du numérique</b>	UE du M2 MEEF SD(version 2016) ou Module : Intégration du numérique et approfondissement 18h
<b>Volume horaire de la formation</b>	Volume horaire en M2 pour chaque parcours type. 210h de formation
<b>Lieux de la formation</b>	Locaux de l'INSPE ou parfois dans autre composantes de l'UGA ou de l'USMB
<b>Place de la recherche</b>	Les stagiaires en parcours adapté élaborent un Ecrit Scientifique Réflexif sous une des formes proposées dans le texte de cadrage des ESPE (2013). Les enseignements de tronc commun et disciplinaires s'appuient sur des travaux recherche
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	Objectifs, modalités, organisation et évaluation des stages ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. Stage à mi-temps en responsabilité. Ce stage en responsabilité permet aux étudiants de prendre en charge des classes tout au long de l'année, en bénéficiant de l'encadrement mixte et en étroite collaboration d'un tuteur académique et d'un tuteur universitaire. Lors d'échanges réguliers, les tuteurs accompagnent l'étudiant dans son travail d'analyse de pratiques et de positionnement professionnel. Le stage prend aussi appui sur les enseignements dispensés en DU. La pratique professionnelle acquise lors du stage de DU sert d'appui à la réalisation de l'Ecrit Scientifique Réflexif
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>	Les stagiaires bénéficiant d'un parcours adapté sont les lauréats des concours : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dispensés de titre</li> <li>- lauréats du troisième concours</li> <li>- titulaires d'un M2</li> <li>- titulaires d'une partie du M2MEEF (en complément de UE du M2 MEEF-version 2016 qu'ils doivent valider)</li> </ul> Un entretien du stagiaire avec un formateur du parcours et un inspecteur détermine une proposition de parcours adapté. La commission de parcours adapté définit le parcours. A la demande de la commission de parcours adaptés, pour les stagiaires en difficulté, le parcours mis en place début septembre est revu début décembre. Il peut être allégé, et certains éléments peuvent être remplacés par des modules touchant de plus près la conduite de classe.
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>	L'évaluation du stage de DU se fait par les bilans des tuteurs académique et universitaire, des chefs d'établissement, des inspecteurs référents et les auto-évaluation des stagiaires. Tous ces bilans sont basés sur le référentiel de compétences de métiers du professorat et de l'éducation, sur la plateforme ASTUCE-ESPE avec trois niveaux d'acquisition par compétence : en bonne voie, en cours d'acquisition, vigilance nécessaire.
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>	Pas concerné



## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

<b>Composition de l'équipe pédagogique</b>	Les équipes pédagogiques des formations de parcours adapté sont : <ul style="list-style-type: none"><li>- les formateurs académiques pour les modules FTLV (50% de l'offre)</li><li>- les PFA et les intervenants dans le M2 MEEF (50% de l'offre )pour les préceptorats disciplinaires</li></ul>
<b>Fonctionnement</b>	<p>Pour les rencontres des équipes pédagogiques, Le fonctionnement est celui du MEEF SD, les étudiants en parcours adaptés étant inclus dans les groupes du M2 MEEF.</p> <p>Parallèlement une organisation spécifique pour les parcours adaptés est mise en place.</p> <p>Au mois de juillet, les membres de la commission de parcours adaptés, en lien avec les IA-IPR et IEN-ET référents et les responsables pédagogiques des parcours, définissent le contenu des éléments de formations à proposer en remplacement de chaque UE .</p> <p>Début septembre les entretiens de parcours adaptés rentrent une proposition de parcours par stagiaire, dans la plateforme ASTUCE-ESPE.</p> <p>La commission de parcours adaptés, présidée par la Rectrice, définit les parcours adaptés.</p> <p>Chaque stagiaire prend connaissance du parcours adapté définitif.</p>

## Partenariats

<b>Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE</b>	Il n'y a pas de partenariat avec une autre INSPE.
<b>Internationalisation de la formation</b>	Dans le cadre de l'ouverture à l'international, et pour permettre un échange de pratiques, les stagiaires volontaires peuvent suivre un module de renforcement en langue sous forme d'un échange avec observation de pratiques de classes à l'étranger. D'importants efforts sont déployés par la chargée de mission aux Relations Internationales pour permettre aux stagiaires de bénéficier de l'expérience d'ouverture inestimable que représentent ces échanges internationaux en dépit des contraintes posées par l'alternance et le stage en responsabilité. Plus de détails sont présents dans le dossier d'accréditation.

## Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	DU-MEEF-Encadrement Educatif
<b>Organisation de la formation</b>	<p>Actuellement la formation de DU Encadrement Educatif est calquée sur les M2 MEEF EE Version 2016</p> <p>L'offre de formation est structurée ainsi :</p> <p>Les stagiaires suivent autant d'éléments de formation que d'UE du M2 MEEF EE</p> <p>Chaque élément de formation est constitué au choix</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De l'UE du Master</li> <li>- D'un préceptorat « avancé » assuré par l'INSPE</li> </ul> <p>Un préceptorat ou un module est évalué à 18h de travail.</p> <p>Une UE important peut être remplacée par deux préceptorats.</p> <p>Nous appelons préceptorat, un travail très individualisé que le stagiaire mène en autonomie, basé sur des observations en établissement, des articles didactiques qui lui sont fournis, des vidéos de conférences à visionner... Il doit rendre, en fin de trimestre, l'écrit qui lui a été demandé et un oral qui porte généralement sur une question posée en amont concernant l'utilisation de ces observations dans l'établissement.</p>
<b>Modalités d'enseignement</b>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <i>présentiel</i>   <input type="checkbox"/> <i>enseignements à distance</i>   <input checked="" type="checkbox"/> <i>hybride</i></p> <p><input type="checkbox"/> <i>apprentissage</i>   <input type="checkbox"/> <i>formation continue</i></p>
<b>Formation en langue(s)</b>	<p>Leur parcours propose une des possibilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- UE du Mater MEEF</li> <li>- Stage dans un dispositif immersif en langue (en vue d'une DNL)</li> <li>- Préceptorat en langue : étude de textes didactiques et pédagogiques en LV et retour.</li> <li>- Mobilité internationale dans un établissement scolaire étranger, pendant les vacances scolaires.</li> </ul>
<b>Place du numérique</b>	<p>L'UE 41, de 24h au second semestre de M2, permettra de développer une culture numérique contemporaine afin d'assurer un usage efficace, raisonné et éthique du numérique dans un établissement scolaire. Il s'agira notamment d'analyser différents ENT et outils numériques de vie scolaire utilisés dans la communication élèves/établissement/parents, d'aborder les questions éthique et juridique du numérique, de mieux comprendre les phénomènes en lien avec les réseaux sociaux, de cyber-harcèlement et d'addiction aux objets numériques, et d'étudier certains services numériques utilisés par les élèves (serveurs de vidéo, messagerie instantanées, etc). Des actions de sensibilisation à destination des élèves autour du numérique seront abordées et créées à l'aide de ces connaissances. Si les stagiaires ont déjà eu une telle formation, un préceptorat lié au numérique est proposé.</p> <p>Par ailleurs, les étudiants ont à disposition un environnement numérique pour les informations liées aux enseignements, le site de l'INSPE qui comporte un certain nombre de ressources et un intranet étudiant.</p>
<b>Volume horaire de la formation</b>	La maquette du master MEEF EE propose 230 d'enseignement et des heures dédiées aux séances encadrées du travail de recherche.
<b>Lieux de la formation</b>	La formation a lieu : à l'INSPE, dans la composante SHS qui co-porte le master, ainsi que dans les EPLE.

## Place de la recherche

### ***Lien de la formation avec les activités de recherche des établissements partenaires.***

Le Master MEEF n'a pas vocation à mener les étudiants vers un parcours recherche. Toutefois, comme dans toutes les formations de niveau master, une articulation avec la recherche au niveau pédagogique est présente.

Dans l'académie, des recherches sur l'éducation et les apprentissages sont menées par 120 chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs de recherche essentiellement issus d'une douzaine d'unités de recherche (sciences humaines et sociales, sciences et techniques, sciences du vivant) : 4 UMR (LPNC, LIG, GIPSA-lab, LITT&ARTS) et des équipes d'accueil très performantes (LIDILEM, LIP, LaRAC, SENS, ...). L'INSPE de Grenoble est la composante de formation de chercheurs qui sont dans ces unités de recherche (car elle ne comporte pas de laboratoire de recherche propre) ce qui favorise donc l'échange entre tous les enseignants-chercheurs et la formation. Dans la mention MEEF EE, des enseignants-chercheurs non rattachés à la composante ESPE et appartenant à l'UFR SHS interviennent dans la formation selon leurs spécialités.

### ***Mise en œuvre de l'initiation à la recherche et du mémoire dans la formation***

La part de la recherche dans la formation est importante. Elle permet de développer des connaissances et compétences nécessaires pour former des CPE capables de questionner, problématiser et analyser leur pratique, mais également d'évaluer son efficacité et de la faire évoluer en exploitant les ressources de la recherche en éducation. Les stagiaires en parcours adapté élaborent un Ecrit Scientifique Réflexif sous une des formes proposées dans le texte de cadrage des ESPE (2013). Sur l'année, 24h de cours sont consacrées au développement des compétences nécessaires pour la réalisation de ce travail. Si ces heures permettent de mieux réaliser son travail de recherche, il reste que la compétence permettant d'utiliser des apports de recherche pour faire évoluer sa pratique doit être travaillée. Cette compétence est travaillée à travers différentes UE thématiques que l'entrée soit plus théorique ou pratique et plus directement dans l'UE 34. Enfin, comme pour tous les enseignements adossés à un master, les enseignements dispensés dans le DU s'appuient sur des travaux de recherche.

## Place des stages et organisation de l'alternance

Le stage est à mi-temps en responsabilité.

Ce stage en responsabilité permet aux étudiants de prendre en charge des vies scolaires tout au long de l'année, en bénéficiant de l'encadrement mixte et en étroite collaboration d'un tuteur académique et d'un tuteur universitaire. Lors d'échanges réguliers, les tuteurs accompagnent l'étudiant dans son travail d'analyse de pratiques et de positionnement professionnel. Le stage prend aussi appui sur les enseignements dispensés en DU.

La pratique professionnelle acquise lors du stage de DU sert d'appui à la réalisation de l'Ecrit Scientifique Réflexif

## Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Les stagiaires ne sont pas recrutés par l'INSPE, mais sont en formation car ils ont réussi un concours de la fonction publique.

Les stagiaires bénéficiant d'un parcours adapté sont les lauréats des concours :

- dispensés de titre
- lauréats du troisième concours
- titulaires d'un M2
- titulaires d'une partie du M2MEEF (en complément de UE du M2 MEEF-version 2016 qu'ils doivent valider)

Un entretien du stagiaire avec un formateur du parcours et un inspecteur détermine une proposition de parcours adapté afin de proposer une formation au plus proche des besoins du stagiaire. La commission de parcours adapté définit le parcours.

**Suivi de l'acquisition de compétences**

Les modalités de contrôle des connaissances, ainsi que le règlement des études, votés par le conseil d'école, sont disponibles sur le site de l'INSPE. Les tableaux des MCCC sont disponibles pour les étudiants. Cela permet à l'étudiant de mieux comprendre comment les compétences que nous cherchons à développer sont évaluées.

L'évaluation du stage de DU se fait par les bilans des tuteurs académique et universitaire, des chefs d'établissement, des inspecteurs référents et les auto-évaluation des stagiaires. Tous ces bilans sont basés sur le référentiel de compétences de métiers du professorat et de l'éducation, sur la plateforme ASTUCE-ESPE avec trois niveaux d'acquisition par compétence : en bonne voie, en cours d'acquisition, vigilance nécessaire.

**Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études**

*Non concerné*

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

**Composition de l'équipe pédagogique**

L'équipe pédagogique est composée de plusieurs qualités d'intervenants afin de nous permettre d'apporter toutes les compétences nécessaires aux étudiants et fonctionnaires stagiaires. Interviennent donc des enseignants-chercheurs (rattaché à l'INSPE ou à l'UFR SHS), des personnels de l'éducation recrutés à plein temps à l'INSPE, des formateurs CPE recrutés à mi-temps à l'ESPE, ainsi que des vacataires qui sont pour la plupart CPE, et à la marge inspecteurs, chefs d'établissements, ou chargés de mission au rectorat. La complémentarité de ces différents publics reçoit une attention particulière afin que les usagers ressentent la plus-value de la diversité de leurs formateurs.

**Fonctionnement**

La formation des parcours adaptés de la mention MEEF EE doit se faire en lien étroit avec le terrain, en cohérence avec les autres mentions, et doit pouvoir évoluer. Ces trois obligations donnent lieu à trois niveaux de pilotage de la formation, qui sont les mêmes que pour les autres publics de la formation MEEF EE.

Premièrement, une partie du bureau de direction de l'INSPE (directeur et directrice adjointe aux études, porteur de mention) ainsi que la responsable de la scolarité ou administrative participent à des groupes de liaison avec le rectorat. Ces groupes de liaison nous permettent de mieux organiser la formation qui doit se faire en lien étroit avec le rectorat et le terrain.

Deuxièmement, le bureau de direction de l'ESPE se réunit toutes les deux semaines pour traiter de questions relatives à toutes les mentions, et une fois. En effet, un bon nombre de décisions concernant les mentions et une claire orientation sont données par la direction, en concertation avec les porteurs de mentions, pour qu'une politique commune et cohérente se dégage des différents masters. Cet espace de décision, de réflexion et de résolution de problème est capital pour le pilotage de la formation, car il permet d'impulser de nouvelles choses et de corriger des points d'organisation qui ne seraient pas optimaux. Il permet également de prendre des décisions concertées ce qui est un moyen d'éviter les décisions qui ne seraient pas conformes aux règles des masters ou de l'université.

Troisièmement, il existe un espace de travail propre à la mention MEEF EE : il existe des échanges de l'équipe pédagogique et des échanges entre l'équipe pédagogique et les usagers. Le porteur de mention, la responsable des stages et de la préparation concours en M1, et la responsable des stages et du lien avec le terrain en M2, se réunissent régulièrement et échange fréquemment sur les problèmes rencontrés par les étudiants. Afin d'être vigilants sur les difficultés étudiantes, des délégués sont élus en début d'année et peuvent faire remonter questions et difficultés plus facilement. L'administration est en lien avec le porteur de mention

qui fait le lien avec l'équipe pédagogique. Les usagers de la formation (étudiants et fonctionnaires stagiaires) sont questionnés lors de l'évaluation de la formation (réalisée par questionnaire). Avec les usagers de la deuxième année de master, des réunions (deux prévues au premier semestre, et une uniquement sur demande au second semestre) avec l'inspecteur référent de la formation, la responsable des stages et le porteur de mention sont organisées. Ces réunions permettent de soulever et de résoudre des problèmes liés à leur année qui peuvent être en lien avec le terrain ou l'INSPE (et elles ont également pour but de montrer l'unité de la formation et de ne pas systématiquement séparer le terrain et l'ESPE). Ces échanges entre les responsables et avec les délégués, ces évaluations des enseignements et ces réunions permettent de faire apparaître les améliorations nécessaires qui sont ensuite traitées en conseil de perfectionnement. Ce conseil de perfectionnement est clairement identifié et il permet de proposer, valider et/ou formaliser des améliorations.

Ces différents lieux de rencontre créés pour gérer différents niveaux de pilotage permettent une réelle réactivité et une réflexion sur la formation qui ne serait pas possible si seuls les gens impliqués uniquement dans la mention Encadrement Educatif étaient mobilisés.

Parallèlement une organisation spécifique pour les parcours adaptés est mise en place. Au mois de juillet, les membres de la commission de parcours adaptés, en lien avec les IA-IPR et IEN-ET référents et les responsables pédagogiques des parcours, définissent le contenu des éléments de formations à proposer en remplacement de chaque UE. Début septembre les entretiens de parcours adaptés rentrent une proposition de parcours par stagiaire, dans la plateforme ASTUCE-ESPE. La commission de parcours adaptés, présidée par la Rectrice, définit les parcours adaptés. Chaque stagiaire prend connaissance du parcours adapté définitif.

## Partenariats

<b>Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE</b>	Il n'y a pas de partenariat avec une autre INSPE.
<b>Internationalisation de la formation</b>	Dans le cadre de l'ouverture à l'international, et pour permettre un échange de pratiques, les stagiaires volontaires peuvent suivre un module de renforcement en langue sous forme d'un échange avec observation de pratiques de classes à l'étranger. D'importants efforts sont déployés par la chargée de mission aux Relations Internationales pour permettre aux stagiaires de bénéficier de l'expérience d'ouverture inestimable que représentent ces échanges internationaux en dépit des contraintes posées par l'alternance et le stage en responsabilité. Plus de détails sont présents dans le dossier d'accréditation.

## 4) Budget de projet – PARTIE REVUE ET COMPLETEE

### 4.1 Retour sur le budget dans l'accréditation 16-21

Pour mettre en perspective le budget construit pour la nouvelle accréditation, il convient de rappeler quels étaient les principes de cette construction et de tirer quelques enseignements de sa mise en œuvre.

#### 4.1.1 Principes du budget de l'accréditation 2016-2021

##### **Seuil d'ouverture de parcours**

L'ouverture d'un parcours avec des effectifs inférieurs à 6-8 étudiants ne permet pas d'atteindre la soutenabilité en dépit de mutualisations. Malgré tout, il n'avait pas été fixé de seuil d'ouverture a priori et le maintien d'un parcours à faible effectif était apprécié par le comité de gestion.

##### **Construction du budget annuel**

Le budget est construit sur une base standard en conformité avec les maquettes et la participation attendue par chaque partenaire à cette maquette. Les parcours doivent respecter le cadrage horaire des maquettes. En pratique, hormis le parcours Histoire-Géographie, aucun ne respecte strictement le cadrage. Le budget d'heures d'enseignement alloué dépend des maquettes normalisées détaillées dans le tableau ci-dessous.

<b>Masters MEEF PE, SD et EE</b>	<b>M1</b>	<b>M2 A (étudiants fonctionnaires stagiaires) et DU</b>	<b>M2 B (étudiants non lauréats du concours)</b>
Parcours monodisciplinaires	500 heures 250 h CM +250 h TD	210 heures hors stage 100 h CM +110 h TD + 6 hetd par étudiant (3h tutorat + 3h mémoire)	310 heures hors stage 150 h CM +160 h TD + 6 hetd par étudiant (3h tutorat + 3h mémoire)
Parcours pluridisciplinaires	550 heures 275 h CM +275 h TD	240 heures hors stage 100 h CM +140 h TD + 6 hetd par étudiant (3h tutorat + 3h mémoire)	340 heures hors stage 160 h CM + 180 h TD + 6 hetd par étudiant (3h tutorat + 3h mémoire)

Le budget alloué tient compte du nombre de groupes qu'il est nécessaire d'ouvrir en CM et en TD. Les seuils de dédoublement sont fixés à 34 pour un TD et 120 pour un CM.

##### **Contributions des partenaires universitaires aux enseignements**

Des cibles ont été fixées. Elles figurent dans le tableau ci-dessous.

		FORMATION À L'UNIVERSITÉ					FORMATION EN ÉTABLISSEMENT
		ESPE	Formateurs de terrain		UNIVERSITÉS hors ESPE	LAN SAD	RECTORAT
Masters MEEF	ESPE (personnels en service partagé)		RECTORAT (personnels déchargés)				
S	M1	27 %	10 %	3 %	60 %	Tutorat, Projet "Établissement au coeur de la formation"	
	M2 (A+B)	36 %	12 %	12 %	50 %		
P	M1	56 %	20 %	2 %	20 %		2 %
	M2 (A+B)	60 %	20 %	10 %	10 %		1 %
E	M1	30 %	20 %		50 %		
	M2 (A+B)	20 %	30 %		50 %		

Le décalage entre les cibles et le réalisé ayant tendance à augmenter, durant l'année 2017, un partage de responsabilité des UE dans les parcours second degré a été mis en place. La responsabilité sous-entend le droit au budget d'heures, la liberté d'organisation des enseignements. Ainsi, si une composante est responsable de 30% des UE d'un parcours, elle a droit à 30% du budget d'heures alloué à ce parcours, et elle est libre d'organiser les UE dont elle est responsable en jouant notamment sur d'éventuelles mutualisations, sur le choix d'options ou sur la taille des groupes dédoublements. Si ces choix amènent à des dépassements budgétaires, elle doit les assumer sur son budget propre.

Chaque maquette de parcours du second degré de l'UGA et de la mention EE a été partagée avec la composante de l'UGA concernée par les enseignements. Le principe de partage a été établi ainsi :

Chaque UE est prise en charge soit par l'INSPE, soit par une autre composante de l'UGA. C'est-à-dire que les vacataires et les intervenants dans l'UE sont rémunérés par la composante en charge de l'UE.

Les UE sont réparties de manière à ce que les « heures étudiants » de la maquette suivent la répartition INSPE-Université, du tableau ci-dessus.

Des reversements de rémunérations d'heures entre l'INSPE et les autres composantes de l'UGA sont effectués à chaque fin d'année universitaire.

L'ESPE(INSPE) prend en charge la rémunération de tous les tutorats et tous les encadrements de mémoire à hauteur de 3H TD par tutorat et 3H TD par mémoire encadré.

Pour la répartition de heures effectuées dans les parcours USMB du second degré et la mention premier degré à l'USMB, une balance des heures d'enseignement suivant les cibles du tableau précédent est effectuée annuellement, un différentiel d'heures conduit à un reversement sur la base du tarif de l'heure complémentaire.

Pour la mention PIF, l'INSPE prenait en charge totalement la rémunération des enseignants.

### ***Inscriptions des étudiants et stagiaires***

Les étudiants et stagiaires suivant leur formation sur les antennes de Grenoble et de Valence sont inscrits administrativement et pédagogiquement à l'UGA dans la composante ESPE.

Les étudiants et stagiaires suivant la formation PE sur les antennes de Chambéry et de Bonneville sont inscrits administrativement à l'USMB et pédagogiquement à l'INSPE (UGA).

Les étudiants et stagiaires suivant la formation SD sur l'antenne de Chambéry sont inscrits administrativement et pédagogiquement à l'USMB.

Les droits des inscriptions des étudiants non-fonctionnaires étaient versés à l'USMB pour les étudiants de Chambéry et à l'UGA pour les étudiants de Grenoble et Valence. Les fonctionnaires stagiaires sont exonérés de frais d'inscription. Le ministère verse une compensation à l'UGA.

#### **4.1.2 Points forts du budget de l'accréditation 2016-2021**

Les points forts figurant dans ce budget sont :

- Le cadrage général des maquettes : le cadrage portait sur le nombre d'heures des maquettes et la répartition entre les CM et les TD. Cette mesure a permis de sensibiliser les enseignants aux coûts des formations et de restreindre le coût de formations.
- La réflexion sur les seuils d'ouverture des parcours second degré. Ce principe a permis d'ouvrir ou de fermer certaines formations suivant les flux d'étudiants. Ainsi, le M1 SII n'a jamais ouvert, le M1 PLP Lettre-Histoire a ouvert durant quelques années. Le M1 Allemand n'a pas toujours été ouvert, les M1 PLP Maths-Science et les M1 PLP Lettre-Anglais, n'ont jamais été ouverts.
- La répartition des UE des maquettes de parcours SD et EE entre les composantes de l'UGA. Les composantes UGA ont bien pris leur part dans les maquettes, même si elle reste un peu en-deçà de la cible.

## **4.2 Budget dans l'accréditation 21-26**

### **4.2.1 Le contexte**

#### ***Les impacts de la réforme***

La place du concours étant en fin de Master, un des changements majeurs pour les années à venir va impliquer que le Master MEEF ne sera suivi que par des étudiants et aucun de ces étudiants n'aura le statut de fonctionnaire stagiaire. Ils seront tous inscrits dans une des deux universités. Les étudiants de M2 seront en stage à tiers-temps et non plus à mi-temps, ce qui augmente la part de la formation en heures d'enseignement. L'arrêté ministériel du 24 juillet 2020 demande au moins 800 heures de cours, dans le Master MEEF, alors que nous étions à 710h en moyenne dans les maquettes en 2016-2021.

#### **Le contexte financier des établissements**

Les universités partenaires, en proie à des difficultés financières et à un sous-encadrement croissant, veillent à maîtriser la charge d'enseignement. L'UGA, s'est fixée à l'occasion de la construction de la nouvelle offre de formation un objectif de réduction de la consommation globale d'heures de 6%. Elle demande à l'INSPE de respecter cet objectif pour revoir sa carte de formation.

Les choix faits pour répondre aux exigences de la réforme tout en réduisant la consommation globale d'heures ont été les suivants :

- Limiter le volume d'heures de cours en présentiel à 760 h pour les maquettes MEEF-SD et MEEF-EE et, par exception, à 820 h lorsque le parcours est bi-disciplinaire.
- La mention PE aura une maquette MEEF-PE limitée à 820 h
- Mutualiser au maximum les enseignements des parcours SD avec des parcours de Masters d'autres composante, en particulier pour les enseignements disciplinaires des parcours à petit effectif (avec une forte pression sur les parcours à moins de 8 étudiants)
- Diminuer la proportion de CM dans les enseignements donnés à moins de 34 étudiants. Le nombre d'heures de CM donnés à un groupe de 34 étudiants ou moins doit être d'environ 33%. Il était de 50% dans les maquettes précédentes.



- Ne pas ouvrir, temporairement, un parcours qui, après deux années en sous-effectif, ne parvient pas à dépasser le seuil de 6 étudiants. La décision est prise après consultation de la direction de la composante ou de l'université concernées et du Rectorat d'académie.
- Certains parcours, à l'essai durant les dernières années, avaient un faible effectif et peu de forces pour assurer les formations, sont retirés, comme ceux d'Eco-Gestion, de SII et, en PLP, de Lettres-Histoire, de Maths-Sciences et de Lettres-Anglais.

#### 4.2.2 Points à modifier dans le nouveau budget-projet

Les partenaires se sont entendus pour apporter les modifications suivantes.

- **Répartition des heures d'enseignement**

Le concours étant en fin de M2, la structure des maquettes a évolué. Dans les anciennes maquettes les enseignements disciplinaires scientifiques avaient une plus grande place en Master 1 et la didactique avait une place prépondérante en M2. Ce qui amenait une intervention des enseignants de terrain et des enseignants INSPE en M2, les enseignants des autres composantes étant davantage impliqués en M1. Dans les nouvelles maquettes, ces deux types d'interventions sont beaucoup mieux réparties sur les deux années.

Ceci conduit à la répartition suivante des heures d'enseignement INSPE-autres composantes.

Mention	Part INSPE	Part autres composantes UGA ou part USMB
Mention PE	90%	10%
Mention SD	45%	55%
Mention EE	50%	50%
Mention PIF M1	Entre 0% et 100% suivant les options choisies par les étudiants	Entre 0% et 100% suivant les options choisies par les étudiants
Mention PIF M2	100%	0%

Le faible pourcentage des interventions des composantes dites disciplinaires dans la mention PE s'explique par la spécificité des compétences requises pour former les professeurs des écoles. Celles-ci ne peuvent contribuer que sur les enseignements de psychologie et du français.

#### Prise en charge des frais de missions

- Chaque employeur prend en charge les frais de déplacement et de mission des personnels dont il a la charge et qui interviennent pour la formation continue et initiale des enseignants.
- Une balance de ces frais de mission engagés par les différents employeurs est faite chaque année et peut donner lieu à des reversements si l'équilibre n'est pas atteint.
- Les missions d'enseignants dans le cadre des tutorats INSPE sont prises en charge par l'INSPE.

#### Accord INSPE- composantes disciplinaires de l'UGA

La répartition des UE des maquettes des mentions SD et EE entre les composantes de l'UGA et la composante INSPE, qui s'applique depuis 2017 a permis de clarifier les responsabilités de chacune et a favorisé l'engagement de toutes dans la formation des enseignants. Cette logique sera donc poursuivie en tenant compte des nouvelles cibles décrites dans le tableau précédent.

## Accord UGA- USMB

**En matière de recettes**, les droits d'inscription des étudiants restent acquis par les établissements auxquels sont rattachés les antennes : UGA pour les antennes Grenoble-Saint Martin d'Hères-Gières et Valence, USMB pour les antennes de Chambéry et Bonneville.

**La responsabilité des enseignements** : chaque établissement se voit affecter la responsabilité d'une partie des UE selon les cibles décrites dans le tableau précédent. L'organisation des cours (nombre de groupes, paiement CM-TD, etc.) et le paiement des heures d'enseignement sont à la charge de la structure qui est responsable de l'UE. L'imputation d'enseignement dans la "balance des heures" intervient lorsqu'un enseignant d'un établissement intervient dans une UE dont la responsabilité incombe à l'autre établissement. Le solde de la balance des heures donne lieu annuellement à reversement entre l'UGA et l'USMB.

**Pour ce qui est de l'encadrement administratif**, chaque établissement s'engage, sur ses ressources, à mobiliser le personnel administratif (BIATSS) nécessaire au bon fonctionnement des formations dont il assure la responsabilité.

### 4.2.3 Valorisation de l'activité de chacun des partenaires dans le projet 21-26

Les partenaires établissent chaque année un état financier de leur engagement dans le projet INSPE. Un document conjoint est produit.

#### **Pour les universités :**

Le budget de projet ci-joint est construit sur la base des données de l'année 2019.

- Formation :
  - Pour la part des enseignements assurée par l'INSPE, le coût de l'enseignement est évalué au réel : masse salariale des enseignants titulaires, hors recherche, et vacataires.
  - Pour la part assurée par les autres composantes, le coût horaire est évalué de manière forfaitaire à 160 euros par HTD. Il fait référence au coût moyen calculé à l'UGA pour l'ensemble de ces formations et tient compte des rémunérations statutaires des différents corps des personnels enseignants, des heures complémentaires et des vacances moyennement effectuées.
- Recherche :
  - Masse salariale des Enseignants-Chercheurs :
    - Pour l'INSPE : 50% de la masse salariale des EC enseignants-chercheurs affectés.
    - Pour les autres composantes (de l'UGA ou de l'USMB) : 50% de la masse salariale des EC de la composante impliqués dans le projet INSPE. Le nombre d'EC impliqués est estimé sur la base du volume horaire à réaliser dans les maquettes en considérant que 75% doit être assuré par des EC.
  - Masse salariale IATS et dépenses de fonctionnement : application d'un ratio d'environnement du coût salarial des chercheurs, 49% pour le coût salarial des personnels Biats et 18% pour le coût de fonctionnement, selon les résultats obtenus à l'UGA par l'application des principes du projet ministériel P2CA « Connaissance des coûts des activités ».
- Coûts directs de soutien à la formation : ils comprennent la masse salariale des personnels IATS de l'INSPE en scolarité, le volume des heures de responsabilités pédagogiques exercées par les enseignants et 50% des dépenses de fonctionnement de l'INSPE (le budget de fonctionnement est supposé partagé entre soutien et support).
- Coûts directs de support : masse salariale des personnels IATS de l'INSPE dédiés aux fonctions autres que scolarité et gestion des infrastructures et 50% des dépenses de fonctionnement de l'INSPE.annexe

- Coûts d'infrastructure :
  - Pour l'INSPE, masse salariale des personnels IATS de l'INSPE dédiés à la logistique et l'entretien du patrimoine, et dépenses de fonctionnement relatives.
  - Pour les autres composantes, application d'un ratio par heure de formation de 8,9 € pour la masse salariale et de 13,7 € pour le fonctionnement. Ces ratios sont ceux calculés à l'UGA selon la méthode du projet ministériel P2CA.
- Frais de gestion globalisés (coûts indirects de soutien et support) :
  - Pour l'INSPE, application des taux forfaitaires calculés à l'UGA sur la structure budgétaire de l'établissement (part des coûts des services de soutien et de support dans le budget global) : ils sont égaux à 8% pour le soutien et à 9% pour les services support (système d'information et services centraux, hors patrimoine). Ces taux sont appliqués sur l'assiette des coûts directs.
  - Pour les autres composantes, sont pris en compte les frais relatifs à la documentation, la vie étudiante, la gouvernance, les SI et le pilotage selon la méthode P2CA. Les ratios globalisés par heure de formation sont de 45,9 € pour la masse salariale et de 35,9 € pour le fonctionnement.

#### **Pour le rectorat 21-26 :**

Le budget de projet s'appuie sur les coûts moyens constatés 2020 et sur les effectifs prévisionnels à la rentrée 2021.

En formation initiale, la contribution au budget de projet du rectorat comprend, pour les premier et second degrés :

- les indemnités versées aux tuteurs de fonctionnaires-stagiaires, d'étudiants de M1 MEEF, d'étudiants contractuels alternants de M2, d'étudiants AED pré-pro ;
- le coût des décharges des fonctionnaires-stagiaires à mi-temps et leurs frais de déplacement ;
- les salaires chargés des personnels bénéficiant de vacances et de décharges membres des équipes pluricatégorielles de formation pour leur part d'activité dans l'INSPE.
- les salaires chargés des personnels assurant la gouvernance et la gestion opérationnelle du projet INSPE pour leur part d'activité correspondante.

#### **En formation continue :**

- pour le second degré, les salaires chargés des personnels assurant la formation continue pour leur part d'activité correspondante ;
- pour le premier degré, les indemnités des conseillers pédagogiques en circonscription et des PEMF dans le premier degré.

### **4.3 Tableau du budget de projet actualisé**

Voir Annexe 4.

## **ANNEXES**

- **Annexe 1 : Indicateurs**
- **Annexe 2 : Tableau du nombre de personnels formateurs affectés à l'INSPE et pyramides des âges**
- **Annexe 3 : Tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1<sup>er</sup> degré**
- **Annexe 4 : Tableau du budget de projet actualisé**
- **Annexe 5 : Cadrage du mémoire**

# ANNEXE 1 : indicateur

## Equipe pédagogique pluri-catégorielle

	Master MEEF 1 <sup>er</sup> degré		Master MEEF 2 <sup>nd</sup> degré*		Master MEEF encadrement éducatif		Master MEEF PIF*		Parcours adaptés	
	Ancienne maquette M1 + M2	Prévisionnel : nouvelle maquette M1 + M2	Ancienne maquette M1 + M2	Prévisionnel : nouvelle maquette M1 + M2	Ancienne maquette M1 + M2	Prévisionnel : nouvelle maquette M1 + M2	Ancienne maquette M1 + M2	Prévisionnel : nouvelle maquette M1 + M2	Ancienne maquette M1 + M2	Prévisionnel : nouvelle maquette M1 + M2
Part assurée par des EC	10%	10%	Min parcours complet : 30% (parcours « EPS ») Max : 74,7% (parcours «Anglais»)	Min parcours complet : 30% (parcours « EPS ») Max : 74,7% (parcours «Anglais»)	34,8%	36,6%	Min : 95% (parcours «DSN») Max : 97% (parcours «AE»)	Min : 85% (parcours « DSN») Max : 87% (parcours « AE»)		
Part assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	32%	32%	Min : 10% (parcours « EMCC ») Max parcours complet : 41% SVT	Min : 10% (parcours « EMCC » M2 ») Max parcours complet : 41% SVT	49,8%	52,1%	Min : 3% (parcours « AE») Max : 5% (parcours « DSN»)	Min : 13% (parcours « AE») Max : 15% (parcours « DSN»)		
Part des autres catégories : PRAC ; PRCE ; PRPE	58%	58%	Min : 4,1% (parcours « SPC ») Max : 43,7% (parcours « EPS »)	Min : 4,1% (parcours « SPC ») Max : 43,7% (parcours « EPS »)	15,4%	11,8%	Min : 0% (parcours « ... ») Max : (parcours « .... »)	Min : 0% (parcours « ... ») Max : (parcours « .... »)		
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>			<b>100 %</b>	<b>100%</b>				

**Pour les parcours adaptés actuels, la formation est très diversifiée car individualisée, et la part de chaque catégorie d'enseignants est peu calculable. Pour la formation post-concours de fin de M2 à venir, le cadrage national n'est pas encore connu et la formation sera élaborée lorsqu'il le sera.**

### Leviers d'action

Dans le Master MEEF mention SD, la moyenne de la part des enseignements assurés par des enseignants en poste en établissement scolaire est de 33% et la moyenne pondérée par étudiant est de 25%. La part des enseignements assurée par des enseignants en poste en établissement scolaire est variable d'un parcours à l'autre, dépendant fortement des ressources des équipes pédagogiques actuelles de chaque discipline et des effectifs étudiants :

- 1) entre 10% et 20% pour 7 parcours (EMCC, NSI, Lettres classiques, Lettres modernes, Anglais, Histoire-Géographie, Mathématiques),
- 2) entre 27% et 33% pour 4 parcours (EPS, Documentation, SES, Allemand),
- 3) entre 35% et 46% pour 4 parcours (SPC, Italien, Espagnol, SVT).

Dans les parcours les plus déficitaires pour cette catégorie d'enseignants, l'intégration progressive de nouveaux enseignants en poste en établissement scolaire sera recherchée.

Les enseignements des masters MEEF mentions PE et EE intègrent une part assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire élevée, globalement proche (PE, 32%) ou supérieure (EE, 53%) à la cible de 33%.

La part des enseignements assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire est faible dans le master MEEF mention PIF du fait de la grande spécificité de ce master et de la création du M1 fortement mutualisé avec d'autres formations universitaires.

### Commentaires

Master MEEF mention PIF : 2 parcours : « Apprentissages et Enseignement » (AE) et «Didactique des Sciences et Numérique » (DSN).

Les parcours adaptés tels qu'ils existent vont disparaître de fait dans le nouveau modèle de formation. Aucune indication à ce jour ne précise que ces parcours perdureront. Aucune réflexion n'a donc pas été menée à leur sujet.

## Ressources humaines de l'INSPE en matière de recherche

### Enseignants-chercheurs, docteurs et doctorants de l'INSPE

	PU	MCF HDR	MCF	Docteurs	Doctorants
Nombre		3	17	10	7
%	5/105=4,8%	3/105=2,8%	17/105=16,2%	10/105=9,5%	7/105=6,7%

### Commentaires

Le nombre d'enseignants-chercheurs est stable depuis plusieurs années. Les 5 professeurs et les 20 maîtres de conférences en poste à l'INSPE en 2019-2020 représentent 23,8 % des personnels affectés à l'INSPE (voir annexe 1). C'est une proportion faible compte tenu de nos ambitions en matière d'adossement des formations MEEF à la recherche et de renforcement du lien entre recherche et terrain. Nous souhaitons donc augmenter la part des enseignants-chercheurs à l'INSPE, en veillant à une répartition dans les différentes disciplines et en veillant à recruter des collègues ayant une activité recherche de qualité. Le plan de retour à l'équilibre financier de l'UGA ne nous permettra vraisemblablement de le faire que très progressivement.

## ANNEXE 2

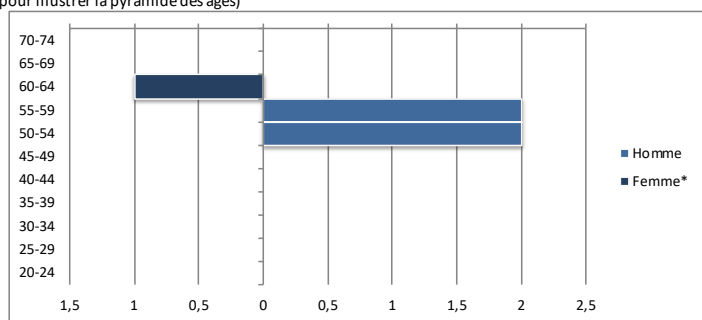
Nombre et type de personnels formateurs affectés à 100% à l'INSPE et évolution par type de catégorie (en personne physique)

	2018-2019			2019-2020			2020-2021			Evolution en %*	Evolution en nombre de personnels*
	F	H	Total*	F	H	Total*	F	H	Total*		
Professeur d'université	1	4	5	1	4	5	1	4	5	0%	0
Maître de conférence	15	5	20	14	6	20	12	8	20	0%	0
Professeur agrégé (PRAG)	12	6	18	14	6	20	16	5	21	5%	1
Professeur certifié (PRCE) - inclus CDD 2nd Degré	9	5	14	8	5	13	9	4	13	0%	0
..... dont Professeur de lycée professionnel (PLP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0
Professeur des écoles (PREC), inclus IEN	4	4	8	5	3	8	5	3	8	0%	0
Conseiller principal d'éducation (CPE)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0
Autres formateurs (ATER)	2	2	4	1	1	2	3	3	3	50%	1
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>26</b>	<b>69</b>	<b>43</b>	<b>25</b>	<b>68</b>	<b>43</b>	<b>27</b>	<b>70</b>	<b>3%</b>	<b>2</b>

Pyramides des âges des personnels formateurs affectés à 100% à l'INSPE par sexe et par catégorie sur l'année universitaire 2020-2021 (données fictives pour illustrer la pyramide des âges)

PU		
	Homme	Femme
70-74	0	0
65-69	0	0
60-64	0	1
55-59	2	0
50-54	2	0
45-49	0	0
40-44	0	0
35-39	0	0
30-34	0	0
25-29	0	0
20-24	0	0

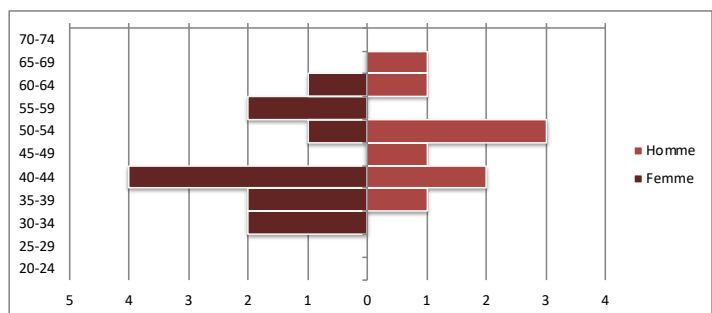
Femme\*  
0  
0  
-1  
0  
0  
0  
0  
0  
0  
0  
0  
0



\* colonne automatiquement remplie et nécessaire pour la réalisation du graphique

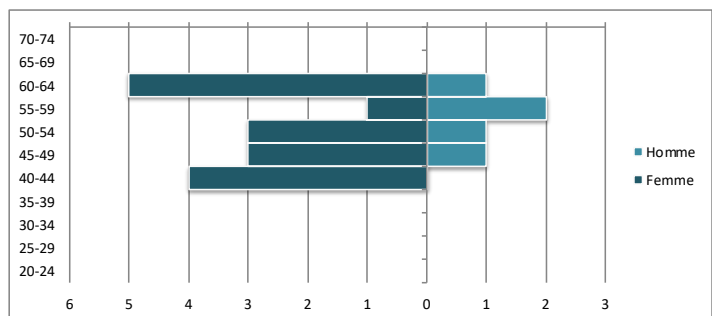
MCF		
	Homme	Femme
70-74	0	0
65-69	1	0
60-64	1	1
55-59	0	2
50-54	3	1
45-49	1	0
40-44	2	4
35-39	1	2
30-34	0	2
25-29	0	0
20-24	0	0

Femme  
0  
0  
-1  
-2  
-1  
0  
-4  
-2  
-2  
0  
0



PRAG		
	Homme	Femme
70-74	0	0
65-69	0	0
60-64	1	5
55-59	2	1
50-54	1	3
45-49	1	3
40-44	0	4
35-39	0	0
30-34	0	0
25-29	0	0
20-24	0	0

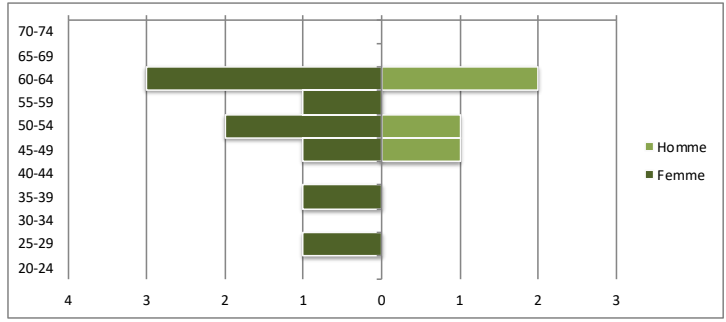
Femme  
0  
0  
-5  
-1  
-3  
-3  
-4  
0  
0  
0  
0



**PRCE**

	Homme	Femme
70-74	0	0
65-69	0	0
60-64	2	3
55-59	0	1
50-54	1	2
45-49	1	1
40-44	0	0
35-39	0	1
30-34	0	0
25-29	0	1
20-24	0	0

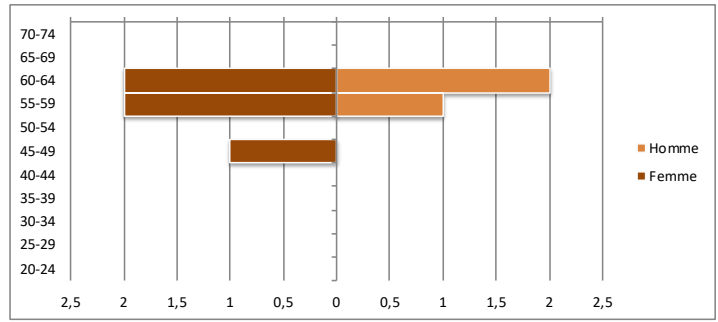
Femme  
0  
0  
-3  
-1  
-2  
-1  
0  
-1  
0  
-1  
0



**PREC**

	Homme	Femme
70-74	0	0
65-69	0	0
60-64	2	2
55-59	1	2
50-54	0	0
45-49	0	1
40-44	0	0
35-39	0	0
30-34	0	0
25-29	0	0
20-24	0	0

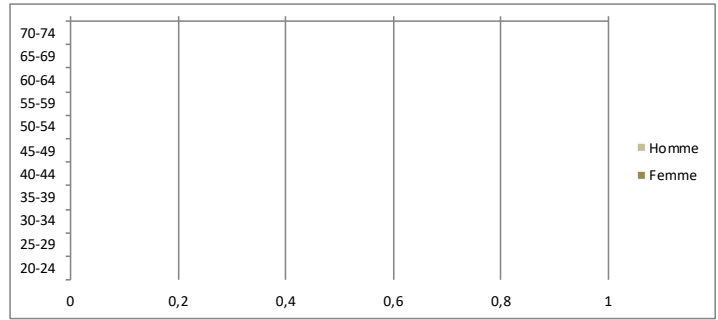
Femme  
0  
0  
-2  
-2  
0  
-1  
0  
0  
0  
0  
0



**CPE**

	Homme	Femme
70-74	0	0
65-69	0	0
60-64	0	0
55-59	0	0
50-54	0	0
45-49	0	0
40-44	0	0
35-39	0	0
30-34	0	0
25-29	0	0
20-24	0	0

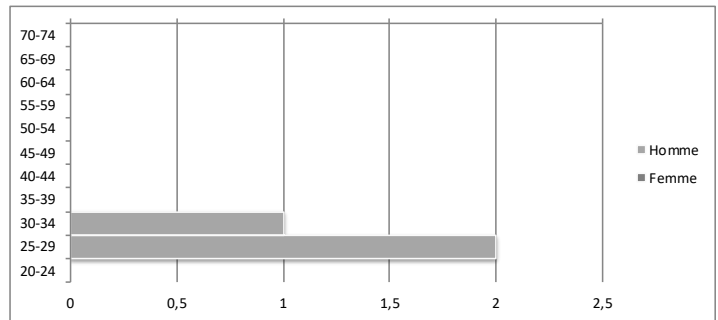
Femme  
0  
0  
0  
0  
0  
0  
0  
0  
0  
0  
0



**Autres formateurs**

	Homme	Femme
70-74	0	0
65-69	0	0
60-64	0	0
55-59	0	0
50-54	0	0
45-49	0	0
40-44	0	0
35-39	0	0
30-34	1	0
25-29	2	0
20-24	0	0

Femme  
0  
0  
0  
0  
0  
0  
0  
0  
0  
0





## ANNEXE 3

Ventilation du temps global de la formation master MEEF premier degré  
Projection année universitaire 2020-2021

**Attention! Les UE sont réparties sur plusieurs blocs de compétences. Les UE Maths+Fr ont aussi des heures dans le cadre "recherche"**

	Intitulé des enseignements	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation	Nombre d'heures* assuré par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	Part en % assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire
Cadre de référence et enseignement des savoirs fondamentaux	UE 11, 21, 31, 41 (Enseigner les Mathématiques et le Français)	304	37,03	75	55,15
	UE 12, 22, 32, 42 (Polyvalence)	35	4,26	3	2,21
	UE 13 (Agir, s'exprimer et comprendre à l'école maternelle)	12	1,46	6	4,41
	UE 15 (Psychologie des apprentissages)	10	1,22	0	0,00
	UE 16 (Enjeux et valeurs du système éducatif)	19	2,31	0	0,00
	UE 23 (Ecole et savoir)	20	2,44	0	0,00
	UE 33 (Enseignement efficace et accessibilité au savoir pour tous)	16	1,95	6	4,41
	UE 43 (Enseignement efficace et posture professionnelle)	21	2,56	7	5,15
	<b>Total</b>	<b>437</b>	<b>53,23</b>	<b>97</b>	<b>71,32</b>
Polyvalence et pédagogie générale	UE 12, 22, 32, 42 (Polyvalence)	182	22,17	15	11,03
	UE 13 (Agir, s'exprimer et comprendre à l'école maternelle)	36	4,38	6	4,41
	UE 24 (Mémoire, recherche, stage)	6	0,73	6	4,41
	UE 33, 43 (Enseignement efficace)	34	4,14	12	8,82
	<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>31,43</b>	<b>39</b>	<b>28,68</b>
Initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles	UE 11, 21, 31, 41 (Enseigner les Mathématiques et le Français)	40	4,87	0	0,00
	UE 12, 22, 32, 42 (Polyvalence)	10	1,22	3	2,21
	UE 13 (Agir, s'exprimer et comprendre à l'école maternelle)	6	0,73	0	0,00
	UE 14 (Le recherche comme éclairage sur la posture professionnelle)	24	2,92	0	0,00
	UE 15 (Psychologie des apprentissages)	10	1,22	0	0,00
	UE 16 (Enjeux et valeurs du système éducatif)	8	0,97	0	0,00
	UE 24 (Mémoire, recherche, stage)	20	2,44	0	0,00
	UE 33, 43 (Enseignement efficace)	8	0,97	0	0,00
	<b>Total</b>	<b>126</b>	<b>15,35</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
Contexte propre et innovations pédagogiques	Le choix a été fait d'affecter ce volume horaire à la formation intégrée à la Polyvalence.		0,00		0,00
			0,00		0,00
			0,00		0,00
			0,00		0,00
			0,00		0,00
			0,00		0,00
	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total pour la mention</b>	<b>821</b>	<b>100</b>	<b>136</b>	<b>100,00</b>

\* Nombre d'heures d'enseignement étudiant

/!\ Les cellules colorées contiennent des formules pour calculer les totaux et les pourcentages automatiquement



## CAHIER DES CHARGES DU MEMOIRE

### MASTER MEEF

### MENTION EE - PE - SD

Le travail de recherche effectué dans le cadre du mémoire a pour objectif de développer chez l'étudiant-e de Master MEEF un regard critique sur sa pratique, de l'aider à développer une attitude réflexive fondée sur des observations et de mener une analyse argumentée et réfléchie. Le mémoire permet à l'étudiant-e d'acquérir ou consolider des compétences telles que l'actualisation des connaissances, une attitude réflexive, une rigueur de raisonnement, ainsi que le travail en équipe, compétences utiles tout au long de sa carrière.

Le mémoire de master MEEF porte sur des questionnements professionnels en lien avec le métier d'enseignant ou de CPE. Il ne porte donc pas nécessairement sur une séance ou une séquence d'enseignement, mais peut porter sur un moment plus ciblé de l'enseignement (par exemple l'impact de formulation de consignes), sur des processus plus généraux (par exemple les facteurs de persévérance suite à une difficulté) ou nécessiter un recueil de données qui n'implique pas directement les élèves (par exemple l'historique et l'utilisation d'un dispositif, des mesures auprès d'autres enseignants). Il peut s'inscrire uniquement dans un des champs disciplinaires enseignés ou, selon les parcours, relever tout ou partie d'une discipline transversale.

---

### FORME DU MEMOIRE DE MASTER MEEF

---

Le mémoire adopte une démarche scientifique. C'est un document structuré, construit autour d'une problématique en lien avec la pratique professionnelle. Il comprend plusieurs parties clairement identifiées, qui seront réalisées sur les années de M1 et de M2 : l'introduction, la méthode, les résultats et la discussion.

#### **INTRODUCTION** - « *Que va-t-on chercher et pourquoi ?* »

L'**introduction** est composée d'un rapide **exposé de l'importance du problème**, d'une **revue de la littérature scientifique** (qui est une synthèse des travaux existants), et d'une **problématique**. Elle est rédigée en termes clairs pour être compréhensible de non-spécialistes du domaine.

#### **Exposé de l'importance du problème**

Cet exposé a pour but de répondre à l'attente des personnes qui vont lire le travail (de quoi va-t-il être question ?), de les informer de la problématique et de les convaincre que cette question est importante par rapport au métier d'enseignant. En une page maximum, cet exposé doit cadrer le travail et susciter l'intérêt. Il s'agit donc de définir rapidement le domaine d'étude et d'explicitier la pertinence de la question abordée dans le monde de l'éducation (son actualité, son importance). A la fin de cette partie, le plan du mémoire peut être annoncé.

#### **Revue de la littérature scientifique**

## ANNEXE 5

Dans la revue de la littérature, le cadre théorique dans lequel s'insère le travail est exposé afin de faire comprendre aux personnes qui vont lire le travail le champ dans lequel s'inscrit le problème soulevé. C'est la partie la plus conséquente de l'introduction (9 à 12 pages). Il s'agit de faire une synthèse des lectures pertinentes pour la problématique identifiée afin de clarifier ce qui a déjà été étudié sur le sujet, et de permettre de mieux comprendre ce que l'étude menée apporte. Il s'agit donc d'exposer les concepts, les modèles, les études déjà réalisées sur le sujet, les besoins pour la pratique, etc. Pour cela, il convient de citer dans le texte les différentes sources de référence : le plus souvent des articles publiés mais également des ouvrages, et plus rarement des documents non publiés (mémoires, thèses...). Il est commun de dire que cette partie est structurée en entonnoir, du plus général au plus spécifique. Ne sont mobilisées que les références utiles pour cadrer l'étude menée. Attention au plagiat : il faut s'appuyer sur des travaux antérieurs et en faire une présentation personnelle ou en citer des extraits entre guillemets, en référant (cf. Guide de rédaction pour les citations).

En résumé, la revue de la littérature introduit toutes les connaissances nécessaires à la compréhension du contexte dans lequel se situe le travail (travaux antérieurs). Elle permet également de faire apparaître les manques, limites ou questionnements possibles quant aux connaissances actuelles (ce qui va permettre d'introduire la problématique).

### **Problématique**

La problématique découle de la revue de la littérature. Elle est exposée en une demi-page à une page. Elle commence par la synthèse des éléments de la revue de la littérature qui conduisent à formuler ensuite une question à laquelle on se propose de répondre. Cette partie explicite donc clairement le raisonnement qui, à partir de ce que nous savons sur le sujet, amène à poser une question originale. Enfin, une hypothèse (ou un petit nombre d'hypothèses) est formulée comme réponse attendue à la question posée. Lorsque les connaissances dans le champ d'étude ne sont pas suffisantes et que l'on ne sait pas à quoi s'attendre, l'hypothèse peut alors être exploratoire.

### **METHODE** - « *Comment va-t-on s'y prendre pour chercher ?* »

Dans la partie méthode, les informations doivent être suffisamment précises pour permettre à d'autres chercheurs qui voudraient répliquer l'étude de se mettre exactement dans les mêmes conditions que celles de l'étude menée. Il est important ici de s'assurer que le recueil de données prévu permette effectivement de tester l'hypothèse formulée dans la problématique.

Généralement, cette partie peut être organisée en trois sous parties : participants, matériel et procédure. Toutefois, selon l'étude menée, une autre organisation peut paraître plus pertinente. L'important est que les informations nécessaires à une éventuelle réplication de l'étude s'y trouvent (cf. Guide de rédaction pour des exemples).

### **Participants ou autres sources de données**

Il s'agit de préciser sur qui (ou quoi le cas échéant) a été réalisé le recueil de données (le plus souvent des participants, mais parfois des manuels, des bulletins, etc.). Le nombre, les principales caractéristiques démographiques et les caractéristiques qui sont importantes pour la thématique abordée sont présentées. La manière dont les participants ont été recrutés peut aussi être pertinente à préciser.

## **ANNEXE 5**

### **Matériel**

Les supports utilisés dans l'étude sont décrits (séances, séquences, tâches, questionnaires, corpus, entretiens, manuel, etc.) avec des indications telles que le nombre d'exercices/de questions, le temps nécessaire pour les réaliser, etc. Il convient d'explicitier comment les données ont été recueillies, et donner toutes les précisions nécessaires concernant la construction et/ou la qualité des supports.

### **Procédure**

Le déroulement de l'étude est décrit, c'est-à-dire tout ce que les participants ont fait et dans quel ordre.

### **RESULTATS** - « *Qu'a-t-on trouvé ?* »

Dans la partie résultat, les résultats de l'étude sont présentés (recours à des tableaux et représentations graphiques afin de synthétiser si besoin) ainsi que la conclusion sur le fait que les résultats appuient ou non la ou les hypothèses. Les résultats peuvent porter sur des dimensions quantitatives ou qualitatives.

Dans les études quantitatives, les résultats doivent décrire les faits sans les interpréter en regard de la littérature scientifique existante. Les résultats sont ensuite interprétés dans la partie « Discussion » de façon à apporter des éléments de réponse à la question initialement posée. Dans les études qualitatives, un début d'interprétation peut être proposé dans la partie « Résultats ».

### **DISCUSSION** - « *Qu'a-t-on appris grâce à ce travail ?* »

La discussion spécifie dans quelle mesure les résultats permettent de répondre à la question initialement posée et quel est l'apport du mémoire par rapport aux recherches antérieures et à la pratique professionnelle. Il s'agit donc de décrire la contribution et son importance en regard de la pratique, des réflexions, de la théorie, etc. La discussion est également le moment de pointer des forces et des limites à l'étude menée (théoriques, méthodologiques). Il s'agira également de proposer une éventuelle suite à cette étude ainsi que des ouvertures. Si la synthèse semble difficile à faire, une partie résumant les apports du travail peut être ajoutée et nommée « Conclusion ».

### **BIBLIOGRAPHIE**

Dans la bibliographie seront listées toutes les références effectivement citées dans le mémoire (articles scientifiques, sites internet, ouvrage, manuels, etc.). Les normes de présentation doivent être rigoureusement suivies (*cf.* Guide de rédaction).

### **ANNEXES**

Des annexes seront ajoutées (par exemple matériel divers, information aux participants, tableaux non centraux pour la compréhension du mémoire).

### **Nombre de pages :**

A réaliser en M1 - Partie Introduction 10 à 14 pages, Méthode 3 à 5 pages.

A réaliser en M2 - Résultats et Discussion 8 à 15 pages.

### Accompagnement

Pour conduire sa recherche et élaborer son mémoire, l'étudiant-e bénéficie de l'encadrement d'un-e enseignant-e, enseignant-e chercheur-euse ou chercheur-e, ou d'un-e professeur-e formateur-trice académique. L'étudiant-e, en concertation avec l'équipe pédagogique de sa mention ou de son parcours et l'encadrant de mémoire désigné, identifie une thématique de travail en lien avec des préoccupations professionnelles.

### Rédaction du mémoire

Le manuscrit final est un document synthétique (entre 21 et 34 pages hors références bibliographiques et hors annexes) qui respecte les règles du guide de rédaction qui sera transmis aux étudiant-e-s. Il comprend plusieurs parties clairement identifiées, qui seront réalisées sur les années de M1 et de M2 : l'introduction, la méthode, les résultats et la discussion.

L'introduction (exposé de l'importance du problème, revue de la littérature scientifiques et problématique) pourra faire l'objet d'une élaboration collaborative et inter-catégorielle (premier degré et second degré ; disciplines différentes) et sera rédigée individuellement ou en binôme (suivre les indications de la mention ou du parcours). La partie méthode sera rédigée individuellement ou en binôme, suivant les mentions et les cas (se référer au guide rédaction pour les différents cas, aux consignes par mention et à celles fournies par l'encadrant du mémoire). Les résultats de la recherche et la discussion qui remet le sujet traité en perspective seront rédigés individuellement. Le mémoire comporte un résumé en français et un résumé en anglais, ainsi que des mots clés. Le document doit être compréhensible sans se référer aux annexes. Les mémoires sont rédigés en veillant au respect du droit à l'image et de la propriété intellectuelle. Dans les UE recherche, les étudiant-e-s sont informés des actes qui constituent un plagiat et de leurs conséquences. Ils attestent n'en avoir pas commis.

### Déroulement et évaluation du travail

L'introduction et la méthode sont effectuées sur l'année de M1. Le recueil de données est effectué au semestre 2 de l'année de M1, par exemple lors du stage en établissement ou école. L'introduction et la partie méthode sont présentées dans un premier travail écrit de 13 à 19 pages rendu en fin d'année de M1. L'évaluation de cet écrit s'intègre à l'évaluation de l'UE "Recherche - Mémoire" du semestre 2. Des recommandations sont effectuées lors de l'évaluation. Elles devront être prise en compte lors de la réalisation du travail final de M2.

Durant le premier semestre de l'année de M2 (Semestre 3), les résultats et la discussion sont intégrés au document de M1 intégrant les recommandations, formant le mémoire final. La réalisation de la fin du travail (8 à 15 pages) et la soutenance du mémoire en fin de semestre 3 font l'objet d'une seconde évaluation qui contribue à l'évaluation de l'UE "Stage et mémoire" du semestre 3. Cette seconde évaluation combine une évaluation de la qualité du manuscrit et une évaluation de la soutenance. Le jury dispose d'une grille d'évaluation.

### Soutenance (année de M2, en fin de semestre 3)

La soutenance est individuelle et dure au minimum 20 minutes. Elle comporte deux parties. La première partie (au minimum de 10 minutes) est une présentation du travail réalisé (des choix doivent parfois être faits) et l'apport du travail. La présentation orale s'appuie sur des supports de communication. La seconde partie (au minimum de 10 minutes) est une discussion avec le jury, au cours de laquelle l'étudiant-e témoigne de son appropriation de la problématique, de sa maîtrise du sujet et d'une prise de recul. À l'issue de la soutenance, un procès-verbal sur lequel figure la note attribuée et sa justification est rédigé par les membres du jury.

### Composition du jury

Le jury est composé d'au moins deux membres incluant obligatoirement l'encadrant et un membre naïf au regard du mémoire, l'un des deux devant être si possible un enseignant-chercheur. Quand ils ne font pas partie du jury, les professionnels de terrain (tuteurs, chefs d'établissement, etc.) peuvent être invités à la soutenance mais ils ne participent pas aux délibérations.